

ÉTUDE SUR LA PROLIFÉRATION DES ARMES LÉGÈRES EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO



Réalisée à la demande du PNUD
pour le projet « Reconstruction Communautaire, Réinsertion
des Ex-Combattants et Réduction des Armes Légères
en République Démocratique du Congo »

CHEFS DE PROJET : **Xavier Zeebroek** • **Wolf-Christian Paes**

EXPERTS : **Georges Berghezan** • **Lena Guesnet**



Étude sur la prolifération des armes légères en République démocratique du Congo

Réalisée à la demande du PNUD
pour le projet « Reconstruction communautaire, réinsertion des ex-combattants
et réduction des armes légères en République démocratique du Congo »

Chefs de projet

Xavier Zeebroek
Wolf-Christian Paes

Experts

Georges Berghezan
Lena Guesnet

Juin 2010

Sommaire

Synthèse des résultats de l'étude	5
1. Introduction.....	7
2. Synthèse des études réalisées sur les ALPC.....	9
3. Evolution des conflits en RDC (1997-2009).....	14
4. Contexte de la prolifération des ALPC dans l'Est de la RDC	18
5. Le rôle de l'ONU dans la lutte contre la prolifération des ALPC.....	25
a) Désarmement, démobilisation et réinsertion sociale des enfants-soldats.....	25
b) Désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réintégration des combattants étrangers (Ddrrr)	26
c) Désarmement, démobilisation et réintégration des ex-combattants congolais (Ddr)	27
d) Embargo sur les armes et le matériel militaire	35
6. La zone couverte par l'étude.....	39
7. Méthodologie et déroulement de l'enquête	45
8. Difficultés rencontrées au cours de l'enquête	49
9. Résultats de l'enquête et analyse des données	53
a) Informations sur les personnes sondées.....	53
b) Perception de la sécurité (SAPS)	54
c) Prolifération des ALPC (SADS)	63
d) Insécurité causée par les ALPC (SAIS).....	79
e) Caches d'ALPC (SADS).....	91
f) Conditions d'un désarmement civil (SACS/SAPS).....	93
10. Profil de l'insécurité due aux ALPC, par région	98
a) Ituri	98
b) Nord-Kivu.....	102
c) Sud-Kivu.....	107
d) Tanganyika.....	112
e) Maniema	115
11. Conclusions.....	121
12. Recommandations.....	124

Sommaire des tableaux

Tableau 1 Superficie couverte par l'étude.....	39
Tableau 2 Population couverte par l'étude.....	39
Tableau 3 Corps électoral couvert par l'étude.....	40
Tableau 4 Classement de l'occupation professionnelle des répondants (par région).....	53
Tableau 5 Variations F/H en matière d'occupation professionnelle (par région).....	54
Tableau 6 La perception du danger (par région).....	55
Tableau 7 Les dix territoires les plus en danger.....	55
Tableau 8 Les dix territoires les plus en sécurité.....	55
Tableau 9 La perception du danger selon les hommes et les femmes (par région).....	57
Tableau 10 Classement des institutions en charge de la sécurité (par région).....	57
Tableau 11 La tendance à se plaindre à une autorité en cas d'agression avec armes à feu.....	58
Tableau 12 Classement des institutions auprès de qui on déposerait plainte (par région).....	58
Tableau 13 Impact des armes à feu sur trois activités familiales (par région).....	61
Tableau 14 Occurrence et fréquence des coups de feu (par région).....	61
Tableau 15 Comparaison H/F des coups de feux entendus et leur périodicité.....	62
Tableau 16 Villes ou territoires où est rapportée la plus grande présence d'armes à feu.....	64
Tableau 17 Classement de l'utilisation des armes à feu par province/district.....	66
Tableau 18 Tranches de prix les plus souvent avancées pour les principaux types d'armes.....	70
Tableau 19 Possession d'armes par les ménages.....	71
Tableau 20 Classement des villes/territoires avec les plus hauts taux déclarés de possession d'armes comparé à la présence d'armes et à la quantité de détenteurs.....	73
Tableau 21 Combien d'armes dans l'Est de la RDC ?.....	74
Tableau 22 Taux de répondants n'ayant pas d'arme mais désirant en acquérir.....	75
Tableau 23 Mode d'acheminement des armes.....	75
Tableau 24 Classement des principaux modes d'acquisition d'une arme, par région.....	76
Tableau 25 Qui détient des armes ?.....	78
Tableau 26 Les 10 territoires les plus insécurisés par les armes.....	82
Tableau 27 Les 10 territoires les moins insécurisés par les armes.....	82
Tableau 28 Principaux acteurs d'insécurité (par région).....	83
Tableau 29 Principales villes ou territoires les plus insécurisés par les armes selon les acteurs d'insécurité.....	83
Tableau 30 Eventualité de violences, par district/province.....	84
Tableau 31 Eventualité de violences, par ville/territoire.....	84
Tableau 32 Les 10 territoires connaissant le plus de vols.....	86
Tableau 33 Les 10 territoires connaissant le plus de viols.....	86
Tableau 34 Utilisation d'armes lors des violences, par district/province.....	86
Tableau 35 Principales armes utilisées lors de ces violences.....	89
Tableau 36 Types d'armes utilisés pour agresser les ménages des répondants.....	89
Tableau 37 Taux d'agressions armées ayant visé un membre du ménage.....	91
Tableau 38 Existence de caches d'armes.....	92
Tableau 39 Utilisation des armes cachées.....	92
Tableau 40 Classement des méthodes de mise en œuvre du désarmement des civils (par région).....	94
Tableau 41 Classement des institutions à qui remettre les armes (par région).....	95

Table des cartes et graphiques

Carte 1	Perception de l'insécurité.....	56
Carte 2	Inaccessibilité au marché	60
Carte 3	Présence d'armes à feu	65
Carte 4	Possession d'armes à feu par ménage	72
Carte 5	Insécurité provoquée par les armes.....	81
Carte 6	Cas de violences.....	87
Carte 7	Cas de viols	88
Carte 8	Agression armée	90
Graphiques 1 à 5	A qui remettre les armes ?.....	96

Synthèse des résultats de l'étude

Cette étude sur la prolifération des armes légères en RDC a été initialement lancée dans le cadre du *Projet Reconstruction communautaire, Réintégration des Ex Combattants et Réduction des Armes Légères (ComRec)*, mené par le PNUD-RDC afin d'assister le gouvernement de la RDC dans le développement d'initiatives et la mise en œuvre d'une stratégie pour la réduction de la disponibilité et de la circulation illicite des armes légères. Depuis lors, le projet ComRec a été remplacé par un programme pays signé entre le PNUD et le gouvernement de la RDC sur la gouvernance et, en particulier, sur la gouvernance sécuritaire.

La réalisation de l'enquête sur le terrain s'est déroulée entre mai et août 2009 dans 5 régions de l'Est de la RDC (Ituri, Nord-Kivu, Sud-Kivu, Maniema, Tanganyika) grâce à un partenariat entre le Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP, Bruxelles) et le Bonn International Center for Conversion (BICC).

En matière de perception de la sécurité, cette étude montre que :

- Plus une région ou un territoire connaît ou a connu des violences armées importantes, plus les armes y sont perçues comme insécurisantes.
- Les Kivu et l'Ituri se placent régulièrement en tête dans la perception du danger alors que le Maniema offre à contrario une image de sécurité relative. Le Tanganyika se situe entre les deux.
- Dans chacune des cinq régions étudiées se trouvent des territoires qui démentent – parfois de façon radicale – la tendance générale, qu'ils se perçoivent plus en danger ou plus en sécurité, plus ou moins armé, que la moyenne.
- Le Sud-Kivu occupe une place particulière car de nombreux résultats y sont exacerbés, même par rapport aux autres zones se percevant comme les plus en danger. Le déroulement de l'opération militaire Kimya II pendant le déroulement de l'enquête pourrait être un élément d'explication conjoncturel majeur de ce phénomène.
- Une plus grande proportion d'hommes que de femmes se montre sensible à l'insécurité, aux coups de feu ainsi qu'aux cas de violence et d'agression.
- En revanche, certains résultats permettent d'avancer l'hypothèse que les femmes qui se disent en insécurité en ont une perception plus forte que les hommes.
- Une importante majorité des personnes interrogées considère la police ou les autorités locales comme des interlocuteurs valables en cas de crime ou de délit commis avec l'usage d'arme à feu.
- Toutefois, une part importante de ceux qui décident de ne pas se plaindre n'ont pas confiance dans les autorités ou même les craignent.

En matière de prolifération des armes légères, cette étude montre que :

- D'après nos estimations, au moins 300.000 armes sont aux mains de civils dans la zone étudiée.
- Parmi ceux qui admettent la présence d'armes dans leur environnement, près de 3 répondants sur 4 sont capables de reconnaître différents types d'armes.

- Dans les Kivu et en Ituri, les armes sont d'abord utilisées à des fins de banditisme, alors qu'au Maniema et au Tanganyika, c'est le braconnage qui prime.
- Les démobilisés et les déserteurs semblent être un important facteur de trafic d'armes, surtout en Ituri.
- Selon les régions et les territoires, le prix demandé pour le même type d'armes peut varier du simple au triple.
- C'est dans les zones frontalières où la conflictualité est (ou a été) la plus élevée que les fusils d'assaut sont les plus répandus et les moins chers (Nord-Kivu, suivi du Sud-Kivu).
- Il n'y a pas forcément de parallèle entre une importante présence d'armes et la perception d'un haut niveau d'insécurité.

En matière d'insécurité causée par les armes légères, cette étude montre que :

- Dans l'ensemble de la zone couverte, plus d'une famille sur huit a été touchée en son sein par une agression armée au cours des six mois précédant l'enquête.
- Ce sont les bandits et les FARDC qui reviennent le plus souvent parmi les principaux acteurs de l'insécurité.
- Au Maniema et au Sud-Kivu, les FARDC sont considérées comme porteuses de davantage d'insécurité que toute autre catégorie.
- Quatre fois sur cinq, des armes ont été impliquées dans ces méfaits.
- Après le vol, le viol arrive en deuxième position parmi les violences dénoncées par les Congolais.
- Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à évoquer des actes de viol et des violences domestiques.
- L'importance donnée au viol ne dépend pas uniquement de la conflictualité car certains des territoires les plus sûrs placent cette préoccupation en première ligne.

En matière de désarmement civil volontaire, cette étude montre que :

- Une écrasante majorité de Congolais se déclare très réceptive à l'idée d'un programme de désarmement des civils dans l'ensemble des régions étudiées.
- La sensibilisation est l'option la plus choisie pour débiter la mise en œuvre d'un programme de désarmement.
- Toutefois, c'est la compensation en argent qui, en moyenne, est la plus souvent choisie dans les 5 régions étudiées. La compensation en nature et les projets de développement arrivent ensuite.
- Une nette différenciation est faite entre assurer la sécurité et pouvoir collecter des armes. Aucune région ne fait prioritairement confiance aux mêmes acteurs. C'est la police qui semble le plus pâtir du manque de confiance des répondants, alors qu'elle est souvent considérée comme un interlocuteur valable en cas de crimes et de délits.

1. Introduction

Ce document est le rapport final de l'étude sur la prolifération des armes légères en République démocratique du Congo (RDC), réalisée à la demande du PNUD-RDC, grâce à un partenariat entre le Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP) et le Bonn International Center for Conversion (BICC).

Il faut replacer ce travail dans le cadre initial du *Projet Reconstruction communautaire, Réintégration des Ex Combattants et Réduction des Armes Légères (ComRec)*, mené par le PNUD-RDC afin d'assister le gouvernement de la RDC dans le développement d'initiatives et la mise en œuvre d'une stratégie pour la réduction de la disponibilité et la circulation illicite des armes légères. Depuis lors, le projet ComRec a été remplacé par un programme pays signé entre le PNUD et le gouvernement de la RDC sur la gouvernance et, en particulier, sur la gouvernance sécuritaire.

L'étude avait pour but d'élaborer une analyse détaillée et exhaustive de la demande, de la détention, de la répartition, de l'utilisation, de la perception et de l'impact des armes légères en RDC, en insistant sur les 5 régions du projet COMREC PNUD (Nord-Kivu, Sud-Kivu, Ituri, Maniema, Tanganyika). Les résultats et recommandations de l'étude doivent constituer la base pour l'élaboration de stratégies, de politiques, de programmes et d'autres interventions dans le domaine de la non-prolifération des armes illicites et de la lutte contre la violence armée. Les auteurs ont principalement ciblé leurs recommandations sur la perspective d'un programme de désarmement civil volontaire.

Cette étude a été conduite sur la base d'un sondage d'opinion reprenant plus de 10.000 répondants, d'une cinquantaine de discussions de groupe et d'entretiens avec une série d'acteurs-clés impliqués dans ces questions. Cet énorme travail n'aurait pu être mené à bien sans le dévouement et le professionnalisme de toute l'équipe de collaborateurs congolais qui furent la cheville ouvrière de cette entreprise.

C'est pourquoi les auteurs de ce rapport tiennent particulièrement à remercier :

- L'équipe des analystes : Augustine VAWEKA UZELE, Jean-Paul MATUK MUNAN, Charles SADI OMARI SIMBI, Lorrain-David KITUMAINI BIRIMWERAY, Balthazar LUTHALA MBALULA.
- L'équipe des enquêteurs : Jérôme SHARADI AMURI, Doué LUNINGI LUALABA KATEBUA, Mathilde KAMANDA KYABABWA, Polydor KYANYEMA KINTUNTU, William BUBOBUBO KITENGE, Delphin MALIMBA ALIMASI, Pierre MASUDI YUMI, Hilaire ABEDI KATUTA, Archange ADERIBHO PETE, Caroline KANDANA ATAKIRI, Sylvie ULYERA ALIRAC, Gabriel VETHA UKUMU, Richard SOMA DHETSINA, Jean Faustin BAKIETAHO DHETSINA, Emmanuel DONDO BAMUMBO, Roger BATCHULU DURUNGA, Arthur TSHILEO BALAMATA, Gaston ALIMASI YUMA, Cécile MAUA MULENGA, RADJABU ALI RUGOGO, Jean Claude MAHINDO MOKABA, Micheline BUYAMBA ZONGWE, Clément KITENGE MOMA, DIONTANI SAIDI, Léon EBONDO LUSUNA, Sébastien KIMUNYI KITENGE, Joseph Jacques MUGEREKE, Janvier KABWE, Mick MUTIKI KILUMBA, IDAYA MWASSA, Patrick MIHALI NYAMATOMWA, Alain BORAUZIMA, Romaine BASHIZI NEEMA, Rodrigue NGENGELE, Augustin PUTSHU MUNDJOLO, Roger MWANAWAVENE KASEREKA, Nestor BAUMA BAHETE, Louise NYOTA, Marie Claire UMWIZA, Anny NYOTA BYEMBA, Thomas

MUITI LUANDA, Florent KAMBASU KASULA, Consolée MALENGERA MUKIRANYA, Chantal KATINDILA MALULE, Chirac MATHE MUSUBAO.

- Les assistants au dépouillement : John MUNANGA MAYOLA, Blanchard UCCI, Maurice FUNDI KYANGULA, Augustin PUTSHU MUNDJOLO, Jean Marie BYAMUNGU POLEPOLE.

Notre reconnaissance va également à Georges Berghezan et Frédérique Leteneur, les deux coordonateurs de terrain qui ont pendant 4 mois supervisé l'enquête et qui ont assuré les équipes du soutien nécessaire.

En outre, nous adressons nos plus vifs remerciements aux collaborateurs du GRIP qui se sont investis dans divers aspects de ce vaste travail : Bernard Adam (directeur du GRIP), Pascal Derycke (traitement informatique des données), Olivier Lanotte et Pamphile Sebahara (chercheurs), Dominique Debroux, Deyanira Martinez et Denys Detandt (secrétariat).

Enfin, les équipes du GRIP et du BICC remercient chaleureusement le PNUD-RDC pour la confiance dont il les a honorés tout au long de cette étude, en particulier Damien Callamand, Chef d'équipe ALPC-CO de l'unité Gouvernance Judiciaire et Sécuritaire, pour son suivi et son soutien constants.

2. Synthèse des études réalisées sur les ALPC en RDC

Le constat de la prolifération des armes légères et de petit calibre (ALPC) comme facteur majeur d'insécurité pour les populations civiles dans l'Est de la République démocratique du Congo (RDC) est unanimement partagé. Tant la littérature scientifique que les rapports des organisations non gouvernementales qui se sont penchées sur le coût humain des armes légères en RDC – comme *Oxfam*¹ ou l'*International Rescue Committee* (IRC) –, ou ceux émanant des différents organes, mission (MONUC) et groupes d'experts² des Nations unies dressent un bilan catastrophique de la prolifération des armes légères en Afrique centrale et plus spécifiquement dans les provinces de l'est de la RDC. Les rapports des sept consultations populaires organisées en 2008 par les autorités provinciales du Nord-Kivu, avec l'aide du Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD), dans les territoires de Nyiragongo³, Beni⁴, Lubero⁵, Rutshuru⁶, Walikale⁷, Masisi⁸ et la ville de Goma⁹ ont ainsi tous mis en avant la détention illégale et la circulation incontrôlée des armes légères parmi les causes principales de la violence et de l'insécurité persistantes au Nord-Kivu.

Force est cependant de constater qu'au-delà de ce constat, bien peu d'études se sont attachées à lever le voile sur la réalité de cette prolifération des ALPC en RDC. Les études consacrées aux programmes de désarmement, démobilisation et réintégration des combattants congolais (DDR) et de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réintégration des combattants étrangers (DDRRR) en RDC n'abordent généralement la question des armes légères qu'au détour d'une section à travers le constat assez commun d'une prolifération favorisée par la porosité des frontières et la multiplication des groupes armés (plus largement étudiés) dans un contexte d'exploitation

¹ Under Fire: the Human cost of Small Arms in north-east Democratic Republic of the Congo, London : Oxfam, 2001.

² Voir notamment les rapports des Groupes d'experts suivants :

BA-N'DAW Safiatou, et alii, *Rapport du Groupe d'Experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo*, New York : Nations unies, 12 avril 2001, S/2001/357 ;

KASSEM Mahmoud, et alii, *Rapport du Groupe d'Experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres formes de richesse de la République démocratique du Congo*, New York : Nations unies, 16 octobre 2002, S/2002/1146 ;

KA Ibra Déguène, et alii, *Rapport final du Groupe d'Experts sur la République démocratique du Congo, présenté en application de la résolution 1698 (2006) du Conseil de sécurité*, New York : Nations unies, 18 juillet 2007, S/2007/423 ;

RAMOS Ramon Miranda, et alii, *Rapport final du Groupe d'Experts sur la République démocratique du Congo*, New York : Nations unies, 13 février 2008, S/2008/43 ;

STEARNS Jason, et alii, *Rapport final du Groupe d'Experts sur la République démocratique du Congo*, New York : Nations unies, 12 décembre 2008, S/2008/773.

³ Exercice participatif d'analyse des conflits et capacités de paix pour la planification dans la province du Nord-Kivu. Territoire de Nyiragongo. *Rapport de consultation (5-7 mars 2008)*, Goma : Province du Nord-Kivu - PNUD, 2008.

⁴ Exercice participatif d'analyse des conflits et capacités de paix pour la planification dans la province du Nord-Kivu. Territoire de Beni. *Rapport de consultation (26-29 mars 2008)*, Goma : Province du Nord-Kivu - PNUD, 2008.

⁵ Exercice participatif d'analyse des conflits et capacités de paix pour la planification dans la province du Nord-Kivu. Territoire de Lubero. *Rapport de consultation (1-4 avril 2008)*, Goma : Province du Nord-Kivu - PNUD, 2008.

⁶ Exercice participatif d'analyse des conflits et capacités de paix pour la planification dans la province du Nord-Kivu. Territoire de Rutshuru. *Rapport de consultation (22-25 avril 2008)*, Goma : Province du Nord-Kivu - PNUD, 2008.

⁷ Exercice participatif d'analyse des conflits et capacités de paix pour la planification dans la province du Nord-Kivu. Territoire de Walikale. *Rapport de consultation (5-8 mai 2008)*, Goma : Province du Nord-Kivu - PNUD, 2008.

⁸ Exercice participatif d'analyse des conflits et capacités de paix pour la planification dans la province du Nord-Kivu. Territoire de Masisi. *Rapport de consultation (12-15 et 27-28 mai 2008)*, Goma : Province du Nord-Kivu - PNUD, 2008.

⁹ Exercice participatif d'analyse des conflits et capacités de paix pour la planification dans la province du Nord-Kivu. Ville de Goma. *Rapport de consultation (4-5 juin 2008)*, Goma : Province du Nord-Kivu - PNUD, 2008.

illégal des ressources naturelles du Congo. La plupart de ces études font ce constat de la prolifération sans donner le moindre chiffre ni la moindre évaluation quant au nombre d'ALPC présentes dans l'Est du Congo.

Sur le plan de la législation, notons l'étude menée en 2005 par Pierre Huybrechts et Ilhan Berkol pour le GRIP sur la conformité de la législation de la RDC avec le Protocole de Nairobi sur les armes légères¹⁰. Elle fait des recommandations aux autorités congolaises afin de renforcer leur dispositif législatif de lutte contre la prolifération et la circulation illicite des ALPC. Signalons par ailleurs l'état des lieux des instruments juridiques sur les ALPC en Afrique centrale dressé en 2008 par Ilhan Berkol et le GRIP¹¹.

Parmi les publications récentes qui abordent indirectement la question de ALPC en RDC à travers l'étude des programmes DDR, pointons les études menée en 2006 par Missak Kasongo et Pamphile Sebahara pour le compte de la Fondation Friedrich Ebert et du GRIP¹² et en 2007 par Nelson Alusala (*Institute for Security Studies*)¹³ qui insistent toutes deux sur la prévention – de nouveaux stocks d'armes légères pourraient sérieusement compromettre les programmes DDR (combattants congolais) et DDRRR (combattants étrangers) en cours – et sur la nécessité non seulement d'un désarmement « communautaire » des civils, mais également d'un renforcement des programmes de réinsertion des anciens combattants afin de prévenir les risques de voir ceux-ci céder aux sirènes des sergents recruteurs des groupes armés. Toujours en 2007, Hans Romkema a publié une vaste étude menée dans le cadre du *Programme Multi-pays de Démobilisation et Réintégration* (MDRP) sur le DDR des groupes rebelles rwandais (FDLR), burundais (FNL) et ougandais (ADF) actifs dans les provinces du Nord et du Sud-Kivu¹⁴. Cette recherche – complétée en 2009 par une seconde étude consacrée exclusivement aux rebelles FLDR bousculés par les opérations *Umoja Wetu* et *Kimia II* menées en 2009 par les FARDC, soutenues par les *Rwanda Defence Forces* puis la MONUC¹⁵ – souligne le fait que les rebelles rwandais et burundais ont depuis quelques années de grosses difficultés à se procurer des armes et munitions.

Partant de ce constat de la prolifération des ALPC en RDC, un certain nombre d'études se sont par ailleurs penchées sur les flux approvisionnant les différents groupes armés opérant dans l'Est de la RDC. Un rapport du *All Party Parliamentary Group on the Great Lakes Region* (UK) s'est attaché en 2004 à décrypter les circuits utilisés par le régime de Kinshasa et les groupes armés opérant au Congo pour se procurer des armes, violant ainsi l'embargo partiel sur les livraisons d'armes décrété par la

¹⁰ HUYBRECHTS Pierre, BERKOL Ilhan, Afrique centrale. L'harmonisation des législations nationales sur les armes légères. Conformité avec le protocole de Nairobi et initiatives parlementaires au Burundi, en RDC et au Rwanda, Bruxelles : Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix et la Sécurité, « Les rapports du GRIP », n°6, 2005.

¹¹ BERKOL Ilhan, *Vers un instrument juridique sur le contrôle des armes légères et de petit calibre en Afrique centrale*, Bruxelles : Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix et la Sécurité, « Note d'Analyse », 20 avril 2008.

¹² KASONGO Missak, SEBAHARA Pamphile, *Le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des combattants en RD Congo*, Bruxelles : Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix et la Sécurité, « Note d'Analyse », 11 août 2006.

¹³ ALUSANA Nelson, « Arms and Disarmament. DRC's unending Story », in *Armed Conflict and Disarmament. Selected Central African Case Studies*, Pretoria : Institute for Security Studies, 2007.

¹⁴ ROMKEMA Hans, *Opportunités et contraintes relatives au désarmement et au rapatriement des groupes armés étrangers en République démocratique du Congo – Cas des FDLR, FNL et ADF/NALU*, Washington : MDRP, 2007.

¹⁵ ROMKEMA Hans, *Le bout du tunnel ? Opportunités de désarmement et de rapatriement des FLDR en République démocratique du Congo*, Washington : MDRP, 2009.

résolution 1493 du Conseil de sécurité des Nations unies¹⁶. De manière plus spécifique, dans une étude consacrée en 2006 à la présence ougandaise au Congo, Peter Danssaert et Brian Johnson Thomas, pour *International Peace Information Service* (IPIS), ont mis en évidence les responsabilités de réseaux ougandais dans l'approvisionnement des milices de l'Ituri en munitions et armes légères (principalement des fusils d'assaut AK47 de fabrication chinoise ou roumaine)¹⁷. Notons enfin que, concernant les réseaux d'approvisionnement des FLDR, le dernier rapport du Groupe d'experts sur la RDC publié en novembre 2009 a pointé une série d'alliances opérationnelles nouées entre, d'une part, les FLDR et, d'autre part, certains groupes *maï maï*, certaines unités des FARDC et la milice banyamulenge des Forces républicaines fédéralistes (FRF) au Nord ou au Sud-Kivu. Le rapport du Groupe d'experts a par ailleurs mis en lumière l'implication de certains réseaux en Tanzanie et au Burundi dans la fourniture d'armes et de munitions aux rebelles rwandais¹⁸.

Les accusations proférées par nombre d'observateurs quant au pillage des ressources du Congo par les différents belligérants ont amené le Conseil de sécurité des Nations unies à mettre sur pied en juin 2000 un premier Groupe d'Experts sur l'exploitation des richesses naturelles du Congo. En octobre 2003, dans son rapport final, le Groupe d'Experts présidé par Mahmoud Kassem a clairement fait le lien entre le pillage des ressources et la prolifération des armes légères en stipulant qu'il était très difficile de mettre un terme à ce pillage sans se préoccuper des trafics d'armes alimentant les groupes armés actifs dans la région¹⁹. Dans la foulée, deux autres études se sont attachées en 2005 à analyser le lien direct existant entre exploitation des richesses naturelles et transferts d'armes en RDC. La première, menée par Anne Renauld pour le compte du GRIP, étudie le cas particulier de la Minière de Bakwanga (MIBA), société exploitant des concessions diamantaires au Kasai, utilisée par le régime de Kinshasa pour financer les achats d'armes destinées aux Forces armées congolaises²⁰. La seconde est une vaste étude d'*Amnesty International* consacrée aux achats de matériels militaires, et notamment d'armes légères, par les différentes armées et groupes armés présents au Congo²¹. De manière générale, cette étude établit dans bien des cas un lien direct entre la prolifération des ALPC et l'exploitation illégale des ressources naturelles par les mouvements rebelles et leurs alliés étrangers d'une part, les groupes *maï maï* et le régime de Kinshasa d'autre part ; autrement dit, l'instauration d'un cercle infernal dans lequel les armes légères facilitent les activités de prédation des groupes armés, prédation qui permet à son tour de financer de nouveaux achats d'armes.

Si la plupart des études se limitent à faire le constat de la prolifération des ALPC en RDC sans donner la moindre évaluation chiffrée, quelques recherches de terrain ont depuis lors donné quelques éléments d'analyse plus quantitative. Aucune de ces recherches n'a cependant été à même de fournir des données précises quant au nombre d'ALPC circulant dans l'Est de la RDC.

¹⁶ *Arms Flows in Eastern DR Congo*, London : All Party Parliamentary Group on the Great Lakes Region (UK), 2004.

¹⁷ DANSSAERT Peter, JOHNSON THOMAS Brian, *Greed and Guns : Uganda's Role in the Rape of the Congo*, Antwerpen : International Peace Information Service, 2006.

¹⁸ MAHTANI Dinesh, *et alii*, *Rapport final du Groupe d'Experts sur la République démocratique du Congo*, New York : Nations unies, 23 novembre 2009, S/2009/603.

¹⁹ KASSEM Mahmoud, *et alii*, *Rapport du Groupe d'Experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres formes de richesse de la République démocratique du Congo*, New York : Nations unies, 23 octobre 2003, S/2003/1027.

²⁰ RENAULD Anne, *République démocratique du Congo. Ressources naturelles et transferts d'armes*, Bruxelles : Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix et la Sécurité, « Les rapports du GRIP », n°1, 2005.

²¹ AMNESTY INTERNATIONAL, *République démocratique du Congo. Les flux d'armes à destination de l'Est*, Londres : Amnesty International, AI : AFR 62/006/2005.

La première étude, menée en 2002 par Flory Kayembe, Désiré Nkoy et Missak Kasongo pour *Pax-Christi / Pays-Bas*, concernait les circuits transfrontaliers d'approvisionnement en armes et munitions dans le nord-est du Congo (Ituri, Haut-Uele)²². Selon les résultats de cette étude de perception, 90 % des personnes interrogées estiment que les armes légères en circulation dans la région sont arrivées clandestinement, depuis l'Ouganda ; 94 % des sondés estiment que les armées étrangères ont contribué à la prolifération des ALPC dans la région ; 75 % estiment enfin que cette prolifération des ALPC contribue fortement à la multiplication des mouvements armés et des organisations d'auto-défense populaires.

En 2004, des recherches coordonnées pour le compte du GRIP par Jacques Ntibarikure se sont penchées sur l'impact de la prolifération des armes légères dans la plaine de la Ruzizi (partagée entre le Sud-Kivu et l'ouest du Burundi)²³. Il ressort principalement des conclusions de cette enquête que (1) l'arme la plus fréquente est la Kalachnikov d'origine russe ou ex-soviétique ; (2) les détenteurs illégaux achètent le plus souvent leurs armes de l'autre côté de la frontière ; (3) les ALPC semblent plus facilement disponibles et un peu moins chères en RDC qu'au Burundi, à l'inverse des munitions, plus chères en RDC ; (4) les trafics illégaux d'ALPC sont facilités par une frontière extrêmement « poreuse » et la corruption des agents chargés de la surveiller ; et (5) les agents des forces de sécurité alimentent le phénomène de prolifération des armes légères en revendant au marché noir les armes et munitions saisies lors des opérations de recherches d'armes.

Le GRIP a par ailleurs coordonné en 2005 une large enquête de perception de la prolifération et des trafics d'armes légères dans le Nord et le Sud-Kivu depuis l'imposition de l'embargo (juillet 2003) par les Nations unies²⁴. Il en ressort que l'embargo sur les armes n'a jamais été respecté par les parties en présence ni même par les autorités chargées de le faire respecter, à commencer par les composantes des FARDC n'ayant pas encore été brassées et les forces gouvernementales étrangères présentes sur le sol congolais. Si une certaine diminution de l'intensité des trafics était observée, d'autres tendances constatées par ailleurs ont été confirmées, en particulier l'omniprésence de la Kalachnikov et le foisonnement de groupes armés étrangers et congolais impliqués dans les trafics. Les armes sont achetées le plus souvent, soit à des fins criminelles, soit par besoin de protection. Parmi les principaux acheteurs on trouve notamment des creuseurs, des commerçants, des criminels, des revendeurs ou des groupes armés, congolais ou étrangers, tandis que les vendeurs sont, le plus souvent, des membres de groupes armés, congolais ou étrangers, des militaires des FARDC, des anciens combattants ou encore de simples bandits.

S'agissant des opérations de désarmement et de réinsertion communautaire des groupes armés de l'Ituri menées à Bunia sous la direction du PNUD à partir de septembre 2003, peu d'informations apparaissent dans la littérature actuellement disponible, en dehors des rapports périodiques du secrétaire général des Nations unies sur la MONUC, contenant ça et là quelques éléments sur

²² KAYEMBE Flory, NKOY Désiré, KASONGO Missak, *Prolifération et trafic illicite des armes légères au nord-est de la RDC*, Kinshasa : Pax Christi Pays-Bas, 2003.

²³ NTIBARIKURE Jacques, *et alii*, *Trafics d'armes. Enquête dans la plaine de la Ruzizi (RDC-Burundi)*, Bruxelles : Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix et la sécurité, « Les rapports du GRIP », n°1, 2006.

²⁴ BERGHEZAN Georges (coord.), *Trafics d'armes. Enquête de terrain au Kivu*, Bruxelles : Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix et la sécurité, « Les rapports du GRIP », n°4, 2006.

l’embargo sur les armes ou sur les opérations de désarmement des groupes armés. Citons néanmoins à cet égard l’enquête menée par le Haut Conseil de la Coopération internationale (Belgique) auprès de plusieurs ONG congolaises sur l’impact de la prolifération des armes légères sur le développement en RDC qui donne un aperçu des différentes mesures prises pour réduire la prolifération des ALPC²⁵. Notons enfin qu’un rapport publié en 2008 par *International Crisis Group* a dressé un bilan pour le moins mitigé de ces opérations de désarmement, évoquant un « échec relatif » dû notamment au manque de sincérité des chefs miliciens et à « la permanence des liens commerciaux entre les groupes armés et certains militaires et des hommes d’affaires étrangers »²⁶.

²⁵ « Annexe 2. Armes légères et développement en République démocratique du Congo. Réponses de trois ONG partenaires du CCFD et de Caritas RDC », in THAI THIEN NGHIA Cindy, *Réduire l’impact du trafic des armes légères sur le développement : le rôle de la coopération française. Rapport de la Commission ‘Armes légères et de petit calibre (ALPC) et Développement’*, Paris : Haut Conseil de la Coopération internationale, 2006.

²⁶ Congo : *Quatre priorités pour une paix durable en Ituri*, Nairobi-Bruxelles : ICG, « Rapport Afrique », n°140, 2005.

3. Evolution des conflits en RDC (1997-2009)

Le 17 mai 1997, la République du Zaïre devient, à la faveur de la chute du régime Mobutu et de la victoire de l'Alliance des Forces démocratiques pour la Libération du Congo-Zaïre (AFDL) de Laurent-Désiré Kabila, la République démocratique du Congo. Porteur des innombrables attentes de son peuple, le président Kabila est confronté à un défi de taille : redresser la barre d'un pays ruiné par trente ans de corruption et de mauvaise gouvernance. Le défi est d'autant plus gigantesque que le nouveau régime doit à son tour faire face à partir du 2 août 1998 à l'éclatement de plusieurs rébellions armées²⁷.

Rapidement cependant, en dépit du contrôle qu'elles opèrent sur la moitié du territoire, les rébellions – Rassemblement congolais pour la Démocratie (RCD), Mouvement de Libération du Congo (MLC) – et leurs alliés rwandais et ougandais ne parviennent plus à progresser. A la faveur de l'éclatement du RCD en une multitude de factions rebelles concurrentes et de la querelle qui se fait jour entre Kigali et Kampala, les forces gouvernementales parviennent avec l'aide des armées zimbabwéenne, angolaise et namibienne à stabiliser le « front » qui s'étend de Pweto à Mbandaka. Le Congo est virtuellement morcelé en plusieurs entités administrées de façon autonome par les différents belligérants et leurs alliés locaux (rébellions, groupes *mai mai*).

Au fil des mois, les différents belligérants vont développer des stratégies d'exploitation illégale des richesses naturelles du Congo ; stratégies dont les revenus permettent de financer les dépenses militaires et d'autofinancer la guerre. Ainsi, tandis que le conflit s'enlise, les principaux affrontements se déroulent désormais sur le « front non officiel » concentré à l'intérieur des zones contrôlées par les rebelles et leurs alliés, dans les zones d'importance économique évidente, à proximité des gisements de diamant à Mbuji Mayi et à Kisangani, des sites aurifères ou des zones potentiellement riches en coltan du Kivu, des plantations de café, de thé ou de papaine²⁸,...

Cet essor de l'économie de guerre dans l'Est du Congo contribue considérablement à la dynamique de scissions en cascade, de prolifération et de radicalisation des mouvements armés présents au Congo. A cette nouvelle économie de guerre correspond une forme d'organisation politique basée sur une extrême dureté à l'encontre des populations civiles (politique de terreur, recrutements forcés, enfants soldats). D'ethnique, la violence devient prédatrice, les loyautés ethniques de ces groupes armés s'estompant rapidement au profit de la recherche de l'enrichissement personnel. Pour les populations civiles, cette dynamique de pillage par les différents belligérants du conflit au Congo marque, sous couvert d'une guerre de « libération », le début d'une période de grande terreur. Aucun village du Kivu ne peut ainsi se prévaloir d'être à l'abri des massacres ou déplacements de populations. La guerre vient anéantir ce que plus de trente années de mobutisme et neuf mois de guerre en 1996-97 n'avaient pas encore réussi à détruire, plongeant ainsi le Congo dans un état de délabrement jamais atteint auparavant²⁹.

²⁷ Voir à ce propos O. LANOTTE, *Guerres sans frontières en République démocratique du Congo*, Bruxelles, GRIP-Complexe, 2003, pp. 67-95.

²⁸ Idem, pp. 123-128.

²⁹ Idem., pp. 128-130.

Les pourparlers de paix, entamés dès le début de la guerre, se limitent pendant longtemps à de simples catalogues de bonnes intentions. Il faut attendre la disparition de Laurent-Désiré Kabila en janvier 2001, et son remplacement à la Présidence par son fils Joseph, pour voir le processus de paix de Lusaka reprendre quelques couleurs. Finalement, en décembre 2002, après bien des péripéties, la persévérance de la médiation sud-africaine est récompensée par la conclusion à Pretoria d'un accord global et inclusif aux termes duquel le président Joseph Kabila est maintenu à son poste au cours des deux années que durera la transition, assisté de quatre vice-présidents représentant respectivement le gouvernement, le RCD-Goma, le MLC et l'opposition non armée.

Cet accord de paix ne signifie malheureusement pas la fin du conflit des Grands Lacs. L'aboutissement du Dialogue inter-congolais n'a en effet en rien résorbé les risques de déstabilisation dans l'Est de la RDC, théâtre d'affrontements interethniques entre microgroupes rebelles sur fond de rivalité ougando-rwandaise. Début 2003, l'Est du Congo est en proie à une recrudescence dramatique des violences ethniques. Le retrait des troupes étrangères a en effet favorisé une reprise des combats au Sud-Kivu (région d'Uvira) et surtout en Ituri où les différentes milices congolaises soutenues par l'Ouganda (MLC & RCD-national (RCD-N) contre RCD-K-ML) ou le Rwanda (l'Union des Patriotes congolais (UPC) de Thomas Lubanga) se livrent à une lutte sans merci sous l'œil impassible des 700 casques bleus uruguayens de la Mission des Nations unies au Congo (MONUC) déployés dans la Région. Une sale guerre qui fait des dizaines de milliers de victimes, où les violences sexuelles sont utilisées comme arme de guerre, et dans laquelle aucun tabou, pas même celui de l'anthropophagie, ne semble à même de fixer quelques limites aux violences perpétrées par les belligérants.

L'opération *Artémis* menée à Bunia (Ituri) par la Belgique en juillet 2003 permet cependant de stabiliser quelque peu la situation. Dans la foulée, en octobre 2004, la MONUC voit son mandat et ses effectifs (de 5.900 à 16.400 hommes) sensiblement renforcés. La transition peut se poursuivre bon gré mal gré, avec en perspective la tenue des élections en 2006. En mai 2005, le gouvernement de transition élabore son plan stratégique de réforme de l'armée congolaise qui prévoit l'intégration dans les nouvelles Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) des troupes des différents groupes rebelles (MLC, RCD, RCD-ML, RCD-N,...) et des combattants *mai mai*. Cette réforme, qui comporte la mise sur pied de programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration des ex-combattants (DDR), de brassage des unités et de redéploiement des brigades intégrées, doit cependant faire face à de nombreux obstacles, comme la mauvaise gouvernance (absence d'informations fiables sur les effectifs, détournement des soldes,...), et surtout les réticences, vu l'incertitude de l'après-élections, des anciens rebelles à envoyer leurs ex-combattants dans les centres de brassage.

La transition demeure cependant précaire comme en témoignent les échauffourées survenues en juin 2004 quand Laurent Nkunda, un général tutsi du Nord-Kivu, soutenu par le Rwanda, attaque la ville de Bukavu arguant d'un « génocide » des Banyamulenge, Tutsi du Sud-Kivu. La situation y est d'autant plus délicate que les opérations de démobilisation commencées en décembre 2002 ont vu de nombreux *kadogos* (enfants soldats) se mettre au service des bandes armées écumant l'Est du pays, et ce plus particulièrement au Nord-Kivu, en Ituri et au Nord-Katanga (*mai mai* du chef Gédéon Kyungu Mutanda). Les élections de 2006, qui voient la victoire du président sortant, Joseph Kabila,

sur l'ancien chef rebelle Jean-Pierre Bemba (MLC)³⁰, ne signifieront cependant pas la fin des violences et de l'insécurité, au grand désespoir des populations de l'Est qui ont massivement voté pour Kabila. En dépit de l'aide apportée par les forces de la MONUC, les FARDC demeurent incapables de mettre hors d'état de nuire les bandes armées – CNDP (Congrès national pour la Défense du peuple) de Laurent Nkunda, rebelles hutu des FDLR (Forces démocratiques de libération du Rwanda), rebelles ougandais de la LRA (Armée de Libération du Seigneur), groupes *maï maï* – qui, chacun pour des motivations diverses, refusent de rendre les armes et maintiennent les populations locales dans la terreur et la violence.

En septembre 2008, Laurent Nkunda élargit les objectifs de son mouvement en y incluant le renversement du Président Kabila. En octobre, Laurent Nkunda déclenche une nouvelle offensive au Nord-Kivu. En quelques jours, ses troupes mettent en déroute les FARDC, prennent Rutshuru et plusieurs autres localités importantes où elles s'emparent d'importants stocks d'armes, et menacent de prendre Goma. Les exactions commises par les forces du CNDP et la crainte d'une nouvelle guerre de grande ampleur provoquent une panique généralisée et l'exode de centaines de milliers de réfugiés.

Ce succès militaire du CNDP restera néanmoins sans lendemain en raison de la spectaculaire volteface opérée en décembre 2008 par le régime de Kigali. Soucieux de redorer quelque peu un blason terni par un rapport du Groupe d'expert des Nations unies sur la RDC faisant état du soutien apporté par le Rwanda au CNDP³¹, le président Kagame s'entend avec son homologue congolais, Joseph Kabila, pour mettre hors-jeu le général Nkunda (lequel sera arrêté en janvier et assigné à résidence au Rwanda). Dans la foulée, le 20 janvier 2009, deux jours après que le chef d'état-major du CNDP, Bosco Ntaganda, ait décidé de mettre fin à la rébellion et d'intégrer ses forces au sein de l'armée congolaise, les Forces rwandaises de défense (RDF) entrent au Congo pour participer, aux côtés des FARDC, à l'opération *Umoja Wetu* destinée à traquer les FDLR, détruire leurs bases arrières et favoriser le retour au Rwanda de leurs combattants et de leurs familles.

L'opération conjointe rwando-congolaise ne parvint cependant pas à sécuriser durablement le Kivu. En mars, quelques semaines à peine après le départ des troupes rwandaises et le rapatriement au Rwanda de plus de 1.600 de leurs anciens membres (combattants et personnes à charge), les FDLR ont retrouvé leurs capacités de nuisance et se livrent à des opérations de représailles à l'encontre des populations civiles, tuant des centaines de personnes et provoquant des dizaines de milliers de familles. Dans les mois qui suivent, l'insécurité perdure, en dépit des opérations *Kimia II* et *Amani Leo* menées essentiellement au Sud-Kivu avec le soutien de la MONUC par l'armée congolaise, cette dernière étant de plus en plus souvent accusée d'être en partie responsable des crimes de guerre, violences sexuelles et autres atteintes aux droits de l'homme dont sont victimes les populations

³⁰ Lequel est mis hors circuit à la suite des affrontements survenus à Kinshasa en mars 2007 entre sa garde personnelle et la garde présidentielle. Il quitte le pays le 11 avril 2007 pour se rendre au Portugal, officiellement pour raisons médicales. Jean-Pierre Bemba est finalement arrêté en Belgique le 24 mai 2008 à la demande de la Cour pénale internationale (CPI) pour des crimes sexuels, crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis par ses troupes en République centrafricaine entre octobre 2002 et mars 2003.

³¹ S/2008/773. A la suite de la publication de ce rapport, plusieurs bailleurs importants du Rwanda, dont les Pays-Bas, la Suède, le Canada et la Grande-Bretagne, ont mis fin, suspendu ou envisagé de suspendre, en tout ou en partie, leur aide financière au Rwanda.

civiles dans l'Est du Congo³². Tant et si bien qu'en 2010, alors que la République démocratique du Congo commémore le cinquantième anniversaire de son indépendance, et tandis que certains évoquent l'hypothèse d'un retrait progressif de la MONUC, les Congolais de l'Est ne voient toujours pas venir la paix...

³² Voir à ce propos J. KIPPENBERG, *et alii*, *Les soldats violent, les commandants ferment les yeux. Violences sexuelles et réforme militaire en République démocratique du Congo*, New York : Human Rights Watch, 2009 ; *Human Rights 2009 Report : Demoxcratic Republic of the Congo*, Washington : U.S. Department of State, 11 mars 2009.

4. Contexte de la prolifération des ALPC dans l'Est de la RDC

a) Panorama de la réforme du secteur de sécurité en RDC

L'Accord global et inclusif signé le 17 décembre 2002 suite au dialogue inter-congolais de Sun City a identifié la réforme du secteur de la sécurité (RSS) comme un des trois objectifs prioritaires de la transition politique, à côté de la mise en place d'un nouveau cadre légal et institutionnel et de l'organisation des élections. Cette RSS consiste non seulement à former et à intégrer les groupes rebelles dans une nouvelle armée et une police nationale sur base du brassage des ex-belligérants signataires de cet Accord de paix, mais aussi à mettre en œuvre de programmes de démobilisation, de désarmement et de réintégration (DDR) pour les combattants congolais et pour les groupes armés étrangers se trouvant en RDC³³. Le défi était considérable dans un contexte où toutes les structures de l'État s'étaient effondrées, le pays étant divisé en trois parties sous le contrôle de mouvements rebelles, sans compter de nombreuses milices éparpillées à l'intérieur du pays.

Dans ce contexte, le Gouvernement de transition mis en place le 30 juin 2003 va mettre l'accent sur la réforme de l'armée et de la police, contrairement à l'approche plus globale proposée par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE³⁴. Pour ce dernier, en effet, « Le système de sécurité englobe l'armée, la police et la gendarmerie, les organes de renseignement et autres organes similaires, les institutions judiciaires et pénitentiaires ainsi que les instances civiles élues et dûment désignées auxquelles il revient d'en assurer le contrôle et la supervision (Parlement, exécutif, ministère de la défense, notamment)³⁵ ». Même s'il faut tendre vers l'adoption d'une approche globale, les initiatives menées en matière de RSS en RDC restent centrées aujourd'hui sur la réforme de l'armée et de la police. Deux périodes ont marqué ce processus : la transition politique de 2003 à 2006 et l'avènement de la 3^{ème} République depuis janvier 2007.

- **Un bilan mitigé de la transition en matière de RSS (2003-2006)**

Entre 2003 et 2006, un cadre juridique et réglementaire de la RSS a été mis en place, ainsi que les structures de mise en œuvre, à savoir la Structure militaire d'intégration et la CONADER (Commission nationale chargée de la démobilisation, désarmement et réintégration). En mai 2005, le Gouvernement congolais a adopté **un plan stratégique de réforme de l'armée**. À la veille des élections générales de 2006, quinze brigades avaient été formées et unifiées sur les dix-huit prévues, grâce à l'appui de l'ONU via la MONUC, de l'UE, et des partenaires bilatéraux, parmi lesquels l'Afrique du Sud, l'Angola, la Belgique et la Belgique. Par ailleurs, la MONUC, avec plus de 700 policiers, a appuyé le gouvernement dans l'élaboration, en 2005, d'un **Plan national de formation de la police** et sa mise en œuvre.

Toutefois, les acquis de la réforme de l'armée et de la police pendant la transition ne sont pas à la hauteur des objectifs escomptés à cause d'au moins cinq contraintes interdépendantes. Premièrement, les réticences des leaders politiques à démobiliser effectivement leurs combattants

³³ Pamphile Sebahara, *La réforme du secteur de la sécurité en RD Congo*, Note d'Analyse du GRIP, 13 mars 2006.

³⁴ Organisation pour la coopération et le développement économique.

³⁵ OCDE, *Réforme des systèmes de sécurité et gouvernance. Principes et bonnes pratiques*. Synthèses, OCDE, Paris, mai 2004, p.1 ; et OCDE, *Prévenir les conflits violents : quels moyens d'actions ?* », Lignes directrices du CAD, OCDE, 2001, p.42.

dans un contexte politique préélectoral et donc incertain. Deuxièmement, les difficultés du gouvernement à mobiliser les moyens financiers et l'expertise nécessaires à l'application de la réforme dans un pays aussi grand et sans infrastructures de transport ni de service public. Troisièmement, la persistance de la mauvaise gouvernance dans la gestion des affaires publiques en général et les questions des forces de l'ordre en particulier. Quatrièmement, les approches non coordonnées et complexes des partenaires bilatéraux et multilatéraux en matière de RSS. Enfin, l'absence d'une approche globale de réforme du secteur de sécurité n'a pas permis de prendre en compte plusieurs dimensions indispensables à la RSS, telles que la justice, les douanes, le système carcéral, le contrôle parlementaire, les services de renseignements³⁶.

- **La 3^{ème} République : de nombreux défis en matière de RSS**

Depuis la mise en place du gouvernement de la 3^{ème} République en janvier 2007, très peu de progrès ont été réalisés en matière de RSS alors que la tenue des élections avait suscité beaucoup d'espoir auprès de la population et des partenaires du pays³⁷. Les principaux acquis relatifs à l'armée concernent la formation de brigades intégrées pour atteindre les 18 prévues sous la Transition, le début de la formation des Forces de réaction rapide et l'organisation de la table ronde sur la RSS en février 2008. Son objectif était d'élaborer une stratégie de réforme des FARDC, de la Police nationale (PNC) et du système judiciaire qui soit un cadre d'intervention pour le gouvernement et tous ses partenaires. Depuis la fin de la Transition en effet, le CIAT³⁸ a cessé d'exister en tant qu'organe de coordination des appuis des donateurs.

Le plan de réforme à court terme (2008-2010) présenté par le gouvernement est basé sur trois axes : la formation et le déploiement de 12 bataillons d'une force de réaction rapide ; l'établissement d'un cadre légal nécessaire pour la réforme de l'armée ; et l'achèvement de programmes de DDR transitionnel et d'intégration de l'armée³⁹. Toutefois, les 18 brigades brassées et intégrées n'ont été formées que pendant 45 jours, ce qui est très peu pour mettre en place une armée professionnelle. En outre, la plupart de brigades souffrent d'un manque d'équipement, de discipline, et pour certaines d'entre elles les soldes ne sont pas payées régulièrement à cause de la corruption dans la chaîne de paiement. Les difficultés des FARDC, voire leur incapacité à mettre fin aux mouvements et milices armés dans les deux Kivu et l'Ituri, illustrent leurs faiblesses structurelles.

Plusieurs facteurs expliquent les faibles résultats de la RSS depuis janvier 2007. Il s'agit, entre autres, du fait que la RSS congolaise est incomplète et déséquilibrée (les renseignements civils et militaires et les services chargés du contrôle des frontières, deux secteurs importants de sécurité, ne sont pas concernés) ; de l'absence d'une coordination/coopération interministérielle alors que de nombreuses questions relèvent de compétences croisées et mettent en jeu des intérêts institutionnels divergents ; de la forte concurrence entre les donateurs et les institutions

³⁶ Pamphile Sebahara, *Les enjeux de la réforme du secteur de sécurité en Afrique*. Note d'Analyse du GRIP, 17 décembre 2008.

³⁷ Pamphile Sebahara, *RDC : la réforme de l'armée est un défi politique*. Les Nouvelles du GRIP, n°4, 2008, Bruxelles

³⁸ *Comité international d'accompagnement de la Transition*.

³⁹ H. Hoebeke, H. Boshoff et K. Vlassenroot, *Assessing Security Sector Reform and its Impact on Kivu Provinces*, Situation Report, Institute for Security Studies, 26 novembre 2008, p. 6.

internationales ; des problèmes induits par l'articulation fonctionnelle entre le programme DDR et la RSS ; sans oublier les questions de financement⁴⁰.

Enfin, le séminaire sur la RSS de février 2008 aurait pu être le point de départ d'une nouvelle dynamique en la matière, mais il n'a pas atteint ses objectifs. Le gouvernement congolais a voulu en faire une conférence des donateurs, sans succès. La Table ronde n'a pas permis d'adopter une approche holistique de la réforme, incluant les départements de la défense, de la justice et de l'intérieur. Or, la RDC fait face à de nombreux défis en matière de sécurité, notamment la crise humanitaire et la guerre entre les FARDC et les mouvements rebelles à l'Est, la présence des groupes armés étrangers, notamment les FDLR (Forces démocratiques pour la libération du Rwanda) et la LRA (Armée de résistance du Seigneur), la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles, la mise en œuvre de l'Accord de paix du 23 mars 2009 signé avec la rébellion du CNDP (Congrès National pour la défense du Peuple) et les autres groupes armés des deux provinces du Kivu. Cet Accord de paix s'inscrit dans la recherche de solutions négociées aux conflits persistants à l'Est du pays et a introduit une nouvelle donne dans le processus d'intégration de l'armée. En effet, les combattants du CNDP et d'autres milices armées ont été intégrés dans les FARDC sans avoir reçu de formation adéquate. C'est dire combien la RSS en RDC est loin d'être terminée. Elle doit non seulement combler les lacunes en termes de formation de base des soldats mais aussi leur fournir des connaissances spécifiques pour avoir une armée professionnelle et disciplinée.

- **Un rôle-clé des donateurs**

Depuis le début de la RSS congolaise, les donateurs ont joué un rôle clé. La Belgique a contribué entre autres à la formation et à l'équipement de deux brigades intégrées. La signature le 16 juin 2009 à Bruxelles, par les ministres belge et congolais de la Défense, d'un accord prolongeant le Programme de partenariat militaire (PPM) montre l'engagement belge pour la réussite de la RSS en RDC. L'Union européenne intervient à travers les missions EUSEC – RDC d'appui à la réforme de l'armée et EUPOL-RDC de soutien à la formation de la police, et à travers le programme REJUSCO de réhabilitation de la justice à l'Est. AFRICOM, le Commandement militaire américain pour l'Afrique, a également signé, en juin 2009, un accord avec la RDC pour l'appuyer dans la restructuration des FARDC, notamment pour la mise en place d'une Force de réaction rapide. La Belgique soutient de son côté la formation de la police. Ces exemples montrent que les donateurs sont disposés à appuyer la RDC. Cependant, des efforts de coordination et davantage de coordination et de stratégie globale permettraient une meilleure efficacité de ces partenariats.

b) Groupes armés dans l'Est de la RDC en 2009

- **Nord-Kivu**

En janvier 2009, plusieurs milliers de combattants du Congrès national pour la défense du peuple (CNDP), de la coalition Mai-Mai des Patriotes résistants congolais (PARECO) et d'autres groupes Mai-Mai ont été intégrés dans les FARDC. Cependant, cette intégration rapide, en vue de l'opération

⁴⁰ Voir Sebastien Melmot, *Candide au Congo. L'échec annoncé de la réforme du secteur de la sécurité*, Focus stratégique n°9, IFRI, septembre 2008, 28p.

Umoja Wetu organisée par les FARDC et les Forces rwandaises de défense (RDF), a souffert de nombreuses déficiences :

- Des désertions massives ont affecté les rangs des nouveaux venus (en particulier les combattants hutu du CNDP et les membres des PARECO) ;
- La direction du CNDP a refusé de mettre ses armes lourdes à la disposition des FARDC ;
- Le déploiement de ses hommes et officiers sur l'ensemble des territoires du Nord et du Sud-Kivu a permis au CNDP de développer ses activités génératrices de revenu (contrôle de mines, d'axes routiers...) et des administrations locales, sans lien avec les autorités provinciales ou nationales⁴¹.

Il est donc difficile d'affirmer que le CNDP ou les PARECO n'appartiennent plus à la catégorie des groupes armés congolais, car leur allégeance et leurs intérêts à plus long terme restent incertains. Il n'en reste pas moins que d'autres groupes Maï-Maï ont refusé de s'intégrer aux FARDC et se sont souvent alliés aux FDLR (Forces démocratiques de libération du Rwanda), ennemies désignées des opérations *Umoja Wetu*, puis *Kimia II* (FARDC, avec soutien MONUC).

Parmi les principaux groupes armés ayant refusé de s'intégrer aux FARDC ou s'étant alliés aux FDLR, citons :

- Le Rassemblement pour l'unité et la démocratie (RUD-Urunana, faction dissidente des FDLR surtout active dans le territoire de Lubero) ;
- Le groupe Maï-Maï dirigé par Kakule Sikula Lafontaine (territoire de Lubero) ;
- Le groupe Maï-Maï Kifuafua qui aurait « migré » du territoire de Walikale pour celui de Lubero et se serait allié avec le groupe Maï-Maï de Lafontaine.
- L'Alliance des patriotes pour un Congo libre et souverain (APCLS), groupe Maï-Maï dirigé par Janvier Buingo Karairi (territoire de Masisi)⁴².

Si les FDLR ont connu d'importants revers, leurs structures organisationnelles n'auraient pas été détruites et, après *Umoja Wetu*, elles ont pu reprendre le contrôle de certains sites dont elles avaient été chassées, en particulier dans les territoires de Walikale, de Rustshuru et de Masisi, tandis que leur fuite leur permettait de s'implanter dans certaines régions, comme le territoire de Lubero. En outre, le nombre de combattants FDLR tués, capturés ou rapatriés semble avoir été largement compensé par l'afflux de volontaires en provenance du CNDP ou de groupes Maï-Maï⁴³. Enfin, une nouvelle vague de combats entre FARDC et les FDLR ou leurs alliés congolais, dans le cadre de l'opération *Kimia II* cette fois, a éclaté à la fin 2009, dans les territoires de Walikale, Masisi et Lubero⁴⁴. Parmi les autres groupes armés, n'ayant pas pris parti durant les opérations *Umoja Wetu* et *Kimia II*, citons :

- Les Allied Democratic Forces/National Army for the Liberation of Uganda (ADF/NALU), constituées d'une majorité de combattants ougandais, présentes dans le territoire de Beni ;
- D'autres groupes Maï-Maï à influence locale, comme le groupe de Kilindera (territoire de Beni) ou la Résistance nationale lumumbiste (RNL), basée à Vurondo, près de Butembo⁴⁵.

⁴¹ S/2009/603, pp. 3-4.

⁴² S/2009/603, pp. 7-8.

⁴³ S/2009/603, p. 7.

⁴⁴ Radio Okapi 15/12/09.

⁴⁵ Discussion de GF tenue à Butembo le 17/07/09, rapport de l'analyste du Nord-Kivu, p. 31.

- **Sud-Kivu**

Le déploiement d'éléments CNDP « intégrés » dans les FARDC a été suivi, en août 2009, alors que Kimia II battait son plein, par l'intégration au sein de l'armée congolaise de quelques centaines de combattants issus des groupes Maï-Maï Asani et Yakutumba (région de Fizi) et des Forces républicaines fédéralistes (FRF, région de Minembwe)⁴⁶. Cependant, la majorité des groupes armés de la province semblent rester réfractaires à l'intégration dans les FARDC. Il s'agit notamment de :

- Maï-Maï Kapopo et Nyakiriba dans le territoire de Mwenga ;
- Maï-Maï PARECO, Mongol, Kifuafua et UJPS dans le territoire de Kalehe ;
- Maï-Maï Mudundu 40 et Simba à Walungu et Kabare (territoire de Kalehe) ;
- Maï-Maï dirigés par Zabuloni dans le territoire d'Uvira ;
- Réfractaires au brassage des groupes Maï-Maï dirigés par Dunia et Yakutumba et des FRF en territoire de Fizi ; de fréquents affrontements opposaient ces deux derniers groupes aux FARDC à la fin 2009⁴⁷ ;
- Divers groupes Maï-Maï, dont Raïa Mutomboki et Shikito en territoire de Shabunda⁴⁸.

Quant aux FDLR, il est difficile de se rallier entièrement au bilan triomphaliste du porte-parole de *Kimia II*, Sylvain Ekenge, selon lequel « tous les sanctuaires des FDLR ont été démantelés »⁴⁹, alors que, selon le Groupe d'experts de l'ONU, les FDLR s'étaient regroupées dans la forêt d'Itombwe (territoire de Mwenga)⁵⁰ d'où elles continuaient à mener des attaques contre des civils⁵¹. Enlèvements et incendies de villages se multipliaient également dans le territoire de Shabunda à la fin 2009⁵². A la même période, divers incidents impliquant des éléments des FDLR étaient également constatés dans les territoires de Kabare, Kalehe, Uvira et Fizi⁵³.

L'attitude des groupes Maï-Maï envers les FDLR variait fortement d'un territoire à l'autre. Dans celui de Shabunda au début décembre 2009, des combats intenses opposaient les FDLR aux Maï-Maï Raïa Mutomboki⁵⁴. Par contre, et de manière paradoxale, le principal allié congolais des FDLR dans la province semble être les FRF, composées de Banyamulenge, des Tutsi congolais, ce qui a mené les deux groupes à attaquer ensemble les FARDC et des groupes Maï-Maï⁵⁵. Cette « alliance forte », selon les mots du Rapport du Groupe d'experts de l'ONU, est d'autant plus étonnante qu'une partie des troupes FRF a été récemment intégrée aux FARDC et que la 10^{ème} Région militaire (correspondant au Sud-Kivu) des FARDC est dirigée par un des fondateurs des FRF, le Général Patrick Masunzu.

Enfin, un deuxième groupe armé non-congolais est actif dans certaines régions du Sud-Kivu. Il s'agit des Forces nationales de libération (FNL), ou du moins d'une scission de cette formation burundaise dont les principaux leaders sont maintenant intégrés dans le jeu politique à Bujumbura. Les FNL semblent avoir adopté un profil bas au Congo, leur dernière action d'éclat remontant au 9 avril 2009

⁴⁶ S/2009/603, p. 7.

⁴⁷ Briefing UNDSS du 30/12/09 portant sur la situation sécuritaire au Sud-Kivu pour la période 21-29/12/09.

⁴⁸ Rapport de l'analyste du Sud-Kivu, pp. 6-7.

⁴⁹ Radio Okapi 8/12/09.

⁵⁰ S/2009/603, p. 8.

⁵¹ OCHA/Sud-Kivu - Rapports de situation humanitaire du 11 au 17 novembre 2009.

⁵² OCHA/Sud-Kivu - Rapports de situation humanitaire du 11 au 17 novembre 2009 et du 23 au 29 décembre 2009.

⁵³ Briefing UNDSS du 30/12/09 portant sur la situation sécuritaire au Sud-Kivu pour la période 21-29/12/09.

⁵⁴ Radio Okapi, 8/12/09.

⁵⁵ S/2009/603, p. 15.

lorsque, en collaboration avec les FDLR et les Maï-Maï dirigés par Zabuloni, elles ont mené une attaque contre la ville d'Uvira⁵⁶.

- **Ituri**

Deux groupes armés étaient actifs en 2009 dans le district d'Ituri : la Force de Résistance Patriotique de l'Ituri (FRPI, regroupant des combattants Ngity, dernier groupe à subsister après les opérations de DDR des années précédentes) et le Front Populaire pour la Justice au Congo (FPJC, regroupant des miliciens issus de divers groupes ethniques⁵⁷), apparu en 2008. Tous deux semblent être basés dans le sud du territoire d'Irumu (région aurifère de Gety et Aveba) et compter, au plus, quelques centaines de membres. Tout au long de 2009, les deux groupes, mais plus particulièrement le FPJC, ont multiplié les attaques contre les civils et ont subi les assauts des FARDC, soutenues par la MONUC. Suite à ces affrontements, le nombre de déplacés faisait plus que tripler dans cette partie du district, passant en un an de 60.000 à plus de 180.000 personnes⁵⁸. En outre, les FPJC/FRPI semblent s'être implantés dans certaines localités du territoire de Djugu, en particulier au nord de Fataki, à proximité d'un site aurifère. Sous la pression des FARDC, les deux groupes semblent également s'être éparpillés à travers l'Irumu, jusqu'à atteindre le territoire de Mambasa⁵⁹.

- **Maniema**

Au Maniema, divers groupes Maï-Maï, apparus durant l'occupation rwandaise, n'ont jamais été réellement désarmés et démobilisés et peuvent être considérés comme étant « en veilleuse », notamment dans le territoire de Kailo⁶⁰. Ces groupes, bien que bénéficiant d'une certaine assise dans la population et utilisant leurs armes essentiellement pour la chasse, demeurent une source permanente d'insécurité, comme le reconnaissent eux-mêmes des Maï-Maï⁶¹. Certains de ces groupes se seraient reconstitués suite à l'arrivée à Kindu, en avril-mai 2009, de militaires CNDP intégrés dans les FARDC⁶².

Par ailleurs, des membres des FDLR, installés de longue date dans le territoire de Kabambare, semblent avoir été rejoints par d'autres combattants de ce groupe, fuyant les opérations *Kimia II* au Sud-Kivu⁶³. En réaction, des troupes FARDC ont été déployées dans cette région⁶⁴ et le groupe Maï-Maï Raïa Mutomboki, dirigé par un député provincial, se serait reformé⁶⁵. Enfin, relevons que des centaines de combattants Simba, issus de la rébellion muleliste, armés et accompagnés leurs dépendants, subsistent dans le Parc national de Maïko, dans le territoire de Lubutu⁶⁶.

⁵⁶ S/2009/603, pp. 11-12.

⁵⁷ Radio Okapi, 4/10/08.

⁵⁸ Radio Okapi, 20/09/09.

⁵⁹ S/2009/603, p. 35, et rapport de l'analyste d'Ituri pp. 6-7.

⁶⁰ Rapport de l'analyste du Maniema, p. 33.

⁶¹ Discussion de GF des anciens combattants du quartier Tokolote, tenue à Kindu le 3/07/09, rapport Maniema p. 20.

⁶² Rapport de l'analyste du Maniema, p. 7.

⁶³ Radio Okapi, 11/10/09.

⁶⁴ Radio Okapi, 7/09/09.

⁶⁵ Rapport de l'analyste du Maniema, pp. 6, 33, 39.

⁶⁶ Rapport de l'analyste du Maniema, p. 38.

- **Tanganyika**

La présence d'éléments des FDLR, fuyant l'opération *Kimia II* au Sud-Kivu, a été constatée dans les territoires de Nyunzu et de Kongolo⁶⁷. Des combattants FDLR ou Interahamwe seraient également actifs dans les territoires de Manono et, surtout de Kabalo, notamment dans la localité de Lukundu où des Interahamwe stockeraient d'importantes quantités d'armes et de munitions. Des affrontements entre FDLR et Interahamwe se seraient produits à proximité des localités de Kasinge et Kakyu⁶⁸.

D'autre part, des Mai-Mai déclarant appartenir au groupe Yakutumba sont présents au nord du territoire de Kalemie, dans la région de Wimbi, frontalière du Sud-Kivu⁶⁹. Enfin, dans le territoire de Moba, les informations circulant sur un retour des Banyamulenge (actuellement réfugiés dans des pays voisins) susciteraient un phénomène d'armement de la population, voire de reconstitution de groupes armés⁷⁰.

⁶⁷ Déclaration de l'analyste du Tanganyika à l'atelier de restitution de l'étude, Goma, 11/11/09.

⁶⁸ Rapport de l'analyste du Tanganyika, pp. 9, 26 et 27.

⁶⁹ Rapport de l'analyste du Tanganyika, p. 20.

⁷⁰ Discussion de GF tenue à Moba le 15/07/09, rapport de l'analyste du Tanganyika, p. 22.

5. Le rôle de l'ONU dans la lutte contre la prolifération des ALPC

La politique de lutte contre la prolifération des ALPC menée par l'Organisation des Nations unies (ONU) en RDC peut se résumer à quatre grands axes : (1) désarmement, démobilisation et réinsertion sociale des enfants-soldats, (2) désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réintégration des combattants étrangers (DDRRR), (3) désarmement, démobilisation et réintégration des ex-combattants congolais (DDR), et (4) embargo sur les armes et le matériel militaire. A l'instar de ses prises de positions et de son implication dans le conflit en RDC, ces différents axes de la politique des Nations unies dans la lutte contre la prolifération des armes légères au Congo ont considérablement évolué depuis août 1998.

De fait, dans les premiers temps du conflit, sans doute en raison des divergences de vues qui existaient entre ses principaux membres sur le régime du Président Laurent-Désiré Kabila et sur ceux des pays de la région impliqués dans le conflit (Rwanda et Ouganda en tête), le Conseil de sécurité de l'ONU ne montre guère d'empressement à prendre une position ferme sur la situation. Face aux violations répétées des droits de l'homme par toutes les parties belligérantes, à la prolifération des armes légères, à l'accroissement de la problématique des enfants soldats, les Nations unies ne sont guère présentes, leur action se limitant à appuyer « le processus de médiation régionale engagé par l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) et la Communauté de Développement de l'Afrique australe »⁷¹ ou à demander aux « Etats étrangers » (sans les citer nommément), de « mettre fin à la présence de ces forces non invitées »⁷². La création de la Mission d'Observation des Nations unies en RDC (MONUC) le 30 novembre 1999 (résolution 1279) ne change guère la donne dans la mesure où celle-ci ne dispose que d'un mandat vague et restreint qui ne contient aucune disposition relative aux armes légères ni aux questions de la prolifération et du trafic d'armes, du désarmement des enfants-soldats, du DDR ou du DDRRR.

a) Désarmement, démobilisation et réinsertion sociale des enfants-soldats

Les Nations unies ont, via l'UNICEF, soutenu dès 1999 les programmes de désarmement, démobilisation et réinsertion sociale d'enfants-soldats. Dans un premier temps, ces programmes de désarmement ont ciblé des enfants ayant appartenus aux Forces armées congolaises (FAC) à Bukavu et Goma⁷³. Par la suite, l'UNICEF s'est attaché à assurer la réinsertion sociale et économique de milliers d'enfants ayant appartenus aux groupes armés qui n'avaient pas participé au programme officiel de DDR. Depuis 2002, plus de 30.000 enfants-soldats ont été réinsérés⁷⁴.

⁷¹ Déclaration du Président du Conseil de sécurité, 11 décembre 1998, S/PRST/1998/36.

⁷² Résolution 1234 (1999) du Conseil de sécurité, 9 avril 1999, S/Res/1234 (1999).

⁷³ Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations unies en République démocratique du Congo, 17 janvier 2000, S/2000/30.

⁷⁴ Notons que plus de 10.000 des enfants soldats démobilisés en RDC opéraient jusque là dans les groupes armés qui sévissaient en Ituri. Voir à ce propos A. CARAMÉS, E. SANZ, *DDR 2008 - Analysis of Disarmament, Demobilisation and Reintegration (DDR) programmes in the World during 2007*, Barcelone : Escola de Cultura de Pau, 2008, p. 86.

b) Désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réintégration des combattants étrangers (Ddrrr)

Dès février 2000, la résolution 1291 du Conseil de sécurité donne pour mandat à la MONUC d'élaborer un plan d'action pour le Ddrrr systématique des groupes armés présents dans l'Est du Congo⁷⁵. Dans un premier temps, l'avis du Secrétariat général et du Conseil de sécurité est qu'il faut comme préalable « que les groupes armés eux-mêmes acceptent d'être désarmés et démobilisés »⁷⁶. En décembre 2000, le Conseil de sécurité « engage » ainsi « les parties, à coopérer pour faire avancer le désarmement, la démobilisation, la réinsertion et le rapatriement et la réinstallation » des groupes armés étrangers⁷⁷.

Le programme Ddrrr est pris en charge par la MONUC en collaboration avec les programmes de réintégration des pays d'origine des combattants étrangers. Conformément à l'Accord de Lusaka, il vise les FDLR du Rwanda, les FNL (Forces nationales de Libération) du Burundi et l'ADF/NALU (Forces démocratiques alliées / Armée nationale pour la Libération de l'Ouganda). L'accent est mis sur les combattants hutu rwandais et leurs dépendants (en majorité des FDLR) en raison d'une part de leur importance numérique, et d'autre part de leur impact négatif sur la sécurité de la population et sur la stabilité régionale⁷⁸. Notons qu'à l'exception notable de la Lord Resistance Army (LRA), la plupart des groupes armés burundais et ougandais ont volontairement quitté le territoire de la RDC après avoir conclu des accords de paix avec leurs gouvernements respectifs⁷⁹.

Cette politique n'a cependant qu'un succès très relatif. Au fil de la lecture des rapports du Secrétaire général sur la MONUC, il apparaît que seul un petit nombre de combattants étrangers et membres de leurs familles ont progressivement intégré les programmes Ddrrr mis en places par la MONUC – avec l'aide de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), du Haut Commissariat des Nations unies aux Réfugiés (UNHCR), du Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD) et du Programme alimentaire mondial (PAM) – et consenti à rentrer dans leur pays. Selon les statistiques cumulatives de la cellule Ddrrr de la MONUC, entre octobre 2002 et mars 2009 seuls 18.243 Rwandais auraient été rapatriés⁸⁰. La moitié d'entre eux sont des combattants (FDLR pour la plupart), tandis que l'autre moitié est constituée de dépendants.

L'impact des programmes Ddrrr sur la prolifération des ALPC est tout aussi minime ; d'une part en raison du faible nombre de combattants étrangers ayant accepté d'être rapatrié et, d'autre part, vu que seule une petite minorité des combattants disposés à prendre part au Ddrrr ont effectivement

⁷⁵ Résolution 1291 (2000) du Conseil de sécurité, 24 février 2000, S/RES/1291 (2000).

⁷⁶ Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations unies en République démocratique du Congo, 17 janvier 2000, S/2000/30.

⁷⁷ Résolution 1332 (2000) du Conseil de sécurité, 14 décembre 2000, S/RES/1332 (2000).

⁷⁸ Voir H. ROMKEMA, *Opportunités et contraintes relatives au désarmement et au rapatriement des groupes armés étrangers en Rd Congo. Cas des FDLR, FNL, et ADF//NALU*, Washington : Banque mondiale, Programme MDRP, juin 2007 ; H. ROMKEMA, *Le bout du tunnel ? Opportunités de désarmement et de rapatriement des FDLR en RDC*, Washington : MDRP, « Note d'Information », août 2009.

⁷⁹ Voir A. CARAMÉS, E. SANZ, *DDR 2008 - Analysis of Disarmament, Demobilisation and Reintegration (DDR) programmes in the World during 2007*, Barcelone : Escola de Cultura de Pau, 2008, p. 82.

⁸⁰ H. ROMKEMA, *Le bout du tunnel ?*, op. cit. p. 2.

rendu leur arme (la majorité n'en ayant remis aucune)⁸¹. Aussi, en dépit de ses faibles succès, le DDRR n'a guère permis de juguler le flot des armes légères dans l'Est du Congo.

Considérant que le désarmement, la démobilisation et la cessation de tout soutien aux ex-Forces armées rwandaises et aux forces Interahamwe faciliteraient le règlement du conflit en RDC⁸², le Conseil de sécurité est néanmoins régulièrement revenu à la charge. Tandis que le Gouvernement d'unité nationale et de transition se met en place, le Conseil de sécurité se fait de plus en plus pressant. En mars 2005, après que huit casques bleus guatémaltèques ont été tués par des combattants de la LRA dans le Nord-Est du Congo, le Conseil de sécurité demande au gouvernement congolais « d'établir avec la MONUC un concept conjoint d'opérations en vue du désarmement des combattants étrangers ». Le Conseil « insiste sur le fait que la MONUC est autorisée à utiliser tous les moyens nécessaires », en ce compris le recours aux « tactiques d'encerclement et de recherche pour prévenir des attaques contre les civils et perturber les capacités militaires des groupes armés illégaux qui continuent de faire usage de la violence dans ces régions »⁸³.

Ainsi, tandis que la MONUC affine sa stratégie en matière de DDRR, la position minimaliste et attentiste de départ cède progressivement le pas à une politique plus proactive, plus offensive, ayant pour objet la traque et le désarmement forcé des combattants étrangers et qui amènera *in fine* les forces de la MONUC à soutenir les vastes opérations menées par les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) contre les groupes armés étrangers dans l'Est de la RDC. Tant et si bien que depuis le début de l'année 2009, les pressions diplomatiques et militaires (opérations « Umoja wetu », « Kimia II » et plus récemment « Amani leo ») exercées sur les groupes armés étrangers ont contribué à l'augmentation spectaculaire du nombre de candidats au désarmement volontaire et au rapatriement. Selon le représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies, Alan Doss, l'action de la cellule DDRR de la MONUC a en effet permis, le rapatriement volontaire de plus de 1.500 ex-combattants FDLR et de plus de 2.000 de leurs dépendants en 2009. Par ailleurs, au cours de la même période, près de 15.000 civils rwandais ont été rapatriés par le Haut Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés (UNHCR), portant le total à 18.500 le nombre de Rwandais rentrés dans leur pays en 2009⁸⁴.

c) Désarmement, démobilisation et réintégration des ex-combattants congolais (Ddr)

Les accords de cessez-le-feu de Lusaka de juillet 1999 ont été les premiers à mettre en place un cadre pour un processus DDR en RDC. Ils stipulaient que les armées étrangères devaient retourner dans leur pays d'origine et que la future force de maintien de la paix des Nations unies aura pour mandat de « traquer et désarmer les groupes armés » et « élaborer toutes les mesures (persuasives ou coercitives) jugées appropriées pour atteindre les objectifs de désarmement, de rassemblement, de

⁸¹ Voir par exemple le *Dixième rapport du secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations unies en République démocratique du Congo*, 21 février 2002, S/2002/169.

⁸² *Résolution 1341 (2001) du Conseil de sécurité*, 12 février 2001, S/RES/1341 (2001).

⁸³ *Résolution 1592 (2005) du Conseil de sécurité*, 30 mars 2001, S/RES/1592 (2005).

⁸⁴ « Rdc : Le chef de la MONUC rencontre des ex-combattants rwandais », Centre de documentation des Nations unies, 19 janvier 2010, <http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=21031&Cr=RDC&Cr1=Doss>

rapatriement et de réintégration dans la société des membres des groupes armés »⁸⁵, en ce compris les éléments des ex-Forces armées rwandaises et des milices interahamwe. Il a cependant fallu attendre l'Accord global et inclusif du 17 décembre 2002 dans le cadre du Dialogue inter-congolais pour avoir un cadre consensuel pour les actions de DDR axées sur les forces armées et les combattants congolais.

L'Accord global et inclusif a confié au Conseil supérieur de la Défense (CSD) une mission de concertation sur le désarmement des groupes armés et la formation d'une nouvelle armée nationale restructurée et intégrée. Ainsi, le décret présidentiel n°03/027 du 16 septembre 2003 a désigné les ministères de la Défense nationale, des Affaires sociales et de la Solidarité et des Affaires humanitaires pour jouer le rôle de points focaux pour le DDR. Ensuite, l'arrêté du ministre de la Défense nationale n°027/2003 du 18 octobre 2003 a institué le Comité technique de Planification et de Coordination du DDR (CTPC/DDR), un mécanisme de concertation avec les partenaires internationaux en matière de DDR et d'animation de la phase intérimaire. Sa mission a été notamment la préparation d'un programme national et de la gestion des urgences du DDR.

Le 18 décembre 2003, le Président de la République a promulgué trois autres décrets (03/041, 03/042, 03/043) instituant les structures de gestion du programme national de DDR : le Comité interministériel chargé de la conception et de l'orientation en matière de DDR (CI-DDR) ; la Commission nationale du DDR (CONADER) ; le Comité de gestion des fonds de DDR (CGDDR) chargé de la gestion financière et de la passation des marchés. Ce dernier ayant connu de nombreux dysfonctionnements, celui-ci a été dissout en avril 2005 et vu ses missions être confiées à la CONADER. Celle-ci était chargée de mettre en œuvre le Programme national de DDR (PNDDR) alors que la Structure militaire d'Intégration (SMI), créée par le décret présidentiel n° 04/026 du 26 janvier 2004, devait s'occuper du brassage et de la formation d'une nouvelle armée nationale. Les deux structures n'ont été effectivement opérationnelles qu'à partir de la 2^{ème} moitié de 2004.

La complexité du DDR congolais, liée notamment à la persistance de divers conflits après la signature de l'Accord de paix global, la multiplication des intervenants, les faiblesses du gouvernement et la diversité des forces et groupes armés concernés, explique les lenteurs de la mise en place du Programme national de DDR. Pour palier au retard alors qu'il y avait une urgence, deux programmes intérimaires ont été mis en place en 2003 et 2004. Le premier, le Désarmement spontané et volontaire (Dsv) dans la province du Maniema a été réalisé par la MONUC/Section DDR-DDRRR. Le deuxième, le Désarmement et la Réinsertion communautaire (DRC) en Ituri a été mis en œuvre par la MONUC en collaboration avec le PNUD.

C'est de manière assez progressive que la MONUC a été amenée à s'impliquer dans le désarmement, la démobilisation et la réintégration des ex-combattants congolais (DDR). A l'origine, cette problématique ne faisait pas partie de son champ d'action. De fait, lors de sa création en novembre 1999, la MONUC ne reçoit aucun mandat en ce qui concerne le DDR. Les limites de ce mandat apparaissent cependant assez rapidement. En l'absence d'un Programme national de DDR qui tarde à se mettre sur pied, la MONUC est régulièrement confrontée à l'afflux de combattants congolais qui se

⁸⁵ Annexe « A ». Modalités de mise en œuvre de l'Accord cessez-le-feu en République démocratique du Congo, article 8.8.2, alinéas a & e, Lusaka, 10 juillet 1999.

présentent pour remettre leur arme dans l'espoir de bénéficier d'un quelconque programme DDR⁸⁶. Pour pallier à ce retard et étant donné l'urgence, le Secrétaire général a dès lors suggéré en mai 2003 que la MONUC « aide l'administration intérimaire à lancer un programme limité de désarmement local qui (doit) recevoir l'appui des bailleurs de fonds »⁸⁷. Le 28 juillet 2003, le Conseil de sécurité autorise la MONUC à aider le Gouvernement d'Unité nationale et de Transition à désarmer et à démobiliser les combattants congolais qui pourraient décider volontairement de prendre part au processus de DDR dans le cadre du Programme multinational de démobilisation et de réinsertion, dans l'attente de l'établissement d'un Programme national de DDR⁸⁸. La MONUC est ainsi amenée à partir du second semestre 2003 à s'occuper temporairement du DDR à travers la mise en œuvre de deux programmes : (A) le programme de Désarmement spontané et volontaire (Dsv) au Maniema et (B) le programme de Désarmement et Réinsertion communautaire (DRC) en Ituri⁸⁹.

- **Désarmement spontané et volontaire (Dsv) au Maniema**

Le rôle de la MONUC est triple : (1) supervision des processus de désarmement et de démobilisation, y compris l'enregistrement et le stockage des armes ; (2) exécution du désarmement volontaire des personnes et des petits groupes en dehors des centres administrés par le Gouvernement, y compris la destruction des armes et munitions restituées ; et (3) fournir au gouvernement congolais une assistance pour la destruction de toutes les autres armes et munitions⁹⁰. Exécuté en collaboration avec le *Programme multinational de démobilisation et de réinsertion* (MDRP) administré par la Banque mondiale, le Dsv permet ainsi dès l'automne 2003 de désarmer plusieurs centaines de combattants *mai mai* dans la province du Maniema⁹¹.

- **Désarmement et Réinsertion communautaire (DRC) en Ituri**

Le district de l'Ituri a connu une évolution mouvementée à cause de l'émergence de plusieurs groupes armés malgré la signature en décembre 2002 de l'Accord de paix global. Les accords de paix spécifiques avec les groupes armés de l'Ituri ont donné lieu à la mise en place des actions de DDR, notamment le Programme de Désarmement et de réinsertion communautaire (DRC) lancé en septembre 2004. Celui-ci s'est déroulé en trois grandes phases qui correspondent aux différents moments clés du conflit dans cette zone entre 2003 et 2009⁹². La 1^{ère} phase (DDR I), intitulée « Plan opérationnel de Désarmement et Réinsertion communautaire » (septembre 2004-juin 2005), a été lancée à la suite de la signature de l'Accord de Dar-es-Salam en mai 2003 entre les factions armées et le gouvernement. Elle a permis de désarmer 11.200 ex-combattants et de collecter des armes et

⁸⁶ Douzième rapport du secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations unies en République démocratique du Congo, 18 octobre 2002, S/2002/1180.

⁸⁷ Deuxième rapport spécial du secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations unies en République démocratique du Congo, 27 mai 2003, S/2003/566.

⁸⁸ Résolution 1493 (2003) du Conseil de sécurité, 28 juillet 2003, S/RES/1493 (2003).

⁸⁹ M. KASONGO, P. SEBAHARA, *Le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des combattants en Rd Congo*, Bruxelles : Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix et la Sécurité, « Note d'Analyse », 11 août 2006.

⁹⁰ Quinzième rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations unies en République démocratique du Congo, 25 mars 2004, S/2004/251.

⁹¹ Quatorzième rapport du secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations unies en République démocratique du Congo, 17 novembre 2003, S/2003/1098.

⁹² Pour plus de détails, voir le chapitre sur « le rôle de l'ONU dans la lutte contre la prolifération des ALPC ».

munitions⁹³. La 2^{ème} phase (DDR II), pilotée par la CONADER dans le cadre du PNDDR entre juin 2005 et novembre 2006, a mis l'accent sur la collecte des armes, et permis la démobilisation de 6.500 combattants⁹⁴. La 3^{ème} phase (DDR III), mise en place en juillet 2007 par le PNUD à la demande du Gouvernement, avait pour objectif d'amener 4.465 combattants de trois groupes armés (FNI, MRC, FRPI)⁹⁵ à désarmer.

DDR I – Plan opérationnel de Désarmement et de Réinsertion communautaire (2004-2005)

La première phase du DDR en Ituri fait suite à la signature de l'Acte de Dar-es-Salaam le 16 mai 2003 par lequel les groupes armés de l'Ituri adhèrent à un processus spécifique de désarmement lancé sous le nom de Plan opérationnel de Désarmement et de Réinsertion communautaire (PODRC). Ce programme devait concerner le désarmement et la réinsertion volontaire de 15.941 combattants dont quelque 6.000 enfants issus des Forces armées populaires du Congo (FAPC), des Forces populaires pour la démocratie au Congo (FPDC), de l'Union des patriotes congolais (UPC), des Forces nationalistes et intégrationnistes (FNI), du Parti pour l'unité et la sauvegarde de l'intégrité du Congo (PUSIC) et des Forces de résistance patriotiques de l'Ituri (FRPI).⁹⁶ L'objectif était de rendre les anciens combattants à la vie civile et d'identifier les candidats qui souhaitaient faire partie de l'armée intégrée. Les candidats au désarmement devaient remettre volontairement leurs armes, munitions et uniformes à un représentant du gouvernement, avant d'être enregistrés et obtenir une carte d'ancien combattant pour avoir accès aux différents avantages et bénéfices, puis de retourner dans la communauté de leur choix munis d'une prime de transport de 50 dollars et d'un kit de réinstallation⁹⁷. Cependant, en dépit de leur engagement à participer au processus de DRC, la plupart des milices refuseront d'y participer pleinement. Au contraire, à la faveur de nouvelles livraisons d'armes, certaines branches des groupes armés, hostiles au processus DDR, ont pris leur autonomie par rapport aux dirigeants qui avaient accepté de mettre en œuvre le PODRC, provoquant un accroissement des groupes armés, avec pour conséquence une recrudescence des affrontements entre milices rivales et des attaques ethniques.

A la suite de la mort de neuf casques bleus dans une embuscade à Kafé le 27 février 2005, les Nations unies changent leur fusil d'épaule et abandonnent le credo du désarmement volontaire. En mars 2005, la MONUC lance un ultimatum aux milices qui ont jusqu'au 1^{er} avril pour désarmer. Ce délai expiré, et tandis que la résolution 1592 du Conseil de sécurité est venue insister sur le fait que la MONUC peut « utiliser tous les moyens nécessaires » pour contribuer au DDR, en ce compris « utiliser des tactiques d'encerclement et de recherche »⁹⁸, la *Brigade Ituri* de la MONUC passe à l'action et lance le 2 avril des opérations de fouille et de ratissage (*Search and Cordon*) dans différentes localités de l'Ituri. Ce changement de stratégie de la MONUC conduit à un véritable démarrage de la phase I du DDR en Ituri. Entre avril et juin 2005, tandis que plusieurs centaines de combattants sont désarmés et démobilisés de force lors des opérations menées par la MONUC (seule ou conjointement avec les FARDC), plus de 11.000 combattants attirés par les mesures de réinsertion mises en œuvre par le

93 Voir A. CARAMÉS, E. SANZ, *op. cit.*, p. 86.

94 *Ibidem*.

95 Les trois groupes avaient signé deux Accords Cadre pour la Paix en Ituri avec le Gouvernement en décembre 2006.

96 Voir A. CARAMÉS, E. SANZ, *op. cit.*, p. 86.

97 *Rd Congo : lancement du désarmement des groupes armés en Ituri*, Centre de Nouvelles de l'ONU, 3 septembre 2004.

98 *Résolution 1592 (2005) du Conseil de sécurité*, 30 mars 2001, S/RES/1592 (2005).

PNUD rejoignent le processus de désarmement et de réinsertion communautaire. Dans la foulée, la MONUC récolte 5.403 armes individuelles et collectives, 158 grenades, 549 mines et plus de 276.000 munitions de divers calibres⁹⁹.

⁹⁹ J. VAN PUJENBROEK, D. NKOY ELLELA, E. MONGO MALOLO, *Processus DdR en Ituri : Succès, faiblesses et perspectives*, Bunia : IkV Pax Christi, juin 2008, pp.13-16 ; M. KASONGO, P. SEBAHARA, *op. cit* ; A. CARAMÉS, E. SANZ, *op. cit.*, p. 86.

DDR II – Programme national DDR (2005-2006)

En dépit de son relatif succès, le DDR I comportait de nombreuses faiblesses dont des défaillances dans la gestion du processus de réinsertion (notamment des enfants soldats qui furent les premiers à regagner les groupes armés après la sortie du site de transit) et l'absence de garanties sécuritaires suffisantes (de nombreux combattants semblent avoir eu peur de rejoindre le processus) ; avec pour conséquence un bilan relativement faible quant au nombre d'armes récoltées (environ 20 %). Une seconde phase (DDR II) est dès lors conduite sous la direction de la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réinsertion des anciens combattants (CONADER) entre juin 2005 et novembre 2006 au cours de laquelle les autorités en charge du DDR posent le principe « un homme, une arme »¹⁰⁰. En dépit du respect très relatif de ce dernier principe et du fait que certains anciens miliciens ont conservé leurs armes pour se livrer à des actes de banditisme, cette deuxième phase semble avoir réellement permis de démobiliser 6.500 combattants supplémentaires¹⁰¹ et de diminuer la prolifération des ALPC en Ituri, plus de 6.000 armes individuelles et collectives et 356.000 munitions de tous calibres ayant à nouveau été collectées par la MONUC et le PNUD¹⁰².

DDR III (2007-2008)

La démobilisation de plus de 22.000 anciens combattants (dont près de 5.800 enfants) au cours des deux premières phases du DDR en Ituri n'a cependant pas empêché les noyaux durs du FNI (territoires de Djugu et de Mahagi), du MRC (territoire de Djugu) et du FRPI (territoire d'Irumu) de continuer à créer l'insécurité dans certaines régions de l'Ituri. Aussi, dans la perspective de parachever le processus de pacification de l'Ituri, une troisième phase est progressivement mise en œuvre à partir de l'automne 2006. En novembre et en décembre 2006, le gouvernement congolais signe deux *Accords Cadre pour la Paix en Ituri* avec les milices FRPI, MRC et FNI, par lesquels ces trois groupes armés adhèrent aux principes du Programme national de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion (PNDDR). Chargé par le gouvernement de mettre en place une nouvelle approche de DDR basée sur les leçons apprises des phases précédentes, le PNUD – par ailleurs déjà fort impliqué dans les programmes DDR à travers un travail de sensibilisation auprès des groupes armés et un appui aux programmes de réinsertion dans la société – va mener la phase III du DDR en Ituri en posant sept principes inédits parmi lesquels on trouve l'application stricte du principe « un homme, une arme »¹⁰³. Cette troisième phase débute en juillet 2007 avec pour ambition d'amener 4.465 combattants des trois groupes visés à rejoindre le DDR¹⁰⁴. Au final, seuls 1.865 combattants seront effectivement démobilisés¹⁰⁵.

¹⁰⁰ *Rapport consolidé d'activités DDR III du projet COMREC (15 octobre 2007-28 février 2009), Bunia : PNUD-RDC, 2009.*

¹⁰¹ A. CARAMÉS, E. SANZ, *op. cit.*, p. 86.

¹⁰² J. VAN PUJENBROEK, D. NKOY ELLELA, E. MONGO MALOLO, *op. cit.*, pp. 16-18.

¹⁰³ *Rapport consolidé d'activités DDR III du projet COMREC, op.cit.*

¹⁰⁴ *Ibidem.*

¹⁰⁵ *Ibidem.* Précisons que de nombreux non combattants, essentiellement des membres des familles des chefs de milices, ont tenté de profiter de l'effet d'aubaine que constituaient les nombreux avantages financiers (kit d'entrée, forfait de 150 dollars pour les trois mois de formation, kit de sortie, forfait de 100 dollars pour le transport et les premiers jours après la sortie, kit de réinsertion d'une valeur de 600 dollars, etc.) du programme (alors que le coût d'entrée, une arme de guerre, avoisinait les 50 dollars). J. VAN PUJENBROEK, D. NKOY ELLELA, E. MONGO MALOLO, *op. cit.*, p. 22.

- **Programme national de DDR (PNDDR) en RDC**

Selon les statistiques remises par les différents protagonistes congolais lors de la signature de l'Accord global, les principaux groupes congolais concernés par les programmes d'intégration et de DDR constituaient au départ un effectif total évalué à 230.000 à 250.000 hommes, lequel se subdivisait comme suit :

- Forces armées congolaises (FAC) : 100.000 hommes ;
- Rassemblement congolais pour la Démocratie – Goma (RCD-Goma) : 45.000 hommes ;
- Rassemblement congolais pour la Démocratie – National (RCD-N) : 10.000 hommes ;
- Rassemblement congolais pour la Démocratie – Kisangani / Mouvement de Libération (RCD-K/ML) : 15.000 hommes ;
- Mouvement de Libération du Congo (MLC) : 30.000 hommes ;
- Maï-Maï : entre 30.000 et 50.000 hommes.

En 2004, le PNDDR est cependant élaboré sur la base d'une estimation revue à la hausse de 330.000 combattants. Parmi ces derniers, 150.000 sont censés intégrer la nouvelle armée nationale intégrée, les FARDC, alors que 180.000 autres (parmi lesquels 30.000 enfants) doivent être démobilisés et réinsérés dans la vie civile¹⁰⁶. Il apparaîtra plus tard que les statistiques avaient été gonflées (« effectifs fantômes ») par les différents protagonistes¹⁰⁷. L'enjeu était important, politiquement et financièrement. Politiquement tout d'abord dans la mesure où chaque groupe voulait montrer qu'il avait plus de combattants et donc de forces sur le terrain ; financièrement ensuite, étant donné que le « paquet » total pour un démobilisé ayant suivi tout le processus jusqu'à la réintégration revenait à 810 dollars.

Si on ne tient pas compte de deux programmes intérimaires d'urgence réalisés au Maniema et en Ituri en 2003 et 2004, le programme DDR a connu deux phases importantes.

Phase I du PNDDR (2004-2006)

Cette 1^{ère} phase a été financée à hauteur de 200 millions de dollars par un fonds fiduciaire alimenté par différents bailleurs dont la Banque mondiale, cette dernière agissant à travers son Programme Multi-pays de Démobilisation et Réintégration (MDRP)¹⁰⁸. En décembre 2006, le PNDDR avait traité 186.000 combattants. Parmi ceux-ci, 132.000 furent effectivement démobilisés (dont 30.000 enfants et 2.670 femmes), tandis qu'un peu plus de 50.000 décidèrent de demeurer dans l'armée. Des coûts imprévus, des budgets sous-estimés et une mauvaise gestion laissèrent cependant 40.000 ex-combattants sans leur paquet de réintégration¹⁰⁹ ; De plus, les programmes spécifiques pour les blessés de guerre et les malades chroniques n'ont pas été réalisés à cause d'une série de problèmes complexes, internes et externes à la CONADER.

¹⁰⁶ CONADER, *Rapport mensuel*, mars 2006.

¹⁰⁷ Voir à ce propos A. CARAMÉS, E. SANZ, *op. cit.*, p. 87.

¹⁰⁸ Voir *MDRP – Supported Activities in the DRC*. Washington : MDRP, March 2009.

¹⁰⁹ Banque mondiale, *DDR en République démocratique du Congo. Mise à jour*, Washington : Banque mondiale, septembre 2009, p. 3.

Plus globalement, la CONADER n'a pas su accomplir sa mission à cause de dysfonctionnements qui ont fini par l'emporter. Il s'agit notamment des problèmes liés aux statistiques non fiables des personnes éligibles au DDR, aux prévisions budgétaires irréalistes et à la mauvaise gestion de ses ressources financières. Tant et si bien que, faute de financements, elle s'est rapidement retrouvée dans l'impossibilité de poursuivre ses activités. En conséquence, le gouvernement a suspendu ses activités de désarmement et de démobilisation le 7 juillet 2006 et a remplacé la CONADER par une Unité d'exécution du Programme national DDR (UE-PNDDR). Dans le même temps, 18 centres d'orientation étaient fermés le 30 juin 2006 à travers tout le pays¹¹⁰, tandis que des équipes mobiles étaient mises en place pour faire face aux conséquences de ces fermetures.

Phase II du PNDDR (septembre 2008 – juin 2010)

Après plus d'un an et demi de négociations, la Banque mondiale et la Banque africaine de Développement (BAD) ont accepté de mettre à la disposition du gouvernement un fonds de 75 millions de dollars pour la 2^{ème} phase du PNDDR. Celle-ci devait permettre d'intégrer au processus DDR environ 70.000 membres des FARDC et 19.000 miliciens supplémentaires. Parmi ces 70.000 ex-combattants, 23.000 devaient être démobilisés, 8.000 enfants devaient recevoir une aide pour le regroupement familial et leur réintégration dans la vie civile, tandis que 40.000 ex-combattants « laissés pour compte » lors de la 1^{ère} phase devaient enfin recevoir leur paquet de réintégration socio-économique.

Toutefois, trois éléments ont depuis lors sévèrement perturbé les actions de DDR et eu pour effet une baisse considérable des effectifs à traiter par rapport aux prévisions initiales : (a) la reprise des combats à l'Est fin 2008, (b) l'intégration accélérée des forces du Congrès national pour la défense du peuple (CNDP) au sein des FARDC à la suite de l'accord de paix de mars 2009 avec le gouvernement, et enfin (3) la décision du gouvernement congolais d'exclure la Garde présidentielle (12 à 15.000 hommes) du processus DDR. Parallèlement à ses engagements à démobiliser une partie des effectifs des FARDC, le gouvernement congolais s'est engagé dans un processus d'intégration des groupes armés au sein des FARDC. Les prévisions pour la réintégration ont ainsi été largement affectées : si les 40.000 ex-combattants laissés pour compte par la 1^{ère} phase demeurent à l'agenda (23.780 sont actuellement en phase de réintégration), le DDR des 19.000 miliciens supplémentaires n'est plus à l'ordre du jour. Tant et si bien que selon les projections faites par la Banque mondiale en septembre 2009, sur les 70.000 candidats potentiels prévus à l'origine, seuls 20 à 25.000 combattants devraient en définitive être réellement traités d'ici la fin du programme (soit juin 2010).

Globalement, depuis 2004, les deux phases du PNDDR ont permis une réintégration socio-économique de 77.780 anciens combattants dans différents secteurs tels que l'agriculture, la pêche, la couture et la menuiserie. Cela correspond à 54.000 anciens combattants de la 1^{ère} phase et 23.780 des 40.000 anciens combattants de la seconde phase¹¹¹.

Notons enfin que les accords politiques de 2008 et 2009 visant à mettre fin à la guerre à l'Est ont eu un certain impact sur le déroulement et les résultats mitigés du PNDDR.

¹¹⁰ IRIN, « DRC : Army suspends demobilisation, disarmament », 7 juillet 2006.

¹¹¹ Banque mondiale, *DDR en République démocratique du Congo...*, op.cit., pp. 5-6.

- Les accords de Goma de janvier 2008 entre le Gouvernement et les groupes armés des deux Kivu ainsi que la mise en place du programme Amani ont amené quelques donateurs à lancer en février 2008 un fonds d'urgence de 12 millions de dollars géré par la Banque mondiale pour soutenir la réintégration des démobilisés afin d'empêcher leur ré-enrôlement. Le programme n'a pas été exécuté car les accords de Goma furent remis en question après que le CNDP se soit retiré du processus.
- L'accord entre le CNDP et le gouvernement de mars 2009 prévoyait notamment l'« intégration accélérée » des forces du CNDP au sein des FARDC. On estime qu'environ 6.000 combattants du CNDP auraient intégré les FARDC à cette occasion. Le Gouvernement a par ailleurs intégré 6.000 combattants mai-mai et autres combattants loyalistes et a régularisé au moins 7.000 FARDC qui étaient en attente d'intégration¹¹². Autrement dit, la méthode privilégiée est celle de l'intégration des rebelles dans l'armée plutôt que la démobilisation.

d) Embargo sur les armes et le matériel militaire

C'est également de manière assez progressive que les Nations unies ont décidé d'agir de manière préventive et proactive sur la prolifération des armes légères en RDC. Dans un premier temps la question de la prolifération des armes légères dans la région est juste évoquée. Il n'est pas question d'un quelconque embargo. Tout au plus, le Conseil de sécurité se déclare « gravement préoccupé par les mouvements illicites d'armes et de matériels militaires dans la région des Grands Lacs »¹¹³. Lors de sa création, le mandat de la MONUC ne contient aucune disposition relative aux armes légères ni aux questions de la prolifération et du trafic d'armes.

La situation évolue quelque peu en février 2000 lorsque le Conseil décide par sa résolution 1291 de renforcer le mandat et les effectifs de la MONUC, laquelle bénéficie désormais du chapitre VII. « Profondément préoccupé par les flux illicites d'armes dans la région », ainsi que des « informations » sur l'exploitation illégale des « ressources naturelles et autres richesses » de la RDC, le Conseil de sécurité se saisit de ces deux questions en demandant à tous les intéressés de « mettre fin » à ces trafics d'armes et pillages des ressources et en exprimant son intention de poursuivre l'examen de ces deux questions. Il donne par ailleurs mandat à la MONUC de « surveiller l'application des dispositions de l'Accord de cessez-le-feu concernant l'acheminement de munitions, d'armes et d'autres matériels de guerre à destination du théâtre des opérations, à l'intention notamment de tous les groupes armés »¹¹⁴.

A partir de la seconde moitié de l'année 2000, tandis que les violences résultant des affrontements survenus à Kisangani entre les forces rwandaises et ougandaises font monter la pression en faveur d'une action plus musclée de l'ONU, le Conseil de sécurité va progressivement renforcer sa capacité d'analyse et d'intervention dans le conflit congolais. En juin 2000, il crée un Groupe d'experts chargé de traiter la question de l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la RDC, et notamment d'analyser les liens existant entre le pillage des ressources et la poursuite du conflit en

¹¹² Banque mondiale, *DDR en République démocratique du Congo...*, op.cit., p. 4.

¹¹³ *Résolution 1234 (1999) du Conseil de sécurité*, 9 avril 1999, S/RES/1234 (1999).

¹¹⁴ *Résolution 1291 (2000) du Conseil de sécurité*, 24 février 2000, S/RES/1291 (2000).

RDC¹¹⁵. Ce Groupe d'experts, présidé par M^{me} Safiatou Ba-N'Daw, remettra en avril 2001 un rapport recommandant au Conseil de sécurité de décréter « un embargo immédiat sur les livraisons d'armes et de tout matériel militaire destiné aux rebelles opérant en République démocratique du Congo », ainsi qu'un gel des « actifs financiers des mouvements rebelles et de leurs dirigeants » et « des sociétés ou individus qui continueraient à participer » au pillage des ressources de la RDC¹¹⁶. Ces recommandations ne seront néanmoins pas suivies dans l'immédiat par le Conseil de sécurité qui demande dans un premier temps au Secrétaire général de proroger la mission du Groupe d'experts (présidé désormais par Mahmoud Kassem) afin de lui permettre de réunir davantage d'informations¹¹⁷.

Il faut en réalité attendre la crise en Ituri en mai 2003 et la mort de plusieurs casques bleus pour voir le Secrétaire général recommander au Conseil de sécurité « l'imposition d'un embargo sur les armes dans l'Ituri et dans le Kivu »¹¹⁸. Dans les semaines et les mois qui suivent, le Conseil durcit singulièrement le ton. Le 30 mai, par sa résolution 1484, il « exige qu'il ne soit plus apporté aucun soutien, notamment sous la forme d'armes et de tout autre matériel militaire, aux groupes armés et aux milices, et exige en outre que toutes les parties congolaises et tous les États de la région empêchent activement qu'un tel soutien leur soit fourni »¹¹⁹. Le 28 juillet, le Conseil décrète un embargo sur les armes à destination de l'Ituri et des deux provinces du Kivu. Par sa résolution 1493, le Conseil de sécurité demande aux États de prendre « les mesures nécessaires pour empêcher la fourniture, la vente ou le transfert directs ou indirects, depuis leur territoire ou par leurs nationaux, ou au moyen d'aéronefs immatriculés sur leur territoire ou de navires battant leur pavillon, d'armes et de tout matériel connexe, ainsi que la fourniture de toute assistance, de conseil ou de formation se rapportant à des activités militaires, à tous les groupes armés et milices étrangers et congolais opérant dans le territoire du Nord et du Sud-Kivu et de l'Ituri, et aux groupes qui ne sont pas parties à l'Accord global et inclusif, en République démocratique du Congo »¹²⁰.

Le 19 novembre 2003, ayant pris note du rapport final (S/2003/1027) du Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la RDC, qui souligne le lien, dans le contexte de la poursuite du conflit, entre l'exploitation illégale des ressources naturelles et les trafics d'armes, le Conseil de sécurité affirme par la voix de son Président sa détermination à surveiller attentivement le respect de l'embargo sur les armes imposé par sa résolution 1493¹²¹.

Le 12 mars 2004, le Conseil de sécurité réaffirme le mandat de la MONUC en précisant que celle-ci est autorisée « à saisir ou recueillir, comme il conviendra, les armes et tout matériel connexe dont la présence sur le territoire de la République démocratique du Congo constituerait une violation des

¹¹⁵ *Déclaration du président du Conseil de sécurité*, 2 juin 2000, S/PRST/2000/20.

¹¹⁶ S. BA-N'DAW, *et alii*, *Rapport du Groupe d'Experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo*, 12 avril 2001, S/2001/357.

¹¹⁷ *Déclaration du Président du Conseil de sécurité*, 3 mai 2001, S/PRST/2001/13. Notons que ces recommandations (embargo, sanctions financières) n'apparaîtront plus dans les différents rapports (S/2001/1072, S/2002/565, S/2002/1146) rédigés par le Groupe d'Experts présidé par Mahmoud Kassem.

¹¹⁸ *Deuxième rapport spécial du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations unies en République démocratique du Congo*, 27 mai 2003, S/2003/566.

¹¹⁹ *Résolution 1484 (2003) du Conseil de sécurité*, 30 mai 2003, S/RES/1484 (2003).

¹²⁰ *Résolution 1493 (2003) du Conseil de sécurité*, 28 juillet 2003, S/RES/1493 (2003).

¹²¹ *Déclaration du président du Conseil de sécurité*, 19 novembre 2003, S/PRST/2003/21.

mesures (d'embargo sur les armes) », « à disposer de ces armes et matériels d'une manière appropriée » et peut « continuer à utiliser tous les moyens, dans la limite de ses capacités (...) pour inspecter (...) sans préavis, les cargaisons des aéronefs et de tout véhicule de transport utilisant les ports, aéroports, terrains d'aviation, bases militaires et postes frontière au Nord et au Sud Kivu et en Ituri ». Le Conseil décide par ailleurs de mettre sur pied un Groupe d'experts chargé de recueillir et d'analyser les informations pertinentes sur les mouvements d'armes et de matériels connexes, ainsi que sur les réseaux opérant en violation des mesures d'embargo sur les armes imposées par la résolution 1493¹²². Sur la base de ce mandat, le Groupe d'Experts a progressivement « mis au point une base de données modèle pour l'identification des armes saisies par la MONUC, y compris des photos de tous les marquages pertinents permettant ensuite de remonter à l'origine de ces armes », base de donnée qui a été mis à la disposition de la MONUC¹²³. Par ailleurs, dans les conclusions de son rapport de novembre 2009, le Groupe d'experts a recommandé l'« élargissement du mandat de la MONUC à la tenue à jour, en coopération avec les FARDC et la Police nationale congolaise, d'une base de données comportant les numéros de série et les emplacements de toutes les armes légères et de petit calibre appartenant à l'État en République démocratique du Congo »¹²⁴.

En juin 2004, à la suite de l'offensive menée sur Bukavu par les troupes de Laurent Nkunda, « le Conseil de sécurité met en garde toutes les parties contre toute tentative de s'engager dans des actes de guerre ou des violations de l'embargo » et « demande instamment au Rwanda de n'apporter aucun soutien, matériel ou politique, à des groupes armés se trouvant en République démocratique du Congo, en particulier ceux conduits par M. Laurent Nkunda ou M. Jules Mutebusi »¹²⁵.

En avril 2005, le Conseil de sécurité passe à la puissance supérieure en décidant de sanctionner les personnes ayant violé l'embargo sur les armes en leur imposant des mesures d'interdiction de voyager et un gel de leurs avoirs financiers¹²⁶. Au fil des mois et des années, le Conseil de sécurité renforcera cette politique de sanctions. En décembre 2005, il l'étend aux « responsables politiques et militaires des groupes armés étrangers opérant en République démocratique du Congo qui font obstacle au désarmement, au rapatriement ou à la réinstallation volontaires des combattants appartenant à ces groupes », ainsi qu'aux « responsables politiques et militaires des milices congolaises recevant un soutien de l'extérieur de la République démocratique du Congo et notamment celles opérant dans le district d'Ituri, qui font obstacle à la participation de leurs combattants aux processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion »¹²⁷.

Enfin, en mars 2008, les mesures d'interdiction de voyager et de gel des avoirs financiers sont étendues aux « responsables politiques et militaires opérant en République démocratique du Congo

¹²² *Résolution 1533 (2004) du Conseil de sécurité*, 12 mars 2003, S/RES/1533 (2004).

¹²³ D. MAHTANI, *et alii*, *Rapport final du Groupe d'Experts sur la République démocratique du Congo*, 23 novembre 2009, S/2009/603.

¹²⁴ *Idem*, pp. 95-96.

¹²⁵ *Déclaration du président du Conseil de sécurité*, 22 juin 2004, S/PRST/2004/21.

¹²⁶ *Résolution 1596 (2005) du Conseil de sécurité*, 18 avril 2005, S/RES/1596 (2005).

¹²⁷ *Résolution 1649 (2005) du Conseil de sécurité*, 21 décembre 2005, S/RES/1649 (2005).

et recrutant ou employant des enfants dans les conflits armés » et aux personnes responsables d'actes de violences contre des enfants ou de violences sexuelles¹²⁸.

*

La multiplicité des programmes et des acteurs engagés dans le DDR en RDC, de même que certaines carences, voire incohérences, dans les chiffres disponibles, font qu'il est pour le moins malaisé de vouloir établir un bilan chiffré des différents programmes DDR et DRRR. Si l'on additionne le bilan de la première phase du processus DDR (132.000), des différentes phases du DDR en Ituri (19.358) et des Rwandais rapatriés au Rwanda à la faveur des programmes DRRR de la MONUC (18.243), le nombre d'anciens combattants ayant été démobilisés entre 2002 et mars 2009 tournerait aux alentours de 169.600¹²⁹. Si on y ajoute les 20.000 à 25.000 anciens combattants congolais actuellement pris en charge par la seconde phase du PNDDR et les 18.500 Rwandais rapatriés en 2009, le bilan total des programmes DDR et DRRR en RDC se situerait dans une fourchette de 208.000 à 213.000 combattants et dépendants démobilisés.

Force est cependant de souligner que, en dépit de tous ces efforts, la problématique de la prolifération des ALPC, de l'insécurité et des violences armées est loin d'être résolue. Des dizaines de milliers de combattants restent à démobiliser. Par ailleurs, l'Est de la RDC semble être actuellement le théâtre d'une réorganisation de certains groupes armés *mai-mai* à la faveur du ralliement de déserteurs des FARDC mécontents d'être désormais sous les ordres d'officiers issus du CNDP qu'ils combattaient jusqu'à l'intégration de ces derniers dans les FARDC début 2009¹³⁰. Enfin, certaines carences des programmes de désarmement et de réinsertion ont permis ou conduit à la remobilisation d'un certain nombre d'anciens combattants pour qui la Kalachnikov demeure le meilleur moyen d'assurer sa subsistance. Ainsi, bien que les programmes DDR ont permis de démobiliser la majorité des mineurs d'âge actifs au sein des FAC / FARDC, la problématique des enfants-soldats demeure importante, notamment au sein des milices *mai-mai* qui sembleraient n'avoir pas rencontré beaucoup de difficultés pour séduire un certain nombre d'enfants qui avaient été préalablement démobilisés et réinsérés¹³¹.

¹²⁸ Résolution 1807 (2008) du Conseil de sécurité, 31 mars 2008, S/RES/1807 (2008).

¹²⁹ En 2007, Caramès et Sanz évaluaient à un total de 150.000 le nombre d'anciens combattants (membres des Forces armées congolaises, des groupes armés congolais et étrangers) ayant été démobilisés à la faveur des programmes DDR ou DRRR en République démocratique du Congo. Voir A. CARAMÉS, E. SANZ, *op. cit.*, p. 35.

¹³⁰ Communications personnelles, Bruxelles, mars 2010.

¹³¹ Voir notamment à ce propos S. BALDAUF, « Ranks of child soldiers swell again in Congo », *The Christian Science Monitor*, September 2007 ; A. CARAMÉS, E. SANZ, *op. cit.*, p. 82.

6. La zone couverte par l'étude

La zone couverte par l'étude en question comprend les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et du Maniema, ainsi que les districts de l'Ituri (en Province orientale) et du Tanganyika (au Katanga). Selon la constitution promulguée en 2006, ces deux districts sont appelés à devenir des provinces.

La superficie de cette zone est de 457.401 km², soit près d'un cinquième de la superficie totale de la RDC, ou plus de 15 fois celle de la Belgique. Ce chiffre doit être considéré comme approximatif, car la superficie de certaines régions varie selon les sources.

Tableau 1 Superficie couverte par l'étude

Zone géographique	Superficie (km ²)	Part de la superficie totale
Nord-Kivu	59.483	2,54 %
Sud-Kivu ¹³²	65.070	2,77 %
Maniema	132.250	5,64 %
Ituri	65.658	2,80 %
Tanganyika ¹³³	134.940	5,75 %
Total (zone couverte par étude)	457.401	19,51 %
RDC	2.345.000	100 %

La population de cette région, comme celle de l'ensemble de la RDC, n'est pas connue avec précision. Selon des chiffres récents que nous avons réussi à glaner, la région serait peuplée de plus de 18 millions d'habitants, répartis comme suit :

Tableau 2 Population couverte par l'étude

Zone géographique	Nombre habitants ¹³⁴	Part de la population totale	Densité
Nord-Kivu	5.189.372	8,28 %	87
Sud-Kivu	4.715.056	7,53 %	72
Maniema	2.257.041	3,60 %	17
Ituri	4.200.000	6,71 %	64
Tanganyika	1.922.863	3,07 %	14
Total (zone couverte par étude)	18.284.332	29,19 %	40
RDC	62.636.000	100 %	27

Les chiffres du recensement électoral de 2005 peuvent également être considérés comme fiables, bien que cette opération n'ait eu aucun caractère obligatoire et n'ait concerné que la population âgée d'au moins 18 ans à ce moment. Au 17 décembre 2005, alors que le recensement était pratiquement clôturé, près de 7 millions de personnes s'étaient inscrites dans la zone d'enquête.

¹³² D'autres sources citent des chiffres compris entre 64.851 km² et 69.130 km² pour la superficie du Sud-Kivu.

¹³³ Certaines sources évoquent une superficie de 150.723 km² pour le district du Tanganyika.

¹³⁴ Source : Plan d'Action Humanitaire 2009, OCHA, sauf Tanganyika (Dénombrement zones de santé 2006) et RDC (UNICEF 2007).

Tableau 3 Corps électoral couvert par l'étude

Zone géographique	Inscrits (au 17/12/05)	Part du total des inscrits
Nord-Kivu	2.462.012	9,84 %
Sud-Kivu	1.666.615	6,66 %
Maniema	629.894	2,52 %
Ituri	1.399.508	5,6 %
Tanganyika	819.063	3,27 %
Total (zone couverte par étude)	6.977.092	27,88 %
Total RDC	25.021.703	100 %

Ces chiffres font apparaître certaines divergences avec ceux du tableau précédent. En particulier, les chiffres du recensement électoral laissent supposer que la population du Maniema est moins nombreuse que celle du Tanganyika, alors que l'inverse serait le cas si l'on considère les estimations du tableau précédent portant sur l'ensemble de la population. Cette anomalie pourrait s'expliquer par le fait que, dans le tableau portant sur l'ensemble de la population, les chiffres du Tanganyika semblent plus anciens que ceux du Maniema et n'auraient donc pas tenu compte de la progression naturelle de la population.

Sur le plan de la densité de la population, les deux estimations montrent que, dans la zone étudiée, elle est sensiblement plus élevée que la moyenne nationale : 28 à 29 % de la population congolaise vit dans une région représentant un peu moins d'un cinquième de la superficie du pays.

Nous constatons également que la population est très inégalement répartie au sein de cette zone, la région la plus petite (Nord-Kivu) étant aussi la plus peuplée, tandis que les deux plus vastes (Maniema et Tanganyika) sont les moins peuplées, avec des densités de population inférieures à la moyenne nationale. Les densités des deux autres régions, le Sud-Kivu et l'Ituri, sont, comme au Nord-Kivu, nettement supérieures à la moyenne congolaise.

Enfin, notons que la zone en question est bordée par plusieurs autres Etats : l'Ituri est limitrophe du Soudan (au nord) et de l'Ouganda (à l'est), le Nord-Kivu touche l'Ouganda (à l'est) et le Rwanda (au sud-est), la façade orientale du Sud-Kivu fait face au Rwanda, au Burundi et à la Tanzanie, tandis que le Tanganyika n'est séparé de la Tanzanie que par le lac auquel il doit son nom.

Durant la guerre de 1998-2002, l'essentiel de la zone a été occupé par les diverses factions du RCD et par les troupes rwandaises, ougandaises et burundaises, auxquelles se sont principalement opposés des formations Maï-Maï. Depuis 2003, le Maniema et le Tanganyika ont retrouvé une certaine paix, tandis que le Nord-Kivu, le Sud-Kivu et, dans une moindre mesure, l'Ituri ont continué à connaître des combats entre FARDC, insurgés pro-rwandais, groupes Maï-Maï et groupes armés étrangers, essentiellement les FDLR.

a. Nord-Kivu

Région montagneuse et volcanique, au climat frais et humide, le Nord-Kivu est la province la plus densément peuplée de RDC (à l'exception de la ville-province de Kinshasa). Elle compte trois localités ayant le statut de « ville » : Goma, le chef-lieu, Butembo et Beni. Ses principales richesses minières

sont la cassitérite, le coltan, le wolfram, le pyrochlore et l'or, ainsi que le méthane contenu sous le lac Kivu.

La partie nord (le « Grand Nord »), peuplée par une forte majorité de Banande, a tendance à vivre en autonomie par rapport à la partie sud (le « Petit Nord »), beaucoup plus « multiethnique » (Bahunde, Banyanga, Batembo, Banande, Banyarwanda...). Le Grand Nord, avec ses villes de Butembo et Beni, est limitrophe de la Province orientale (districts de la Tshopo et de l'Ituri) et tourné vers l'Ouganda ; il n'est relié au Petit Nord et au chef-lieu provincial, Goma, que par des routes mal entretenues et constamment menacées par des « coupeurs de route » et autres groupes armés. Le Petit Nord fait face au Rwanda et partage ses limites méridionales et occidentales avec les provinces du Sud-Kivu et du Maniema.

Le Nord-Kivu a une longue histoire de conflits, notamment fonciers. A partir de mars 1993, des violences à caractère ethnique opposent Bahunde et Banyanga aux Banyarwanda (Hutu et Tutsi). L'année suivante, l'arrivée, dans les deux Kivu, de millions de réfugiés hutu, y compris de nombreux militaires en armes, fuyant la prise de pouvoir du Front patriotique rwandais à Kigali, déstabilise fortement la région, d'où, en septembre 1996, l'Alliance des forces de libération du Congo (AFDL) entame sa marche victorieuse sur Kinshasa. En août 1998, après une tentative avortée de coup d'état, c'est à Goma que le Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD), principal mouvement rebelle, installe ses quartiers généraux. Il occupera une grande partie de la partie orientale du Congo, aux côtés de l'armée rwandaise. A partir de mai 1999, le Grand Nord « s'autonomisera » en se ralliant à une dissidence du RCD, soutenue par l'Ouganda.

Après les accords de paix, le retrait des armées étrangères et la constitution d'un gouvernement d'unité nationale, la guérilla du CNDP, basée dans les territoires de Rutshuru et Masisi, soutenue par le Rwanda, a constitué la principale poche d'instabilité dans la province, étant sur le point, à au moins deux reprises, de s'emparer de Goma. En janvier 2009, suite à un accord entre Kinshasa et Kigali, les troupes du CNDP se sont intégrées dans les FARDC. Durant toute l'année, au Nord-Kivu d'abord, puis au Sud-Kivu, elles ont été le fer de lance des opérations *Umoja Wetu*, puis *Kimya II*, visant à traquer les rebelles rwandais des FDLR et leurs alliés congolais. Cette traque s'est accompagnée de très graves violations des droits humains, en particulier à l'encontre des populations soupçonnées d'avoir sympathisé (ou d'avoir vécu sous la coupe) avec les FDLR.

b. Sud-Kivu

Bordé par deux lacs, Kivu et Tanganyika, et par trois Etats, Rwanda, Burundi et Tanzanie, le Sud-Kivu est caractérisé par une alternance de plaines, de hauts plateaux et de montagnes. Sa partie occidentale, orientée vers le Maniema, marque le début de la cuvette centrale congolaise, une région forestière et marécageuse irriguée par le fleuve Congo et ses affluents. Outre Bukavu, le chef-lieu de province, seule localité à disposer du statut de « ville », située sur le lac Kivu et à la frontière rwandaise, le Sud-Kivu compte une grande agglomération, Uvira, au bord du lac Tanganyika et à proximité de la frontière avec le Burundi. Ses principales richesses minières sont la cassitérite, le coltan, le wolfram et l'or, ainsi que diverses variétés de pierres précieuses et semi-précieuses en petites quantités.

Le Sud-Kivu est une « mosaïque ethnique », constituée notamment de Bashi, Barega, Bafulero, Bavira, Babembe, Babuyu et Banyamulenge. Ces derniers, des éleveurs tutsi rwandophones arrivés

plus tardivement sur les hauts plateaux du sud de la province, ont tenu un rôle majeur dans les conflits des dernières années.

En effet, lorsque la guerre a éclaté en 1996, elle a été considérée pendant plusieurs semaines comme une « rébellion banyamulenge », de nombreux soldats de l'AFDL de la première heure étant originaires de cette ethnie. Comme, en outre, de nombreux Banyamulenge ont constitué l'épine dorsale du RCD formé deux ans plus tard et que, lors de la prise de Bukavu en mai 2004, un des deux dirigeants rebelles était issu de cette ethnie, de nombreux Congolais voient en eux de simples collaborateurs du pouvoir de Kigali. Ce cliché ne tient cependant pas compte d'autres réalités, notamment de la farouche opposition de résistants banyamulenge à l'armée rwandaise entre 1998 et 2002 ou de l'alliance actuelle entre les Tutsi congolais des FRF et les Hutu rwandais des FDLR (voir le chapitre sur les groupes armés).

Après deux années de relative stabilité, le Sud-Kivu a connu une année 2009 particulièrement noire, l'opération *Kimya II* occasionnant aux civils d'innombrables souffrances : déplacements de population, massacres délibérés, incendies de villages, viols de femmes et jeunes filles, etc. Les unités des FARDC, en particulier celles sous le contrôle du CNDP, semblaient, encore plus que les FDLR et leurs représailles sanglantes contre les villageois, être les championnes toutes catégories des violations des droits humains.

c. Ituri

Situé dans le nord-est de la RDC, le district de l'Ituri, un des quatre constituant la Province orientale, est une région de haut plateau, où la forêt équatoriale fait place, vers l'est, à de vastes étendues de savane. L'essentiel de la frontière ougando-congolaise se trouve dans ce district, notamment à travers le lac Albert. En outre, au nord-est, l'Ituri est frontalier du Soudan, tandis qu'il partage ses autres limites avec les districts du Haut-Uele (nord-ouest) et de la Tshopo (ouest), tous deux appartenant à la Province orientale, et avec le Nord-Kivu (sud). Son sous-sol contient notamment de l'or (région de Mongbwalu) et du pétrole (sous le lac Albert, exploité du côté ougandais).

Les principaux groupes ethniques d'Afrique noire, pygmées, bantous, soudanais, hamites et nilotiques, sont représentés en Ituri. Les tribus les plus importantes seraient les Alur, les Lendu (y compris les Bbale et Ngity), les Lugwara, les Hema (y compris les Gegere), les Bira et les Kakwa¹³⁵. Sur le plan linguistique, si le swahili domine dans la plus grande partie du district, le lingala s'impose comme langue de communication dans le territoire d'Aru où – par ailleurs – le shilling ougandais est davantage prisé que le franc congolais

La population iturienne n'a opposé que peu de résistance à l'invasion ougandaise et à la prise de pouvoir du RCD en 1998. Cependant, l'année suivante, le conflit latent, à motivation principalement foncière, entre Hema et Lendu a pris une tournure sanglante, avec la création de milices sur une base ethnique. Ce conflit, initié dans le territoire de Djugu avant de s'étendre au reste de l'Ituri, a connu plusieurs flambées de violence, accompagnées de massacres de civils à grande échelle et de « nettoyage ethnique ». Les milices ont été appuyées et armées principalement par Kampala, mais également par les gouvernements de Kigali et de Kinshasa. Après les accords de cessation des hostilités signés en 2002, le retrait de l'armée ougandaise et l'opération Artemis de l'Union européenne à Bunia, chef-lieu du district, en 2003, la plupart des milices ont été démantelées par le

¹³⁵ Voir *En Ituri, quelle est l'ethnie la plus minoritaire par rapport aux autres ?*, Bha-Avira Mbiya Michel-Casimir, DECIDI, 4/07/03, <http://www.societecivile.cd/node/633>.

biais de trois programmes de DDR. Cependant, en 2009, des éléments de l'une d'entre elles étaient encore actifs, tandis qu'une nouvelle formation « multiethnique » avait fait son apparition, perpétuant l'insécurité dans les territoires d'Irumu et de Djugu. Des combats opposaient régulièrement ces formations aux FARDC, elles-mêmes soutenues par la MONUC.

d. Maniema

Province enclavée, entourée par cinq autres provinces de RDC (Province orientale – district de la Tshopo –, Nord-Kivu, Sud-Kivu, Katanga – district du Tanganyika – et Kasai oriental), le Maniema est constitué, pour sa plus grande partie, de forêt équatoriale, à l'exception de sa partie sud, où la savane prédomine. La province est traversée, du nord au sud, par le fleuve Congo, navigable entre Kindu et Ubundu (Province orientale). L'absence de routes praticables n'est guère compensée par un chemin de fer intermittent (reliant Kindu au Katanga), ce qui rend le transport aérien presque indispensable et les biens de consommation non produits localement particulièrement coûteux. Le Maniema dispose d'importantes ressources minières, telles que l'or, le diamant, la cassitérite, le coltan, la malachite, le fer, le plomb, le manganèse, le platine et l'argent, exploités de manière essentiellement artisanale¹³⁶. Parmi les autres richesses naturelles, citons également le bois et la faune, dont le braconnage est une source importante de revenus de la population.

Très majoritairement bantoue, celle-ci appartient à de nombreuses tribus, généralement regroupées en trois groupes : le premier est apparenté aux Baluba du Katanga et comprend les Babuyu, le second (dont les Kusu) appartient à l'ensemble Ana-Mongo et le troisième (dont les Rega) serait originaire de l'ancien royaume du Bunyoro, centré sur la rive ougandaise du lac Albert.

Alors que Kinshasa annonçait que sa contre-offensive vers l'est partirait du Maniema, Kindu est tombée sans grande résistance aux mains du RCD et de l'armée rwandaise en octobre 1998. Ces derniers ont été confrontés à une hostilité sourde de la population et à la formation de groupes Mai-Mai. Avec le soutien de guerriers venus du Sud-Kivu, ils ont durement affronté l'armée rwandaise à partir de mars 1999. Encadrant un pillage systématique des infrastructures locales, les forces rwandaises se sont retirées en septembre 2002, laissant en place un RCD aux abois qui se maintint au pouvoir encore quelques mois, au grand dam de la population civile particulièrement malmenée en marge des affrontements qui l'ont opposé à diverses formations Mai-Mai.

Relevons également que, dans le territoire de Kabambare, des affrontements d'inspiration ethnique ont opposé, en 1996 puis en 1999, des Babuyu à des Babembe originaires du Sud-Kivu et armés par l'AFDL, puis alliés à des milices hutu burundaises et rwandaises. En 2009, diverses sources ont fait état du regroupement d'éléments FDLR dans ce territoire et d'une tension grandissante entre ces éléments et un groupe mai-mai en recomposition.

¹³⁶ *Province du Maniema, Profil résumé, Pauvreté et conditions de vie des ménages*, PNUD-RDC, mars 2009.

e. Tanganyika

Un des quatre districts du Katanga, le Tanganyika doit son nom au lac qu'il borde sur près de 500 km. Il est également limitrophe du Kasai oriental (ouest), du Maniema (nord-ouest) et du Sud-Kivu (nord), ainsi que des districts du Haut-Katanga (sud) et du Haut-Lomani (sud-ouest). Ses principaux cours d'eau sont la rivière Lukuga, exutoire du lac Tanganyika à hauteur de Kalemie, et le Lualaba, ou cours supérieur du fleuve Congo, dans lequel se jette la Lukuga. Le Lualaba traverse trois localités importantes du district : Ankoro (territoire de Manono), Kabalo et Kongolo. Le climat y est typiquement tropical. Ses principales ressources minières sont l'or, le coltan et la cassitérite, que l'on trouve en abondance dans le territoire de Manono.

Les principaux groupes ethniques du Tanganyika sont les Baluba du Katanga, présents dans tout le district, les Tabwa et Bemba (en territoire de Moba), les Batumbwe, Holoholo et Babuyu (en territoire de Kalemie), les Bakalanga, Batungwa et Benalengwe (en territoire de Nyunzu), et les Hembra, Songe, Kusu et Yashi (en territoire de Kongolo). Comme dans pratiquement toute la zone d'enquête, le swahili est dominant dans le district, mais a tendance à s'effacer au profit du tshiluba dans les régions proches du Kasai.

Après s'être emparé de Kalemie, chef-lieu du Tanganyika, l'AFDL y a implanté en 1996 son état-major militaire en raison des nombreuses voies d'accès – lacustres, routières et ferroviaires – au départ de cette ville. C'est également là qu'est traditionnellement basée la 1^{ère} Région navale de l'armée congolaise. Durant la guerre suivante, la plus grosse partie du district est tombée sous la coupe du RCD et de l'armée rwandaise. Cependant, le territoire de Kabalo a été occupé par l'armée zimbabwéenne et les troupes de Kinshasa jusqu'en 2000, lorsqu'elles en furent expulsées par le RCD et son allié rwandais. Cette période a également été marquée par le développement de divers groupes Maï-Maï, soutenus par Kinshasa. Relevons que dans cet immense district (grand comme 4,5 fois la Belgique !), des situations diverses et paradoxales ont été constatées : ainsi, le territoire de Manono a été administré pendant la guerre par trois forces distinctes : le RCD, le gouvernement de Kinshasa et les Maï-Maï.

A partir de 2003, le district a retrouvé une certaine stabilité, bien que des troubles graves se soient déroulés, jusqu'en 2006, dans le nord du district voisin, celui du Haut-Katanga, dans le « triangle de la mort » où divers groupes Maï-Maï, dont celui du sinistre Gédéon, se sont affrontés et ont commis d'innombrables crimes contre les civils.

7. Méthodologie et déroulement de l'enquête

a) Méthode utilisée

Selon les termes de référence du PNUD-RDC, une étude sur les ALPC dans l'Est de la RDC s'est déroulée dans une zone comprenant l'entièreté des provinces du Maniema, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, ainsi que le district de l'Ituri en Province orientale et le district du Tanganyika au Katanga.

L'étude s'est basée sur une enquête auprès de ménages, combinée avec des interviews clés et des discussions de groupes focaux dans la zone citées ci-haut. Des méthodes quantitatives et qualitatives ont été utilisées. L'utilisation de ces différentes méthodes, complétée par des recherches littéraires, permet la triangulation des résultats obtenus.

1. Les quatre catégories étudiées

L'étude est axée sur les quatre aspects considérés par le PNUD comme étant les principaux points d'une étude sur les armes légères :

- Evaluation de la répartition des armes (Small Arms Distribution Survey – SADS)
- Evaluation de l'impact des armes (Small Arms Impact Survey – SAIS)
- Evaluation de la perception des armes (Small Arms Perception Survey – SAPS)
- Evaluation des capacités de désarmement (Small Arms Capacity Survey – SACS).

Les questions dans chaque catégorie portent sur les aspects suivants :

- *Evaluation de la répartition (SADS)*

- l'accès aux armes
- Le trafic et la commercialisation (réseaux des commerçants d'armes)
- la possession par les civils et les groupes armés
- les lieux
- les acteurs : distributeurs, acquéreurs
- la circulation
- la quantité
- la militarisation
- les catégories de la population possédant des armes
- la production artisanale d'armes.

- *Evaluation de l'impact (SAIS)*

- l'insécurité (taux de meurtres, vols, viols...), le phénomène des coupeurs de route
- la création de nouveaux groupes armés et les nouveaux recrutements
- l'affaiblissement des autorités publiques et traditionnelles
- le déplacement des populations

- le marasme économique
 - les effets psychosociaux
 - les effets sur la santé (ex. accès aux soins)
 - les effets sur les activités humanitaires.
- *Evaluation de la perception (SAPS)*
 - le sentiment d'insécurité
 - le besoin de se défendre, de s'armer
 - l'affaiblissement de l'autorité de l'Etat
 - l'opinion sur le désarmement volontaire
 - la différence de perceptions d'une région à l'autre, d'un groupe à l'autre
 - les sentiments envers les acteurs chargés de la sécurité.
 - *Evaluation des capacités (SACS)*
 - les initiatives de désarmement volontaires (actuelles et passées)
 - les initiatives de DDR (actuelles et passées)
 - le stockage
 - la destruction
 - la collecte
 - la structure institutionnelle nationale
 - les aspects légaux
 - les ONGs actives dans l'éducation à la paix.

2. Enquête auprès de ménages (questionnaire)

Afin d'aborder la problématique des ALPC sur une large échelle et pour connaître la perception qui prévaut dans la population des cinq régions, une enquête auprès des ménages a été conduite. Sur base d'un questionnaire, trois des quatre catégories ont pu être amplement abordées : l'évaluation de la perception des ALPC, l'évaluation de l'impact et l'évaluation de la distribution. Seule l'évaluation des capacités n'a été qu'effleurée, la méthode ne se prêtant pas à une telle recherche.

L'enquête menée dans les cinq régions concernées par cette étude est représentative au niveau de chacune de ces régions. A une échelle moindre (villes, territoires, sous-questions...), l'enquête demeure représentative tant qu'un nombre minimal de personnes y participe. Pour certaines questions, concernant par exemple le prix de certaines armes, le nombre de répondants est trop faible pour que les estimations puissent être considérées comme fiables.

Une première version du questionnaire a été développée par le BICC et le GRIP. Cette version a été présentée lors de l'atelier de formation de Bukavu. Chaque question a alors été examinée pour sa validité. De premières modifications ont été faites. Ensuite, le questionnaire a été testé sur le terrain (en ville de Bukavu) par les analystes (pre-testing). Suite à cette expérience, le questionnaire a été à nouveau discuté et de dernières modifications ont eu lieu.

Avant d'entamer le questionnaire, l'enquêteur a été instruit de procéder à une introduction de sa personne et de l'étude, précisant que la participation du répondant devait se faire sur une base clairement volontaire.

3. Interviews-clés

Des questions spécifiques – notamment celle qui touchent la capacité des autorités face aux ALPC – ne peuvent être posées à la population générale. Pour des questions de la catégorie SACS, mais aussi pour d'autres, il a été alors utile de parler avec des personnes-clés, bien informées sur un sujet spécifique.

Une interview-clé se déroule entre l'analyste et une personne clé. Les résultats de ces entretiens sont inclus dans le rapport d'enquête de l'analyste.

4. Discussions de groupes focaux

Des discussions de groupes focaux permettent de se concentrer sur quelques points précis d'une problématique et de les aborder plus en profondeur que par un questionnaire. En mettant ensemble dans un groupe plusieurs personnes connaissant une thématique, on espère avoir un maximum d'informations.

En outre, les discussions de groupes focaux permettent de rassembler spécifiquement des groupes de femmes : comme dans une enquête auprès des chefs de ménages, il est plus fréquent de parler avec des hommes qu'avec des femmes (surtout dans le contexte culturel de la RDC), cela permet de donner la parole aux femmes et de prendre en compte leur point de vue.

Les discussions de groupes focaux sont guidées par le facilitateur, dont le rôle a incombé dans ce cas à l'analyste. Le facilitateur ouvre la discussion, explique l'objectif et les règles de la discussion et guide le processus.

Les résultats de ces discussions sont inclus dans le rapport d'enquête de l'analyste.

5. Le manuel

Lors de l'atelier de formation, un manuel a été présenté aux analystes. Le manuel est le document de référence pour les analystes et, en version abrégée, pour les enquêteurs. Il contient une introduction aux objectifs de l'étude, présente le contexte international des ALPC, définit le chronogramme de l'étude, explique la logistique et des aspects de santé et de sécurité. Il définit et décrit les tâches des analystes et des enquêteurs. Il explique en détail comment mettre en œuvre le questionnaire, les discussions de groupes focaux et les interviews-clés. Il explique comment écrire le rapport d'enquête et offre un glossaire. Suite aux discussions lors de l'atelier de formation, le manuel a été légèrement adapté, puis distribué aux analystes.

b) Déroulement de l'enquête

L'étude a été menée par des analystes et enquêteurs congolais, sous l'autorité d'experts du GRIP et du BICC. Les collaborateurs congolais ont été formés durant des ateliers : les analystes l'ont été par des experts du GRIP et du BICC, les enquêteurs par les analystes, le plus souvent assistés par un expert du GRIP ou du BICC.

1. Atelier de formation des analystes

- Atelier de trois jours à Bukavu du 27 au 29 avril 2009

2. Ateliers dans les zones d'interventions

- Atelier d'un jour à Goma, Butembo (dispensé par l'enquêteur +), Bunia, Kindu, Bukavu et Kalemie entre le 1^{er} et le 15 mai 2009.

3. Phase d'enquête

Du début mai à la mi-août, les analystes et enquêteurs ont réalisé l'étude dans leur zone d'affectation, avec l'appui de deux coordinateurs du GRIP qui se sont succédé en RDC.

4. Traitement des données

Une fois les questionnaires remplis, les analystes, assistés d'un collaborateur supplémentaire, ont procédé à l'encodage des données dans des fichiers Access. Expédiés par courrier électronique au GRIP et au BICC, ces fichiers ont constitué la base de l'analyse statistique.

5. Atelier de restitution

Lors d'un atelier de restitution tenu les 10 et 11 novembre 2009 à Goma, les résultats de l'enquête, des interviews-clés et des discussions de groupes focaux, sur base des rapports d'enquête réalisés par chacun des analystes, ont été discutés avec les analystes. Le présent rapport repose non seulement sur les résultats de l'étude, c'est-à-dire l'analyse des données statistiques et les rapports des analystes, mais aussi sur les discussions tenues lors de cet atelier.

6. Atelier de validation

Le rapport final sera présenté aux analystes et au PNUD-RDC lors d'un atelier de validation à l'occasion duquel les résultats et leurs implications pour le travail autour des ALPC seront examinés.

8. Difficultés rencontrées au cours de l'enquête

Une étude se basant sur une enquête de terrain consistant en des entretiens avec plus de 10.000 chefs de ménage dans une zone comprenant trois provinces et deux districts de l'est de la RDC se heurte inévitablement à de nombreuses difficultés. Malgré les efforts du GRIP de les prévoir et de trouver des solutions aux problèmes qui se sont malgré tout posés sur une base quasi-quotidienne, l'étude a été handicapée par de nombreuses difficultés, qui peuvent être considérées de deux natures.

a) Difficultés « externes »

Il s'agit ici des difficultés liées aux répondants et à l'environnement où ils ont évolué.

Dans toutes les régions, mais surtout dans les régions en proie à des conflits armés ou en ayant récemment connu (Nord-Kivu, Sud-Kivu, certaines régions de l'Ituri), le sujet de l'étude – armes légères et sécurité – s'est avéré être particulièrement délicat. Cela a suscité de la part des répondants de la méfiance, de la réticence à répondre ouvertement, des refus de répondre, de l'ignorance feinte. A Manono (Tanganyika), apprenant le début de l'enquête, la société civile aurait même demandé à la population de répondre que tout allait bien dans ce territoire, réputé pour être le plus militarisé du district, afin de ne pas décourager de possibles prospecteurs voulant exploiter la cassitérite locale. Cette méfiance, s'exprimant notamment par des soupçons d'espionnage, pour le compte de Kinshasa ou d'une quelconque puissance étrangère, a poussé le personnel du Tanganyika à se déclarer, non pas « enquêteurs », mais « animateurs ruraux » dans certaines zones du district. Il faut également souligner que, malgré les garanties offertes par les enquêteurs, dont l'anonymat de la personne interrogée, certaines questions (dont la 14^{ème}, sur la détention personnelle d'une arme) entraînaient parfois chez le répondant la crainte qu'une possible réponse affirmative entraîne des poursuites judiciaires à son encontre.

Toutes ces raisons liées à la « sensibilité » du sujet doivent relativiser les réponses obtenues via le questionnaire et l'apport des discussions de groupes focaux et des interviews clé doit nuancer, voire contrebalancer, certaines données de l'enquête de terrain.

Cette méfiance s'est également étendue aux autorités locales, notamment au Maniema. L'enquêteur affecté à Kailo s'est vu interdire de continuer son travail dans la localité, celui de Lubutu s'est vu réclamer une « motivation » avant que l'on vise son ordre de mission, etc.

Il faut ici relever que la tâche des enquêteurs aurait été grandement facilitée, au moins dans leurs contacts avec les autorités et les forces armées sous leur contrôle, si le ministère de l'Intérieur avait fourni les sauf-conduits sollicités.

Concernant les répondants, certaines personnes, notamment en Ituri, réclamaient une compensation financière en échange de leurs réponses au questionnaire, entraînant l'annulation de l'interview prévue. Au Tanganyika, des questionnaires ont dû être annulés, car la personne interrogée était accaparée par des tâches ménagères et n'avait plus le temps d'aller jusqu'au bout de l'interview. Dans certains cas, les enquêteurs ont dû travailler tôt le matin et tard le soir afin de trouver des personnes à la maison, en dehors de leurs heures de travail.

Une autre catégorie de problèmes relève de l'inaccessibilité de certaines zones, et cela pour deux raisons majeures. Que ce soit au Nord-Kivu (en particulier dans les territoires de Rutshuru et Lubero), au Sud-Kivu (dans la plupart des territoires), en Ituri (sud de l'Irumu, mais aussi certaines portions des territoires de Mambasa, Djugu et Mahagi) ou au Maniema (Kabambare, Pangi), les enquêteurs ont parfois dû renoncer à travailler dans des localités ou le long de certains axes réputés trop dangereux. L'insécurité pouvait être due à des combats (Sud-Kivu) ou à la présence de groupes armés congolais ou non-congolais, mais aussi à l'activité d'une forte criminalité ou de coupeurs de route, ou même de braconniers considérant l'être humain comme une forme de gibier (Mambasa).

Si les analystes et enquêteurs, en application des consignes de prudence, ont réussi à éviter tout accident grave, il faut noter qu'ils n'ont pu empêcher le vol de biens divers, dont plusieurs téléphones cellulaires et un vélo. L'incident le plus grave s'est produit le 5 mai, lors du déploiement de l'enquêteur affecté à Mahagi (Ituri), dont le véhicule a été attaqué par des coupeurs de route et qui a été dépouillé de tous ses biens et de centaines de copies du questionnaire qu'il transportait. Bien que battu et ligoté à un arbre, il n'a pas encouru de blessure grave et a pu rapidement commencer son travail.

A part l'insécurité, un grand handicap dans le déploiement des enquêteurs a été le délabrement des routes, forçant nombre d'entre eux à recourir au transport à moto (occasionnant de multiples chutes), à passer des journées entières pour effectuer des trajets relativement courts ou à renoncer à certains déploiements (notamment dans le territoire de Walikale, Nord-Kivu, où seul le chef-lieu a pu être couvert).

Il faut également noter que les déplacements par vols MONUC, s'ils ont parfois pu être fort utiles aux analystes et aux coordinateurs, se sont heurtés à de nombreuses complications d'ordre bureaucratique lorsqu'il s'agissait d'assurer le transport d'enquêteurs. Nous ne pouvons ici que regretter que, malgré l'assurance fournie, le PNUD-RDC n'ait pas pris les mesures nécessaires en contactant la hiérarchie de la MONUC afin que ce problème soit réglé « par le haut », d'autant plus que certains bureaux locaux du PNUD ont eux-mêmes mis une certaine mauvaise volonté à résoudre ces problèmes au niveau local.

La supervision de leurs enquêteurs par les analystes et les contacts entre ces derniers et les coordinateurs du GRIP ont été compliqués et retardés par les problèmes de couverture téléphonique et Internet. Au Maniema, par exemple, des connexions Internet, fort médiocres par ailleurs, n'existent qu'à Kindu, tandis que la plus grande partie de la province n'est pas couverte par le réseau cellulaire. Des problèmes similaires existent au Tanganyika et, dans une moindre mesure, dans les autres régions concernées par l'étude.

Alors que plusieurs enquêteurs sont tombés malades ou ont été légèrement blessés lors de chutes de moto en cours de mission, notons que certains ont eu des difficultés à accéder à des soins de santé, en raison de l'absence de médecins ou de dispensaires (notamment à Djugu, Ituri).

Enfin, relevons que dans certaines localités, notamment au Maniema, les enquêteurs déployés en milieu rural ont eu des problèmes pour trouver un logement pour la nuit, aucune infrastructure hôtelière n'étant disponible.

b) Difficultés « internes »

Il s'agit ici des difficultés liées à l'organisation de l'étude et à son personnel.

Les principaux problèmes de cet ordre ont été constatés au Nord-Kivu où, alors que l'enquête n'était même pas à mi-parcours, il a fallu trouver un nouvel analyste, en remplacement de M^{me} Uboyo Bumba, dont le comportement avait entraîné une crise de confiance avec le coordinateur et mettait en péril l'ensemble du travail dans la province : non-exécution ou grand retard dans les tâches à accomplir, absences répétées de Goma et du Nord-Kivu, contacts épisodiques avec les enquêteurs du Petit Nord et pratiquement inexistantes avec ceux du Grand Nord, et surtout manipulation des comptes, avec production de factures fantaisistes, au détriment des enquêteurs, dont elle avait réduit les per diems et indemnités de transport et communication en-dessous du minimum nécessaire à la poursuite de leur travail. La tâche du nouvel analyste, M. Kitumaini, fut donc d'abord de relancer une enquête totalement arrêtée dans le Petit Nord. Cependant, l'extrême bonne volonté et la grande capacité d'adaptation de ce dernier n'ont entièrement suffi à compenser l'absence d'une formation, telle que celle dispensée aux autres analystes fin avril à Bukavu.

D'autre part, pas plus que son prédécesseur, M. Kitumaini n'a réussi à rétablir un contact régulier avec M. Kasereka, l'enquêteur + affecté dans le Grand Nord. Davantage que les problèmes de connexion téléphonique ou Internet, notre sentiment est que M. Kasereka voulait garder une totale autonomie sur l'enquête dans les territoires de Beni et Lubero, une enquête qu'il a dirigée de sa façon, sans tenir compte des consignes et des tâches à effectuer : ainsi, alors qu'il était convenu qu'il réalise trois discussions de groupes focaux, il n'en a organisé qu'une, tandis qu'il n'a réalisé aucune des trois interviews-clé requises. A sa décharge, il faut souligner que l'équipe d'enquêteurs qu'il dirigeait était compétente et particulièrement soudée.

Toujours au Nord-Kivu, notons que le contrat d'une enquêtrice a été rompu, sur l'insistance de l'analyste, Mme Uboyo, à laquelle elle aurait menti sur l'origine du retard mis à être déployée. D'autres enquêteurs ont multiplié les négligences, absences et retards, dans ce qui ne peut être interprété que comme un manque de conscience professionnelle. Par ailleurs, au Maniema, deux enquêteurs ont démissionné peu après leur engagement, dont un en raison de sa nomination comme ministre provincial.

Au Maniema, il est apparu, après l'enquête de terrain, que des sommes déclarées par l'analyste, M^e Luthala, comme payées aux enquêteurs (honoraires, frais de communication et transport, etc.) n'avaient en réalité pas été payées à ceux-ci, pour un total dépassant les 6.000 USD. Soupçonnant un autre cas de détournement de fonds, le GRIP était, à l'heure d'écrire ces lignes, en train de rembourser les enquêteurs lésés et d'entamer une action en justice à la fois contre M^e Luthala et contre M^{me} Uboyo Bumba.

Par ailleurs, les contrôles sur les questionnaires effectués par les coordinateurs ou les analystes ont révélé des défauts dans la compréhension du questionnaire par certains enquêteurs. Par exemple, en cas de réponse négative à la 8^{ème} question, les répondants devaient passer directement à la 16^{ème} question, ce qui ne fut pas fait dans nombre de cas. Après de certains enquêteurs, notamment en Ituri, ce genre d'erreurs a été décelé suffisamment tôt et corrigé après supplément d'explications. Cependant, dans la base de données des résultats, constituée par le GRIP sur base des résultats encodés localement, les erreurs de ce type ont pu être automatiquement corrigées.

La méthode d'échantillonnage des répondants, telle qu'enseignée lors de la formation de Bukavu, s'est révélée difficile à mettre en œuvre dans certains cas, en raison d'un habitat trop dispersé ou de l'absence de routes transversales.

Par ailleurs, l'analyste du Tanganyika s'est plaint de l'inadéquation entre certaines questions (notamment Q 7a) et les réponses proposées, laissant la porte ouverte à une certaine interprétation de la part de l'enquêteur ou de l'encodeur.

Si les encodeurs (ou assistants au dépouillement) ont donné globalement satisfaction, relevons que, au Maniema, un candidat à ce poste est décédé avant d'être engagé. L'analyste local a dû entreprendre une action en justice afin de récupérer un lot de questionnaires remplis qu'il lui avait confié, car la famille exigeait une compensation financière en échange de cette restitution.

Enfin, il faut noter que l'ensemble du personnel s'est plaint de l'insuffisance des moyens financiers mis à sa disposition. Nous devons ici reconnaître que le budget prévu par GRIP-BICC au poste des transports avait été nettement sous-évalué, mais qu'il a été fortement réévalué au vu des réalités du terrain, en particulier du coût des déplacements au Maniema et au Tanganyika, où la dégradation des routes et du chemin de fer ont entraîné la disparition des transports en commun, ne laissant d'autre alternative que le recours à la moto, moyen de transport individuel, donc relativement coûteux. Pour tenter de compenser, au moins partiellement, ces surcoûts, les coordinateurs ont tenté systématiquement d'économiser sur le poste de déplacements prévu en leur faveur, en recourant le plus souvent possible aux vols MONUC.

D'autre part, il faut rappeler que le budget général de l'étude a été rédigé en janvier 2007, soit une trentaine de mois avant son exécution. Dans l'intervalle, le coût de la vie, des transports en particulier, a fortement augmenté dans la région. Comme il n'a pas été possible d'actualiser le budget en tenant compte de l'inflation, les honoraires du personnel local ont dû être maintenus à un trop modeste niveau, comme les indemnités prévues pour d'autres frais, comme le logement et la restauration « sur terrain ».

Cependant, toutes ces difficultés n'ont pas empêché la réalisation de la plupart des tâches prévues par l'étude, dont plus de 10.000 interviews sur questionnaire, ni que l'ensemble du personnel engagé dans ce cadre ait achevé sa mission en bonne condition physique et morale.

9. Résultats de l'enquête et analyse des données

Nous procédons ici à l'exposé et à l'analyse des résultats de l'enquête auprès de 10.281 ménages de l'Est de la RDC, en examinant d'abord les informations recueillies sur les répondants, puis en leurs réponses aux questions posées, dans l'ordre où elles apparaissaient sur le questionnaire.

a) Informations sur les personnes sondées

Comme indiqué dans le chapitre sur la méthodologie de cette étude, l'absence de statistiques fiables et détaillées ne nous a pas permis d'établir un échantillon représentatif de la population congolaise. Nous avons dès lors choisi de procéder sur base d'un échantillonnage aléatoire établi sur une base cohérente et reproductible. Par ailleurs, vu le caractère sensible de beaucoup de questions, **les enquêteurs ont ciblé en priorité les chefs de famille ou les adultes susceptibles de les remplacer en cas d'absence.**

C'est la raison pour laquelle, selon les régions, de **64 à 77 % des répondants sont des hommes**, ce qui assure tout de même une participation féminine non négligeable de 30 % en moyenne.

Toutes régions confondues, près de 80 % des répondants sont âgés de 21 à 50 ans, dont plus de 30 % ont entre 31 et 40 ans (sauf au Sud-Kivu : 28,36 %). L'Ituri se caractérise par un faible taux de répondants de moins de 30 ans (moins de 14 %) tandis que, dans les deux Kivus, la proportion des personnes sondées de moins de 30 ans est supérieure à 36 %. Dans un pays où l'on considère que plus de la moitié de la population a moins de 18 ans, ce résultat n'est certainement pas représentatif de la distribution réelle de la pyramide des âges. Toutefois, ce biais nous semble inévitable dans la mesure où les adultes étaient sans conteste les plus aptes à répondre de façon pertinente à la plupart des questions.

Dans chaque région, la plus grande partie des répondants se déclare agriculteur ou éleveur (33,98 % en moyenne). C'est surtout le cas au Maniema et au Tanganyika (plus de 40 %) qui ont effectivement un profil fortement rural avec un habitat dispersé, les trois autres régions variant entre 25 et 30 %, ce qui correspond également à leur environnement plus urbain.

Tableau 4 Classement de l'occupation professionnelle des répondants (par région)

	NORD-KIVU	SUD-KIVU	ITURI	MANIEMA	TANGANYIKA
1	Agriculture élevage	Agriculture élevage	Agriculture élevage	Agriculture élevage	Agriculture élevage
2	Commerce	Sans travail	Enseignant	Etudiant	Sans travail
3	Autre	Etudiant	Commerce	Enseignant	Commerce
4	Etudiant	Autre	Fonctionnaire	Commerce	Autre
5	Enseignant	Commerce	Trav. Domestique	Fonctionnaire	Etudiant
6	Sans travail	Enseignant	Autre	Creuseur	Trav. Domestique
7	Fonctionnaire	Fonctionnaire	Sans travail	Autre	Enseignant

La catégorie « sans travail » (10,63 % en moyenne) arrive en 2^{ème} position au Tanganyika et au Sud-Kivu (autour de 14 %) mais est beaucoup plus faible au Maniema et en Ituri (6 à 8 %). Ensuite, les

activités commerciales sont revendiquées par 10,52 % des répondants (surtout en Ituri et au Nord-Kivu). Les enseignants sont en moyenne 9,65 % à répondre (surtout au Maniema, en Ituri et au Nord-Kivu) et les étudiants 9,17 % (surtout au Maniema et dans les Kivus). Les fonctionnaires sont en général moins de 7 % sauf en Ituri (9,91 %). Les répondants membres des FARDC ou de la police sont en nombre négligeable (de 0,60 à 3,3 %).

Tableau 5 Variations F/H en matière d'occupation professionnelle (par région)

OCCUPATION	MANIEMA		TANGANYIKA		SUD-KIVU		ITURI		NORD-KIVU	
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H
Agriculture élevage	47,58%	39,49%	45,29%	42,56%	38,07%	26,20%	24,61%	32,50%	21,87%	25,02%
Commerce	7,74%	8,90%	16,23%	7,23%	10,34%	9,79%	11,19%	11,50%	13,46%	12,34%
Sans travail	10,97%	6,99%	14,29%	14,39%	12,21%	15,07%	6,04%	6,23%	10,09%	10,40%
Trav. Domestique	2,26%	0,44%	12,01%	2,39%	6,32%	0,95%	19,91%	4,62%	16,51%	2,15%
Enseignant	11,29%	9,56%	3,57%	5,66%	7,90%	8,84%	12,75%	14%	12,08%	10,40%
Etudiant	12,10%	12,87%	3,57%	6,41%	11,64%	11,05%	6,04%	4,95%	9,63%	11,80%

Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à déclarer une activité liée à l'agriculture et à l'élevage au Maniema, au Tanganyika et de façon très prononcée au Sud-Kivu (+11,87 % par rapport aux hommes). Ce déséquilibre s'inverse au Nord-Kivu et plus profondément en Ituri (-7,89 % par rapport aux hommes). C'est surtout au niveau du travail domestique que la disparité hommes/femmes est la plus forte dans toutes les régions, spécialement en Ituri et au Nord-Kivu où cette occupation arrive en deuxième position chez les femmes. C'est au Maniema qu'il y a comparativement le moins de femmes qui déclarent effectuer un travail domestique (2,26 %) mais c'est aussi dans cette région que davantage de femmes que d'hommes se disent sans travail. Au Tanganyika, il y a deux fois plus de femmes que d'hommes qui déclarent une activité commerciale (16,23 % contre 7,23 %), ce qui les place en deuxième position, après les agricultrices. La part des femmes étudiantes ou enseignantes est comparable à celle des hommes, sauf au Tanganyika.

Chez les femmes comme chez les hommes, les occupations liées à l'agriculture et à l'élevage sont dominantes dans toutes les régions. Les travaux domestiques revêtent une importance beaucoup plus forte chez les femmes, quoique de façon atténuée au Maniema. Les étudiantes et les enseignantes ont une part généralement comparable à celle des hommes, sauf au Tanganyika.

b) Perception de la sécurité (SAPS)

- Question 1 (sentiment de sécurité)

Si, en moyenne, près de 60 % des personnes interrogées estiment que leur entourage se sent « généralement » ou « plutôt » en sécurité, contre plus de 38 % estimant qu'ils se sentent « plutôt » ou « généralement » en danger, l'examen de ces chiffres révèle de grandes disparités régionales. Ainsi, au Maniema, moins de 12 % se considèrent en danger, alors que ce taux est de plus de 58 % au Sud-Kivu, de 43 % au Tanganyika, de 39 % en en Ituri et de 37 % au Nord-Kivu.

Tableau 6 La perception du danger (par région)

	SUD-KIVU	TANGANYIKA	ITURI	NORD-KIVU	MANIEMA
EN DANGER	58,48 %	43,65 %	39,37 %	37,57 %	11,24 %
EN SECURITE	39,61 %	53,04 %	58,70 %	60,73 %	88,26 %
PAS DE REPONSE	1,90 %	3,31 %	1,94 %	1,72 %	0,50 %

Ces résultats confirment la situation sur le terrain au moment de l'enquête : les répondants du Sud-Kivu sont une forte majorité à percevoir l'insécurité probablement du fait de la concentration de l'opération *Kimya II* sur ce territoire, avec son lot de massacres, de viols et de déplacements de population. Au Tanganyika, en Ituri et au Nord-Kivu, le fait que 4 personnes sur 10 se sentent en insécurité peut également s'expliquer par la persistance de certains groupes rebelles mais aussi par les nombreuses exactions commises par les FARDC. Seul le Maniema semble plus à l'abri des combats et des violations répétées des droits de l'homme, même si la criminalité y demeure préoccupante.

En résumé, il faut retenir qu'une partie importante (de 37 à 58 %) des répondants de quatre régions sur cinq ont le sentiment que leur quartier ou leur village est en danger.

Tableau 7 Les dix territoires les plus en danger

TERRITOIRE	REGION	% REPONSES
Kalehe	Sud-Kivu	90,05 %
Shabunda	Sud-Kivu	87,79 %
Djugu	Ituri	78,85 %
Bukavu	Sud-Kivu	75,22 %
Moba	Tanganyika	73,85 %
Kabare	Sud-Kivu	71,04 %
Walungu	Sud-Kivu	64,07 %
Mwenga	Sud-Kivu	61,26 %
Kabalo	Tanganyika	58,77 %
Lubero	Nord-Kivu	56,39 %

Tableau 8 Les dix territoires les plus en sécurité

TERRITOIRE	REGION	% REPONSES
Idjwi	Sud-Kivu	100 %
Kasongo	Maniema	99,75 %
Mambasa	Ituri	99,53 %
Kailo	Maniema	99,51 %
Kibombo	Maniema	99,00 %
Punia	Maniema	97,74 %
Pangi	Maniema	94,49 %
Manono	Tanganyika	91,84 %
Lubutu	Maniema	87,61 %
Nyiragongo	Nord-Kivu	83,87 %

Parmi les territoires comptant le plus de répondants ayant le sentiment que les gens sont en danger, 6 territoires sur 10 se trouvent au Sud-Kivu, 2 au Tanganyika et 2 respectivement en Ituri et au Nord-Kivu. Ce résultat est certainement à rapprocher avec le fait que l'ensemble de l'enquête a été réalisée au plus fort de l'opération *Kimya II* qui a suscité beaucoup de déplacements de population et de nombreuses victimes civiles, essentiellement au Sud-Kivu. Il est à craindre que si l'enquête avait eu lieu au deuxième semestre 2008, c'est plutôt au Nord-Kivu que la perception de l'insécurité aurait été la plus forte, du fait des affrontements entre les FARDC, les milices Maï-Maï et le CNDP.

Parmi les territoires comptant le plus de répondants ayant le sentiment que les gens sont en sécurité, 6 territoires sur dix se trouvent au Maniema et 4 respectivement au Sud-Kivu, en Ituri, au Tanganyika et au Nord-Kivu. Le point commun de tous ces territoires est l'absence d'affrontement armé et une criminalité faible au moment de l'enquête, certains d'entre eux (comme l'île d'Idjwi) ayant toujours vécu relativement à l'écart des troubles qui ont secoué l'est de la RDC.

Carte 1 Perception de l'insécurité
 Pourcentage de répondants qui déclarent
 que les gens de leur quartier/village se sentent en danger (question 1)



Le sentiment de danger affiché par les répondants semble particulièrement dépendant de la conflictualité armée sur leur territoire. De ce fait, des disparités énormes peuvent apparaître au sein d'une même région (par exemple entre Idjwi et Kalehe au Sud-Kivu ou entre Mambasa et Djugu en Ituri) même si celle-ci est dans son ensemble réputée comme plutôt dangereuse ou plutôt sûre.

Tableau 9 La perception du danger selon les hommes et les femmes (par région)

REGION	FEMMES	HOMMES	DIFFERENCE F-H
SUD-KIVU	53,00 %	61,93 %	-8,93 %
TANGANYIKA	46,50 %	42,52 %	+3,98 %
NORD-KIVU	35,37 %	38,19 %	-2,82 %
ITURI	23,71 %	43,79 %	-20,08 %
MANIEMA	8,86 %	12,34 %	-3,48 %
GLOBAL	34,69 %	39,88 %	-5,19 %

A l'exception du Tanganyika, les femmes sont proportionnellement moins nombreuses à avoir le sentiment que les gens se sentent en danger. Cette disparité est la plus forte en Ituri (-20,08 %) et dans une moindre mesure au Sud-Kivu (-8,93 %). Comme on le verra par la suite (question 7a), ce déficit relatif est contrebalancé par une sensibilité supérieure de la part de celles qui se sentent menacées.

- Question 2 (acteurs de la sécurité)

Selon plus d'un quart des répondants (25,30 %), la police est en charge de la sécurité locale, tandis que 21,73 % attribuent cette responsabilité aux autorités locales, 18,99 % aux FARDC et 11,29 % aux chefs coutumiers.

Notons que, au Sud-Kivu, les FARDC seraient en charge de la sécurité dans 26,47 % des cas, soit davantage que la police (24,55 %). En Ituri et au Nord-Kivu, l'armée est également retenue par plus de 20 % des personnes interrogées alors que le Maniema (8,57 %) et le Tanganyika (13,97 %) la citent beaucoup moins. Au Maniema, 15,60 % attribuent la charge de la sécurité aux « autres services de sécurité de l'Etat » (alors qu'ils représentent 8,98 % des réponses en moyenne), et que, en Ituri, l'autorité coutumière est citée par 18,35 % des répondants (alors que moins de 11 % citent cette possibilité dans les autres régions).

Tableau 10 Classement des institutions en charge de la sécurité (par région)

	NORD-KIVU	SUD-KIVU	ITURI	MANIEMA	TANGANYIKA
1	Police	Fardc	Police	Police	Autorités loc.
2	Autorités loc.	Police	Fardc	Autorités loc.	Police
3	Fardc	Autorités loc.	Autorités loc.	Autres serv. Etat	Fardc
4	Monuc	Autres serv. Etat	Chef coutumier	Chef coutumier	Chef coutumier
5	Chef coutumier	Chef coutumier	Autres serv. Etat	Fardc	Autres serv. Etat
6	Autres serv. Etat	Monuc	Resp. religieux	ONG locales	Monuc

• **Question 3 (éventualité de plainte suite à une agression armée)**

Près des ¾ des répondants (en moyenne) déclarent qu'ils iraient se plaindre ou rapporter le fait à une autorité s'ils étaient victimes d'un délit commis avec usage d'arme à feu, le taux variant entre 66,6 % au Sud-Kivu et 83,12 % au Maniema. C'est dans les Kivus (26 à 30%) et au Tanganyika (27,39%) que le plus grand nombre de répondants se défie des autorités.

Tableau 11 La tendance à se plaindre à une autorité en cas d'agression avec armes à feu selon les hommes et les femmes

REGION	FEMMES	HOMMES	DIFFERENCE F-H
MANIEMA	77,81 %	85,54 %	-7,73 %
ITURI	75,62 %	83,56 %	-7,94 %
NORD-KIVU	66,77 %	73,71 %	-6,94 %
SUD-KIVU	64,29 %	67,61 %	-3,32 %
TANGANYIKA	62,11 %	74,95 %	-12,84 %
GLOBAL	68,82 %	77,27 %	-8,45 %

Dans toutes les régions, moins de femmes que d'hommes se déclarent prêtes à signaler un crime ou un délit à une autorité, quelle qu'elle soit. Cette disparité peut grimper jusqu'à plus de 12 % au Tanganyika mais elle se situe entre 6 % et 8 % au Maniema, en Ituri et au Nord-Kivu. Elle n'est que de 3,32 % au Sud-Kivu.

Les femmes étant globalement plus réticentes à se plaindre à une autorité, on peut dès lors émettre l'hypothèse qu'elles **ont moins confiance que les hommes dans les institutions chargées de la sécurité publique.**

• **Question 3a (destinataire de la plainte)**

Parmi les personnes déclarant qu'elles iraient se plaindre si elles étaient victimes d'un délit commis avec usage d'arme à feu, une moyenne de 49,70 % le ferait auprès de la police et 26,78 % auprès des autorités locales. La police recueille le plus grand nombre de réponses positives dans 4 des 5 régions, dépassant même la moitié des répondants au Maniema (67,03 %) et en Ituri (55,28 %). Toutefois, au Tanganyika, les autorités locales seraient sollicitées par 37,44 % des répondants, contre 34,60 % pour la police.

Les autorités locales arrivent en 2^{ème} position au Nord-Kivu (35,20 %), en Ituri (24,97 %) et au Maniema (18,13 %), alors qu'au Sud-Kivu les FARDC sont davantage citées (22,47 % contre 18,1 %).

Le chef coutumier recueille sensiblement plus que la moyenne des réponses au Tanganyika (14,90 %) et en Ituri (9,08%).

Tableau 12 Classement des institutions auprès de qui on déposerait plainte (par région)

	NORD-KIVU	SUD-KIVU	ITURI	MANIEMA	TANGANYIKA
1	Police	Police	Police	Police	Autorités loc.
2	Autorités loc.	Fardc	Autorités loc.	Autorités loc.	Police
3	Fardc	Autorités loc.	Chef coutumier	Fardc	Chef coutumier

En résumé, une importante majorité des personnes interrogées considère la police ou les autorités locales comme des interlocuteurs valables en cas de crime ou de délit commis avec l'usage d'arme à feu. Les FARDC et les chefs coutumiers ne rencontrent pas le même succès mais, en principe, cela ne relève pas non plus leur responsabilité. A noter que les FARDC arrivent en deuxième position au Sud-Kivu, sans doute du fait de leur présence massive lors de l'enquête. La MONUC est encore plus loin dans le classement.

- **Question 3b (motivation en cas d'absence de plainte)**

Parmi les personnes déclarant qu'elles n'iraient pas se plaindre si elles étaient victimes d'un délit commis avec usage d'arme à feu, près de la moitié (49,87 %) pense que leur action ne trouverait pas d'interlocuteur ou ne rencontrerait aucun écho. C'est surtout le cas au Sud-Kivu (60,13 %).

Par ailleurs, 39,21 % des répondants déclarent même craindre des problèmes (par exemple des représailles) en cas de plainte, un pourcentage montant à 73,94 % en Ituri.

On peut donc déduire de ce qui précède que l'écrasante majorité de ceux qui décident de ne pas se plaindre n'ont pas confiance dans les autorités ou même les craignent.

- **Question 4 (inaccessibilité du marché à cause d'armes à feu)**

18,88 % des répondants déclarent avoir été empêchés d'aller au marché à cause de la présence ou du crépitement d'armes à feu depuis Noël 2008 (c'est-à-dire dans les 5 ou 6 derniers mois selon le moment où le questionnaire a été rempli). Toutefois, les disparités régionales sont importantes : alors que le taux est inférieur à 8 % au Maniema et au Tanganyika, il atteint 36,81 % au Sud-Kivu, 23,66 % au Nord-Kivu et 21,75 % en Ituri.

- **Question 5 (inaccessibilité de l'école à cause d'armes à feu)**

18,08 % des répondants déclarent que les enfants ont été empêchés d'aller à l'école à cause de la présence ou du crépitement d'armes à feu depuis Noël 2008 (c'est-à-dire dans les 5 ou 6 derniers mois selon le moment où le questionnaire a été rempli). Toutefois, les disparités régionales sont également importantes : alors que le taux est inférieur à 7 % au Maniema et au Tanganyika, il atteint 36,51 % au Sud-Kivu, 24,55 % au Nord-Kivu et 17,45% en Ituri.

- **Question 6 (inaccessibilité des soins médicaux à cause d'armes à feu)**

15,53 % des répondants déclarent qu'il est arrivé qu'il soit impossible d'avoir accès aux soins médicaux à cause de la présence ou du crépitement d'armes à feu depuis Noël 2008 (c'est-à-dire dans les 5 ou 6 derniers mois selon le moment où le questionnaire a été rempli). Toutefois, les disparités régionales restent importantes : alors que le taux est inférieur à 7 % au Maniema et au Tanganyika, il atteint 33,1 % au Sud-Kivu, 18,36 % au Nord-Kivu et 15,17 % en Ituri.

Les résultats des questions 4, 5 et 6 sont extrêmement cohérents car le profil de chaque région reste le même. Cela semble plutôt logique car les trois régions les plus touchées par le phénomène des crépitements sont aussi celles où il y a le plus de rebelles et où les combats ont été les plus fréquents. Par exemple, le fait que le Sud-Kivu arrive systématiquement en tête des régions touchées par les crépitements coïncide vraisemblablement avec le déroulement de l'opération Kimya II pendant la tenue de l'enquête.

Tableau 13 Impact des armes à feu sur trois activités familiales (par région)

REGION	Quartier/village en danger (Q1)	Pas d'accès au marché (Q4)	Pas d'accès à l'école (Q5)	Pas d'accès aux soins médicaux (Q6)
SUD-KIVU	58,48 %	36,81 %	36,51 %	33,10 %
NORD-KIVU	37,57 %	23,66 %	24,55 %	18,36 %
ITURI	39,37 %	21,75 %	17,45 %	15,17 %
MANIEMA	11,24 %	7,61 %	6,45 %	6,66 %
TANGANYIKA	43,65 %	4,65 %	5,28 %	4,51 %
GLOBAL	38,15 %	18,88 %	18,08 %	15,53 %

Par ailleurs, les trois régions comptant le plus de répondants empêchés d'aller au marché/à l'école/au dispensaire sont aussi celles qui comptent le plus de personnes se sentant en danger (question 1). Le Tanganyika fait exception avec 43,65 % de répondants affirmant que les gens se sentent en danger alors que les conséquences sur les activités familiales sont les plus basses des cinq régions. Cela peut s'expliquer par les disparités au niveau des territoires : Moba et Kabalo cristallisent le sentiment d'insécurité (voir tableau Q 1) alors que les quatre autres territoires sont bien plus calmes.

- **Question 7 (audition de coups de feu)**

En moyenne, 52,48 % des répondants disent avoir entendu des armes à feu à proximité de leur domicile depuis Noël 2008. Des disparités régionales doivent à nouveau être constatées mais leur allure n'est plus tout à fait comparable à celle des trois questions précédentes. Les Kivus et l'Ituri restent logiquement les régions où le plus grand nombre de personnes interrogées ont entendu des armes à feu (65,75 % au Nord-Kivu, 63,7 % au Sud-Kivu et 49,28 % en Ituri). Le Tanganyika reste également la zone où on entend le moins de crépitements (29,96 %).

En revanche, 1 personne sur 2 interrogée au Maniema a également entendu des armes à feu. Ce paradoxe peut s'expliquer par le fait que la région compte de nombreux chasseurs et que leurs crépitements ne sont pas perçus comme des entraves aux activités quotidiennes.

En résumé, dans toutes les régions sauf au Tanganyika, près de la moitié ou plus des personnes interrogées ont entendu des armes à feu dans leur village/quartier au cours des 5 ou 6 derniers mois.

Tableau 14 Occurrence et fréquence des coups de feu (par région)

REGION	Coups de feu entendus	Entendus au moins plusieurs fois par mois	Entendus au moins plusieurs fois par semaine
SUD-KIVU	67,70 %	56,20 %	28,96 %
NORD-KIVU	65,75 %	52,50 %	15,93 %
ITURI	49,28 %	55,57 %	24,21 %
MANIEMA	49,47 %	73,77 %	26,75 %
TANGANYIKA	29,96 %	40,82 %	21,71 %
GLOBAL	52,48 %	55,75 %	23,39 %

• **Question 7a (fréquence des coups de feu)**

Parmi les répondants ayant déclaré avoir entendu des armes à feu, c’est à nouveau les mêmes trois régions qui comptent de nombreuses personnes qui signalent des coups de feu ou des explosions au moins plusieurs fois par mois : Sud-Kivu (56,2 %), Ituri (55,57 %) et Nord-Kivu (52,5 %). Le Tanganyika reste en retrait avec 40,82 %. Plus d’un répondant sur quatre au Sud-Kivu (28,96 %) entend des crépitements au moins plusieurs fois par semaine et presque un sur quatre en Ituri (24,21 %).

En revanche, le Maniema confirme sa situation paradoxale avec des résultats apparemment aberrants (73,77 % plusieurs fois par mois et 26,75 % plusieurs fois par semaine) qui pourraient une nouvelle fois s’expliquer par le grand nombre de chasseurs dans la région.

Outre le Maniema qui est un cas particulier du fait du nombre important de chasseurs, le Sud-Kivu et l’Ituri sont les régions où l’on entend le plus fréquemment des armes à feu.

Tableau 15 Comparaison H/F des coups de feux entendus et leur périodicité

REGION	Coups de feu entendus (Q7)		Entendus au moins plusieurs fois par mois		Entendus au moins plusieurs fois par semaine	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
NORD-KIVU	70,58 %	63,47 %	51,95 %	52,69 %	16,52 %	15,70 %
SUD-KIVU	63,70 %	70,05 %	60,04 %	54,96 %	34,47 %	26,68 %
ITURI	54,93 %	47,75 %	62,96 %	53,12 %	35,39 %	20,51 %
MANIEMA	44,68 %	51,62 %	76,28 %	72,75 %	33,21 %	24,25 %
TANGANYIKA	27,61 %	30,88 %	53,85 %	35,44 %	26,93 %	19,43 %
GLOBAL	52,72 %	52,29 %	60,35 %	55,35 %	28,39 %	21,34 %

Au Sud-Kivu, au Maniema et au Tanganyika, il y a moins de femmes que d’hommes qui entendent des coups de feu alors que c’est l’inverse au Nord-Kivu et en Ituri. Cependant, parmi les répondants qui disent entendre des coups de feu, il y a un plus grand pourcentage de femmes que d’hommes qui déclarent que les crépitements ont lieu au moins plusieurs fois par mois, quelle que soit la région concernée, sauf au Nord-Kivu. Les variations f/h les plus importantes se retrouvent au Tanganyika (+18,41 %) et en Ituri (+9,84 %). La part des femmes qui déclarent entendre des coups de feu au moins plusieurs fois par semaine est aussi plus élevée que celle des hommes dans toutes les régions. Les plus grands écarts f/h sont enregistrés en Ituri (+14,88 %), au Maniema (+8,96 %), au Sud-Kivu (+7,79 %) et au Tanganyika (+7,5 %). Seul le Nord-Kivu reste plus homogène avec une disparité de moins de 1 %.

Il n’est pas facile de tirer une conclusion logique de ces dernières données. A ce stade, nous pouvons tout au plus supposer que les femmes qui disent entendre les crépitements semblent y être particulièrement attentives et probablement les craindre davantage, ce qui les pousse à déclarer qu’elles les entendent plus souvent. Une autre explication résiderait dans l’emploi du temps des uns et des autres : par exemple, la femme passant la journée au champ pourrait entendre des coups de feu, inaudibles à son conjoint resté au village. Ces dernière hypothèse pourrait être vérifiée en croisant les réponses aux questions 7a et 7B.

En résumé, les femmes qui disent entendre des coups de feu déclarent plus souvent que les hommes qu'ils se produisent avec une périodicité rapprochée, voire très rapprochée. On peut dès lors formuler l'hypothèse qu'elles en sont plus préoccupées que les hommes.

- **Question 7b (moment des coups de feu)**

Parmi les répondants ayant déclaré avoir entendu des armes à feu, les coups de feu et explosions sont entendus surtout la nuit (42,98 % des répondants), alors que 39,1 % disent les entendre jour et nuit, toutes régions confondues.

C'est en Ituri et au Nord-Kivu que les armes sont entendues le plus souvent la nuit alors qu'au Sud-Kivu et au Tanganyika, elles sont le plus souvent entendues à la fois le jour et la nuit. C'est seulement au Maniema que l'usage diurne des armes à feu semble prévaloir (46,4 %, pour une moyenne de 17,59 %), plaidant à nouveau pour un usage vraisemblablement lié à la pratique de la chasse.

c) Prolifération des ALPC (SADS)

- **Question 8 (présence d'armes à feu)**

Avec la 8^{ème} question, relative à la présence d'armes à feu dans l'environnement du répondant, on arrive au cœur de l'enquête. Si une nette majorité – 71,9 % – est d'avis qu'il y a « certainement » ou « probablement » des armes à proximité de leur domicile, ils sont 16,29 % à penser qu'il n'y en a « certainement » ou « probablement » pas et 11,48 % à « ne pas savoir ». Le nombre de personnes déclarant qu'il n'y a pas d'armes dans leur environnement ou ne le sachant pas – près de 28 % de l'échantillon – peut apparaître comme surprenant. En effet, tout visiteur est frappé par l'omniprésence des armes dans cette partie de la RDC, ne fut-ce qu'aux mains des policiers ou des soldats omniprésents dans les villes, les villages ou le long des axes principaux.

Suite aux discussions tenues avec les analystes, notamment durant l'atelier de restitution de Goma en novembre 2009, nous pouvons retenir deux explications majeures à ces résultats : d'abord, il semble que certains répondants, voire certains enquêteurs (malgré la formation dispensée), aient interprété la question comme ne se référant qu'aux armes « illégales », bien qu'il soit ici question des armes en toute généralité. D'autre part, la crainte induite par la nature sensible du sujet de l'enquête pourrait expliquer le taux assez élevé de réponses négatives, ainsi que celui de répondants affirmant ne rien savoir. Cette hypothèse semble, *a contrario*, confirmée par le très haut taux de réponses affirmatives constaté dans les grandes villes, en particulier à Goma et Bukavu, où la population est bien consciente, non seulement de la prolifération des armes dans son environnement, mais aussi que ce sujet est quotidiennement abordé et discuté par le médias locaux. L'anonymat davantage ressenti en ville peut aussi expliquer une plus grande « franchise » des répondants urbains.

Au niveau local, ces tendances sont à relever :

- Au Maniema, 73,47 % des répondants sont d'avis qu'il y a des armes. Mais ils sont 94,9 % dans le territoire de Pangi et 89,6 % dans celui de Kabambare à le penser. Si le taux de personnes déclarant « ne pas savoir » est un peu supérieur à la moyenne (13,51 %), il atteint 41,94 % dans la ville de Kindu !

- Au Tanganyika, 75,53 % des répondants sont d’avis qu’il y a des armes, mais ils sont 88,62 % à Manono, 91,29 % à Moba et 96,07 % à Kabalo à exprimer cet avis. Le taux de répondants déclarant « ne pas savoir » est dans la moyenne (11,54 %), mais il atteint 20,04 % dans le territoire de Kalemie.
- En Ituri, le taux de personnes niant la présence d’armes est le plus élevé : 24,93 %, pour seulement 51,85 % qui sont d’avis qu’il y en a dans leur environnement. En examinant les résultats par territoire, on se rend compte de très fortes variations : si 91,63 % des répondants de Mambasa considèrent qu’il y a des armes, ils ne sont que 26,43 % à Djugu, où une nette majorité – 48,46 % - affirme qu’il n’y a pas d’armes, alors que ce territoire est celui qui a vu naître les milices ethniques de l’Ituri et continue à être le fief de deux groupes armés et le foyer d’une importante criminalité. Il est clair que ce sont les résultats divergents – et vraisemblablement biaisés – de Djugu qui donnent l’impression que l’Ituri serait la moins militarisée des régions couvertes par l’étude.
- Au Nord-Kivu, 67,06 % des répondants pensent qu’il y a des armes dans leur environnement, un taux qui s’élève à 100 % en ville de Goma, à 90,68 % en territoire de Rutshuru, 83,87 % dans le Masisi, 70,5 % dans le Lubero, etc. Relevons que, dans le petit territoire de Nyiragongo, 29,51 % des répondants affirment ne pas savoir s’il y a des armes, un taux près de 2,5 fois supérieur à la moyenne provinciale.
- C’est au Sud-Kivu que le taux de répondants affirmant que des armes sont présentes dans leur environnement est le plus élevé, 81,91 %, dont 100 % à Idjwi, 99,55 % à Mwenga, 98,4 % à Fizi, 97,75 % à Bukavu, etc. Seul le territoire de Kabare, avec seulement 35,57 % de réponses affirmatives, est à contre-courant et fait sensiblement baisser la moyenne. C’est également dans ce territoire que le taux de répondants « ne sachant pas » est le plus élevé, 22,97 %, ce qui laisse supposer que la crainte de dévoiler une certaine vérité aurait pu biaiser les résultats.

Tableau 16 Villes ou territoires où est rapportée la plus grande présence d’armes à feu

Ville ou territoire	District ou province	Pourcentage réponses positives à Q 8
Goma	NK	100
Idjwi	SK	100
Mwenga	SK	99,55
Fizi	SK	98,4
Bukavu	SK	97,75
Kabalo	TA	96,07
Kalehe	SK	95,04
Pangi	MA	94,9
Mambasa	IT	91,63
Moba	TA	91,29

Une large majorité de répondants reconnaît que des armes à feu sont présentes dans leur environnement. Cette majorité est la plus nette au Sud-Kivu. Cependant, un nombre non négligeable de répondants nie cette présence ou déclare ne pas être au courant de l'existence d'armes dans leur village ou quartier.

- **Question 9 (utilisation des armes à feu)**

Notons tout d'abord que **seules les personnes ayant répondu positivement à la question 8, ou ayant refusé d'y répondre, soit environ 72 % de l'échantillon, étaient interrogées pour les questions 9 à 15.**

Selon les répondants à cette question sur l'utilisation des armes à feu, ces dernières sont d'abord utilisées à des fins criminelles (23,82 %), ensuite pour le maintien de l'ordre ou la sécurité (19,92 %), et pour la protection individuelle ou familiale (19,64 %). Cependant, la chasse (18,24 %) ou le combat (14,12 %) seraient également des motivations importantes des détenteurs d'armes.

Un examen plus détaillé montre de grandes disparités d'une région à l'autre. En effet, au Tanganyika (24,9 %) et, encore plus, au Maniema (41,14 %), les armes seraient surtout utilisées pour la chasse (y compris le braconnage), tandis que, dans les trois autres régions, elles serviraient avant tout au banditisme (Ituri 33,55 %, Nord-Kivu 31,97 % et Sud-Kivu 26,1 %), alors que la chasse n'y représenterait qu'entre 7 à 11 % des motivations des porteurs d'armes. Le maintien de l'ordre recueille entre 11,5 % (Tanganyika) et 28,26 % (Ituri) des réponses et la protection entre 11,89 % (Ituri) et 24,67 % (Tanganyika). Enfin, les armes seraient utilisées pour le combat dans une proportion variant entre 5,91 % (Ituri) et 18,67 % (Nord-Kivu) des cas.

Il y a une certaine logique à ce que, au Kivu et en Ituri, où les armes seraient d'abord utilisées à des fins criminelles, l'utilisation à des fins de sécurité arrive immédiatement après. Au Maniema et au Tanganyika, régions apparemment moins gangrénées par la criminalité, l'utilisation d'armes serait davantage « individualisée » et liée à la recherche de moyens de subsistance (chasse) ou de protection individuelle ou familiale.

Tableau 17 Classement de l'utilisation des armes à feu par province/district

	Maniema	Tanganyika	Ituri	Nord-Kivu	Sud-Kivu
1	chasse	chasse	banditisme	banditisme	banditisme
2	protection	protection	sécurité/ordre	sécurité/ordre	sécurité/ordre
3	sécurité/ordre	banditisme	protection	combat	protection
4	combat	combat	chasse	protection	combat

Au niveau des territoires, notons ces grandes tendances :

- Au Maniema, les armes seraient utilisées pour la chasse dans plus de la moitié des cas dans les territoires de Kailo (61,7 %), Pangi (55,1 %) et Punia (53,33 %). Précisons qu'il s'agit vraisemblablement de braconnage que de chasse autorisée. Elles seraient fréquemment utilisées pour le banditisme à Kindu (45,38 %), mais jamais à Kailo (0 %). Cependant, l'enquêteur affecté à ce territoire a été victime du vol de sa bicyclette, effectué par des

hommes en armes, ce qui relativise quelque peu les résultats obtenus. Enfin, à Kabambare, où une forte tension s'est fait jour entre Mai-Mai et FDLR, les armes seraient destinées au combat dans 28,05 % des cas.

- Au Tanganyika, si la chasse (24,9 %) et la protection (24,67 %) arrivent largement en tête des motivations supposées des détenteurs d'armes, notons que, dans le territoire de Manono, les armes serviraient autant au maintien de l'ordre qu'à la protection (24,41 %) et que, dans les territoires de Nyunzu et Moba, respectivement affectés par l'opération *Kimia II* et par des rumeurs de « retour des Banyamulenge », elles seraient stockées en vue de combats par une proportion assez importante des répondants (respectivement 19,29 et 15,25 %).
- En Ituri, l'utilisation d'armes à des fins criminelles serait particulièrement marquée dans les territoires d'Irumu (48,54 %) et de Djugu (47,79 %). Le territoire de Mambasa confirme sa réputation de réserve de gibier (39,96 % des utilisateurs seraient chasseurs). Le maintien de l'ordre serait le but recherché des détenteurs d'armes surtout dans les territoires de Mambasa (38,3 %), d'Aru (38,12 %) et de Mahagi (31,83 %). En Irumu, pour 17,56 % des détenteurs, la participation ou la préparation de combats serait leur motivation.
- Dans tout le Nord-Kivu, à l'exception du territoire de Walikiale, les armes seraient d'abord utilisées pour le banditisme, avec des pourcentages variant entre 27,37 (Rutshuru) et 61,54 % (Butembo). A Walikale, les armes seraient prioritairement utilisées pour la chasse (36,92 %), puis pour la protection (16,92 %). C'est, semble-t-il, dans le Masisi que les armes sont le plus utilisées pour le maintien de l'ordre (27,68 %) et, plus inquiétant, 31 % des utilisateurs du Masisi et 22,38 % de ceux du Lubero s'armeraient en vue de combats.
- Au Sud-Kivu, l'utilisation d'armes à des fins de banditisme serait la plus fréquente à Bukavu (43,78 %) et dans les territoires de Kabare (39,3 %) et de Kalehe (32,58 %), tous deux situés à proximité de Bukavu. Le maintien de l'ordre ou la sécurité justifieraient l'utilisation d'armes pour 42,61 % des répondants d'Idjwi et 39,73 % de ceux de Bukavu. Elles seraient utilisées pour se protéger pour 25,89 % des personnes interrogées du territoire de Mwenga, 25,37 % de celles de celui de Kabare et 25,35 % de celles de celui d'Uvira. Elles seraient utilisées pour le combat surtout dans les territoires de Mwenga (25,89 %), Uvira (22,89 %), Shabunda (21,96 %), Kalehe (21,91 %) et Walungu (20,73 %). La chasse serait la motivation des utilisateurs d'armes selon 28,91 % des répondants du territoire de Shabunda et 21,3 % de ceux de Mwenga.

Au Tanganyika et au Maniema, la chasse semble être en tête des motivations des utilisateurs d'armes, avant la recherche de protection. Il s'agit également des régions où la criminalité semble la moins répandue. A l'inverse, dans les trois autres régions, les armes seraient d'abord utilisées à des fins de banditisme, puis pour le maintien de l'ordre.

- **Question 10 (aptitude à reconnaître des armes à feu)**

En moyenne, **71,74 % des répondants ont déclaré savoir reconnaître des armes à feu** présentes dans leur environnement et 26,37 % s'en sont déclarés incapables. Notons que, sans surprise, **les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à se déclarer inaptes à reconnaître les armes** (32,54 % contre 24,16 % pour l'échantillon masculin). C'est au Maniema que le pourcentage de réponses positives a été – de loin – le plus élevé, avec 94,41 %.

- **Question 10a (catégories d'armes présentes)**

Parmi les personnes ayant répondu positivement à la question 10 (soit 5289 personnes), l'arme la plus fréquemment reconnue (sur base de schémas) est le fusil d'assaut, suivi du fusil non-automatique (fusil de chasse), de la munition pour fusil d'assaut, de l'arme de poing et de la grenade.

Cependant, au Maniema, le fusil non-automatique est reconnu par plus de 95 % des répondants, alors que le fusil d'assaut l'est par un peu plus de 62 % d'entre eux. A noter que le pourcentage de reconnaissance du fusil non-automatique est d'autant plus élevé que l'utilisation des armes à des fins de chasse (Q9) est élevée et qu'il n'y a qu'en ville de Kindu où le fusil d'assaut soit mieux connu que le fusil non-automatique.

Globalement, le fusil d'assaut est l'arme la plus fréquemment reconnue. Cependant, au Maniema, le fusil non-automatique, supposé servir essentiellement pour la chasse, semble le plus populaire.

- **Question 11 (mode de paiement des armes)**

A cette question portant sur la manière dont sont payées les armes, notons tout d'abord qu'une proportion importante des répondants (39,87 %) affirme ne pas la connaître. Selon les autres, les armes seraient surtout payées au moyen d'argent (29,71 %), d'animaux (10,88 %) et de minerais (9,2 %).

Dans toutes les régions, l'argent arrive en tête des moyens de paiement (de 23,42 % au Nord-Kivu à 42,2 % au Maniema), généralement suivi des minerais (de 5,44 % au Nord-Kivu à 13,11 % au Maniema).

Cependant, au Maniema, les animaux (25,35 %) précèdent les minerais comme moyen d'échange des armes, alors que cette méthode n'arrive qu'en 3^{ème} place dans les quatre autres régions.

Dans cette même province, on est frappé par le taux très faible de personnes « ne sachant pas » (5,63 %) en comparaison avec les autres régions (de 48,4 à 59,88 %). En outre, c'est surtout à Kindu (33,72 %) que sont concentrées les personnes ignorantes du mode de paiement des armes.

L'argent semble donc être le moyen de paiement le plus fréquent des armes à feu. Notons que le fort taux de réponse au Maniema semble confirmer que l'achat d'armes de chasse est une activité courante dans cette province et que, contrairement à l'achat d'armes de guerre, aucun sentiment d'occultation ne semble la frapper.

- **Question 12 (prix des armes)**

A la question portant sur le prix des armes identifiées, 69,04 % déclarent ne pas le connaître et 4,98 % refusent de répondre. Auprès de l'échantillon féminin, 72,9 % des répondantes déclarent ne pas connaître le prix des armes qu'elles ont identifiées. **Le taux de réponse est de loin le plus élevé au Maniema où il atteint 69,71 %, alors qu'il n'est que de 8,73 % au Sud-Kivu, de 11,29 % en Ituri et entre 14 et 15 % au Nord-Kivu et au Tanganyika.**

- L'arme dont le prix est le plus souvent connu est le **fusil non-automatique**, par environ 14,4 % de l'échantillon total (1467 répondants), mais les répondants du Maniema représentent près de 80 % de l'ensemble des répondants à cette question. Ce prix se situerait au-delà de 160 USD pour 69,26 % des répondants (82,34 % de ceux du Maniema, 53,57 % de ceux du Sud-Kivu), bien que, au Tanganyika, une majorité relative (35,57 %) le situe entre 91 et 120

USD, et que, en Ituri et au Nord-Kivu, la fourchette 61-90 USD soit préférée par, respectivement, 37,84 % et 33,33 % des répondants. Précisons aussi que, au Nord-Kivu, près de 70 % des répondants évaluent le prix du fusil d'assaut au maximum, 90 USD.

- La seconde arme dont le prix semble le plus souvent connu est le **fusil d'assaut**, dont environ 7,8 % de l'échantillon de départ (800 répondants) se déclarent capables d'évaluer le prix. A nouveau, les répondants du Maniema semblent les mieux informés (plus de 40 % de toutes les réponses). Pour 46,38 % des répondants, le fusil d'assaut coûte plus de 160 USD. Cependant, si cette évaluation correspond à l'avis de 79,75 % des répondants du Maniema et de 42,48 % de ceux d'Ituri, les autres régions donnent des estimations nettement plus basses. Au Tanganyika, une majorité relative (45,12 %) situe ce prix entre 121 et 160 USD, au Sud-Kivu, la fourchette de 91-120 USD a les préférences de 21,5 % des répondants et, au Nord-Kivu, c'est celle de 30-60 USD qui rallie 32,56 % des répondants.
- La **munition pour fusil d'assaut** a recueilli les estimations d'environ 2 % de l'échantillon total (225 répondants). Si 24,44 % d'entre eux situent son prix au-delà de 1,2 USD, les disparités régionales continuent à être importantes. Si, au Maniema, 69,77 % considèrent qu'une munition de ce type coûte plus de 1,2 USD, au Nord-Kivu, ils sont 40,91 % à estimer qu'elle coûte entre 0,91 et 1,2 USD, tandis que, en Ituri et au Tanganyika, ils sont respectivement 38,24 % et 37,5 % à situer ce prix entre 0,41 et 0,6 USD. Enfin, ce serait au Sud-Kivu que les munitions pour fusil d'assaut seraient les moins chères, à un prix inférieur ou égal à 0,2 USD/pièce, selon 59,09 % des répondants.
- Le prix de l'**arme de poing** a été évalué par environ 1,95 % de l'ensemble des répondants (218 répondants). A nouveau, une majorité (30,73 %) le situe au-delà de 160 USD et, à nouveau, ce sont les répondants du Maniema qui « font la différence », avec 67,39 % de cet avis dans cette province. Les répondants du Tanganyika ne sont pas d'une opinion très éloignée, avec 57,14 % considérant qu'une arme de poing coûte plus de 160 USD. Cependant, en Ituri et au Nord-Kivu, une majorité relative des répondants (respectivement 41,18 % et 23,60 %) fixent ce prix entre 91 et 120 USD. Au Sud-Kivu, 21,43 % des répondants estiment qu'elle coûte entre 61 et 90 USD et un nombre identique qu'elle coûte moins de 30 USD.
- L'échantillon évaluant le prix de la **grenade** devient trop faible (un peu plus de 1 %, ou 129 répondants) pour que l'on puisse garantir une grande fiabilité à ces résultats. Certaines tendances à l'œuvre dans les questions précédentes sont ici confirmées, comme le prix plus élevé dans le Maniema et le Tanganyika (où, respectivement, 63,64 % et 55,56 % le situent à plus de 20 USD) et un prix « moyen » en Ituri (entre 10,01 et 14 USD pour 58,33 %). Les résultats au Nord-Kivu et au Sud-Kivu sont assez disparates et l'échantillon trop limité pour que l'on puisse en tirer des conclusions.
- Les questions portant sur les prix des mitrailleuses, lance-roquettes portables et mortiers ont recueilli trop peu de réponses (moins de 1 % de l'échantillon total) pour que leur analyse puisse être d'une quelconque utilité.

Tableau 18 Tranches de prix les plus souvent avancées pour les principaux types d'armes

Types d'armes	Maniema	Tanganyika	Ituri	Nord-Kivu	Sud-Kivu
Fusil non automatique	Plus de \$160	\$91-120	\$61-90	\$61-90	Plus de \$160
Fusil d'assaut	Plus de \$160	\$121-160	Plus de \$160	\$30-60	\$91-120
Munition fusil d'assaut	Plus de \$1,2	\$0,41-0,6	\$0,41-0,6	\$0,91-1,2	\$0-0,2
Arme de poing	Plus de \$160	Plus de \$160	\$91-120	\$91-120	Plus de \$160
Grenade	Plus de \$20	Plus de \$20	\$10,01-14	Plus de \$20	Plus de \$20

Ces réponses tendent à confirmer que les armes de chasse (non-automatiques) sont particulièrement répandues au Maniema, que leur prix semble presque aussi communément connu que celui d'autres articles de consommation courante, et que l'enclavement de cette province affecte le prix de tous les biens non produits localement, y compris les armes, qu'elles soient destinées ou non à la chasse.

D'autre part, on constate une forte diversité dans les prix perçus des armes, munitions et explosifs. Si on s'en tient aux armes à feu, le Nord-Kivu est la région la moins chère et le Maniema la plus chère. Ces disparités montrent qu'un éventuel programme de rachat des armes devrait moduler les primes offertes aux détenteurs en fonction des prix pratiqués localement.

- **Question 13 (quantité de ménages détenteurs d'armes)**

Il n'est guère étonnant qu'à cette question sensible, portant sur le nombre de ménages possédant une ou des armes dans l'environnement de la personne interrogée, un grand nombre de répondants déclare ne pas le savoir (42,69 %) ou refuse de répondre (3,02 %). A nouveau, le Maniema évolue à contre-courant, avec seulement 13,05 % des répondants ne sachant pas ou refusant de répondre, ce qui témoigne d'une perception particulière de l'arme par les habitants de cette province. A l'opposé, l'Ituri enregistre 66 % des répondants déclarant ne pas savoir ou refusant de répondre. Rapporté à l'échantillon total, le taux de personnes répondant positivement s'élève à moins de 40 %.

Dans chaque région, une majorité (variant entre 27,25 % des répondants en Ituri à 65,02 % au Maniema) considère que seuls quelques ménages possèdent une ou des armes dans leur village ou quartier. Au Maniema et au Tanganyika, plus de 13 % des répondants considèrent que plus de la moitié des ménages possède une arme (y compris ceux qui ont répondu que « tous » et « presque tous » les ménages sont armés), alors que ce pourcentage est de 9,05 % au Sud-Kivu, de 5,87 % en Ituri et de 3 % au Nord-Kivu, le taux moyen (toutes régions confondues) s'élevant à 9,34 %. Au Sud-Kivu et au Tanganyika, plus de 5 % des répondants sont d'avis que tous ou presque tous les ménages sont détenteurs d'au moins une arme.

Il importe également de noter que ces pourcentages cachent de grandes disparités à l'intérieur des régions. Ainsi, au Sud-Kivu, dans les territoires de Kabare et Walungu, ainsi que dans la ville de Bukavu, aucun répondant n'a déclaré que tous, ou presque tous, ou plus de la moitié des ménages

environnants possèdent une arme, alors que dans les territoires de Mwenga et de Fizi ces pourcentages s'élèvent à, respectivement, 23,07 et 23,63 % !

Il en ressort donc une grande disparité entre provinces ou districts, ainsi qu'au sein de chacune de ces entités. D'autre part, malgré le grand taux de non-réponses, il semble que seule une minorité de la population de l'Est congolais détient une arme.

- **Question 14 (possession d'armes par un membre du ménage du répondant)**

Cette question, sur la possession d'une arme à feu par quelqu'un vivant sous le toit du répondant, est probablement la plus sensible de l'ensemble du questionnaire et a parfois donné lieu à des réactions agressives des répondants. Cependant, seuls 0,7 % d'entre eux ont refusé de répondre et 3,67 % ont déclaré ne pas le savoir. A 82,63 %, la réponse a été négative, un pourcentage s'échelonnant entre 72,18 % au Maniema et 94,35 % en Ituri, tandis que 12,99 % ont répondu positivement, soit 958 personnes. Rapporté à l'échantillon global, **le taux de réponses positives est de 9,34 %.**

Tableau 19 Possession d'armes par les ménages

	Taux réponses positives à Q14	Nb réponses positives à Q14	Echantillon total (cf Q8)	Taux de possession d'armes des ménages
Maniema	25,02 %	363	1981	18,32 %
Tanganyika	9,61 %	152	2089	7,28 %
Ituri	4,60 %	57	2011	2,83 %
Nord-Kivu	13,19 %	193	2171	8,89 %
Sud-Kivu	11,76 %	193	2002	9,64 %
Totaux/moyenne	12,99 %	958	10254	9,34 %

Après le Maniema (25,02 % des répondants à cette question), les taux reconnus de possession d'arme sont les plus élevés au Nord-Kivu (13,19 %) et au Sud-Kivu (11,76 %). En outre, c'est au Maniema que le taux de « non réponse » (« ne sait pas » ou « ne veut pas répondre ») à cette question est le plus bas (2,83 %). Notons par ailleurs que c'est surtout dans le sud de la province, dans les territoires de Kabambare et Kasongo, que le taux de répondants reconnaissant la détention d'armes est le plus élevé.

Tableau 20 Classement des villes/territoires avec les plus hauts taux déclarés de possession d'armes comparé à la présence d'armes et à la quantité de détenteurs

	Ville ou territoire	District ou province	Possession en propre (Q14)	Présence d'armes à feu (Q8) ¹³⁷	Quantité de détenteurs (Q13) ¹³⁸
1	Kabambare	MA	54,50	89,60	29,02
2	Kasongo	MA	32,04	71,25	4,58
3	Kalehe	SK	26,54	95,04	20,09
4	Rutshuru	NK	24,06	90,68	9,82
5	Goma	NK	20,40	100	0,50
6	Mwenga	SK	20,36	99,55	23,07
7	Kibombo	MA	20,24	84,00	0,60
8	Idjwi	SK	17,95	100	1,28
9	Kailo	MA	17,89	47,76	8,43
10	Fizi	SK	17,39	98,4	23,63
	Moyenne	globale	12,99	71,90	9,34

Avec les deux dernières colonnes du tableau, nous avons voulu comparer les réponses à la question 14 avec celles données à la question 8 (présence d'armes dans l'environnement du répondant) et à la question 13 (proportion de ménages détenteurs d'armes). Logiquement, les dix territoires où sont enregistrés les plus hauts taux de répondants reconnaissant la présence d'armes sous leur toit devraient également être ceux où on enregistre les plus hauts taux de réponses affirmatives à la question 8 et ceux où les répondants déclarent qu'un grand nombre de leurs voisins détient est armé (Q 13). A l'examen des chiffres ci-dessus, nous constatons que, effectivement, ces dix territoires affichent un pourcentage plus élevé de répondants reconnaissant la présence d'armes dans leur environnement (moyenne pour les 10 territoires de 85,66 % pour une moyenne globale de 71,90 %), ainsi qu'un pourcentage plus élevé de répondants déclarant qu'au moins la moitié de leurs voisins sont armés (13,12 % contre 9,34 %). Cependant, cette tendance comporte des résultats apparemment à contre-sens (Kasongo, Goma, Kibombo, Idjwi...), bien que le grand nombre de personnes déclarant, à la question 13, « ne pas savoir » si d'autres personnes sont armées dans leur environnement peut contribuer à expliquer certaines de ces apparentes contradictions.

Près de 13 % des répondants à cette question ont déclaré la présence d'une arme sous leur toit, soit 9,34 % de l'échantillon global. Malgré un taux élevé de 25 % au Maniema, nous ne pouvons en conclure que les armes soient nécessairement plus répandues dans cette province que dans les 4 autres régions couvertes par l'enquête. Avant toute chose, le taux élevé de réponses positives à cette question confirme que la possession d'arme apparaît davantage « légitime », moins « clandestine » au Maniema qu'ailleurs.

¹³⁷ Ayant répondu « probablement oui » ou « certainement oui » à cette question.

¹³⁸ Ayant répondu que « tous », « presque tous » ou « au moins la moitié » des ménages de leur village/quartier détient une arme.

Tableau 21 Combien d'armes dans l'Est de la RDC ?

	Taux de possession d'armes des ménages	Population ¹³⁹	Taille des ménages ¹⁴⁰	Nombre de ménages	Nombre de ménages armés
Maniema	18,32 %	2.257.041	5,3	425.857	78.017
Tanganyika	7,28 %	1.922.863	5,2	369.781	26.920
Ituri	2,83 %	4.200.000	4,7	893.617	25.289
Nord-Kivu	8,89 %	5.189.372	5,5	943.522	83.879
Sud-Kivu	9,64 %	4.715.056	5,8	812.941	78.368
Totaux/moyenne	9,34 %	18.284.332		3.445.718	292.473

En extrapolant les résultats de l'enquête à l'ensemble de la zone étudiée et en nous basant sur les chiffres de population donnés au chapitre 5 et sur les estimations de la taille des ménages en RDC fournies par le PNUD, nous pouvons en déduire que, dans la zone étudiée, **près de 300.000 ménages sont armés**, dont plus de la moitié dans les seules provinces du Sud-Kivu et du Maniema, ne représentant pourtant qu'un bon tiers de la population estimée de la zone. Cependant, il est probable qu'un nombre substantiel de répondants, par crainte d'être dénoncés ou pour d'autres motifs, ont voulu cacher le fait qu'ils étaient armés aux enquêteurs. En outre, nous avons classé parmi les non-détenteurs la fraction de l'échantillon (plus de 4 %) qui a refusé de répondre ou déclaré ne pas savoir s'il y avait une arme sous son toit. Le nombre de ménages armés est donc vraisemblablement plus élevé. D'autre part, comme une partie – difficile à estimer – des ménages possède plus d'une arme, nous pouvons affirmer que **plus de 300.000 armes à feu sont détenues par des civils dans l'Est de la RDC**.

- **Question 14a (type d'arme possédé par un membre du ménage du répondant)**

Globalement, les deux armes les plus fréquemment détenues sont le fusil d'assaut (37,16 %) et le fusil non-automatique (35,88 %), suivis par la munition pour fusil d'assaut (11,14 %), l'arme de poing (10,03 %) et la grenade (3,83 %). Cependant, les disparités sont fortes d'une région à l'autre : ainsi, le fusil non-automatique est prédominant au Maniema (70,46 %) et au Tanganyika (41,85 %), alors que le fusil d'assaut est le plus répandu au Nord-Kivu (42,45 %), au Sud-Kivu (50,24 %) et en Ituri (52,22 %). Il faut préciser qu'il s'agit ici de pourcentages et que, en Ituri où le taux de personnes reconnaissant la présence d'armes sous leur toit est particulièrement faible (4,6 %, voir question 14), le nombre absolu de personnes déclarant la présence de fusils d'assaut (47) est en réalité nettement inférieur à celui du Maniema (102), bien que, en termes de pourcentage, le chiffre d'Ituri représente plus du double de celui du Maniema.

Ceci dit, il faut noter que les armes de guerre, de type fusil d'assaut, semblent davantage répandues dans les trois régions ayant connu des conflits sanglants et prolongés que dans les deux autres, où les armes de chasse semblent être les plus communes. Ceci montre également que la

¹³⁹ Voir chapitre 5.

¹⁴⁰ Source : Profil résumé, pauvreté et conditions de vie des ménages, mars 2009, éditions portant sur le Nord-Kivu, le Sud-Kivu, le Maniema, la Province orientale et le Katanga. Les chiffres indiqués pour les districts du Tanganyika et de l'Ituri concernent donc l'ensemble de la province à laquelle ils appartiennent.

« franchise » des répondants du Maniema s’explique principalement par le fait que les armes détenues semblent destinées avant tout à la chasse, non à la criminalité ou à la guerre, une fin perçue comme « légitime ».

- **Question 14b (désir du répondant non-armé à acquérir une arme)**

A cette question, posée uniquement aux personnes déclarant qu’aucune arme n’est présente sous leur toit, une forte majorité de répondants (78,23 %) déclare n’avoir aucune envie d’en posséder une. La différence entre répondants hommes et femmes n’est peut-être pas aussi marquée que l’on aurait pu imaginer : si 20,96 % des hommes souhaitent s’armer, elles sont 19,47 % à penser de même. Par contre, le taux de personnes disant qu’elles seraient candidates à l’acquisition d’une arme varie fortement d’une région à l’autre : de 2,77 % en Ituri à 39,6 % au Maniema.

Tableau 22 Taux de répondants n’ayant pas d’arme mais désirant en acquérir

	Maniema	Tanganyika	Ituri	Nord-Kivu	Sud-Kivu	Global
Taux	39,6 %	24,67 %	2,77 %	21,37 %	16,73 %	20,68 %
Nb répondants Q14b	1043	1293	1156	1170	1333	5995

Si ce résultat confirme à nouveau la perception « positive » de l’arme au Maniema, on peut se demander si les atrocités de conflits à caractère ethnique, ainsi que les diverses campagnes de désarmement qui y ont été menées, ne contribuent pas à expliquer une perception davantage « négative » en Ituri, où les taux de répondants admettant posséder une arme et de ceux déclarant vouloir s’en procurer une sont l’un et l’autre réduits.

- **Question 15 (mode d’acheminement des armes)**

Une majorité relative (26,08 %) des répondants estime que les armes arrivées depuis l’élection présidentielle dans leur environnement ont été gardées par des démobilisés ou des déserteurs. Le cas de l’achat de l’arme recueille 21,54 % des suffrages et celui de la prise au combat 17,41 %. Seuls 7,49 % des répondants estiment que les armes ont été distribuées gratuitement et 7,07 % qu’elles ont été volées.

Tableau 23 Mode d’acheminement des armes

Réponses	Maniema	Tanga nyika	Ituri	Nord-Kivu	Sud-Kivu	Moyenne
Démobilisés/ déserteurs	20,21 %	22,41 %	38,37 %	26,98 %	26,19 %	26,08 %
Achetées	44,68 %	15,82 %	14,25 %	14,91 %	17,82 %	21,54 %
Prises au combat	18,70 %	18,04 %	9,86 %	18,97 %	18,98 %	17,41 %
Distributions gratuites	4,19 %	10,03 %	4,93 %	8,61 %	8,41 %	7,49 %
Volées	2,37 %	8,88 %	2,93 %	10,92 %	8,41 %	7,07 %
Ne sait pas	6,45 %	15,68 %	18,86 %	15,84 %	17,16 %	14,69 %

Notons que, bien qu'aucun combat n'y ait été enregistré sur leur sol depuis plusieurs années, plus de 18 % des répondants du Maniema et du Tanganyika ont déclaré que les armes arrivées depuis l'élection présidentielle proviennent du champ de bataille. Le Maniema se caractérise par un haut taux d'achat (44,68 %) et un bas taux de vol (2,37 %). C'est au Tanganyika que l'on trouve le plus haut taux de distributions gratuites (10,03 %). En Ituri, malgré les divers programmes de DDR, les démobilisés/déserteurs seraient, de loin, les principaux pourvoyeurs d'armes (38,37 %), tandis que le nombre de personnes sans opinion ou ne voulant pas répondre y est le plus élevé (en tout 21,9 %). Les deux Kivu produisent des résultats similaires, le Nord-Kivu connaissant moins d'achats mais un peu plus de vols, de prises au combat et de détention par des démobilisés.

Les démobilisés et déserteurs sont montrés du doigt, principalement en Ituri, en tant que principaux responsables de la prolifération d'armes. Ensuite, les principales méthodes d'acquisition seraient l'achat (Maniema surtout) et la prise au combat (Kivu surtout).

- **Question 16 (mode d'acquisition des armes)**

Cette question, portant sur le mode d'acquisition éventuelle d'une arme illégale, a été posée à l'ensemble des répondants, pas seulement à ceux qui avaient répondu positivement à la question 8 (comme c'était le cas pour les questions 9 à 15).

Sur l'ensemble des régions, après un taux important de personnes déclarant « ne pas savoir » (25,13 %), la réponse la plus commune a été le recours au marché noir (19,8 %). Ensuite, un éventuel candidat à l'acquisition d'une arme l'achèterait auprès de criminels (9,28 %) ou auprès de membres de la police ou des FARDC (8,46 %). Si 7,67 % pensent qu'il serait vain de tenter de se procurer une arme dans leur localité, 4,57 % iraient dans une grande ville voisine, 3,61 % dans un pays voisin et 2,77 % dans une province ou un district voisin. Notons également que l'emprunt auprès d'un ami ou un parent recueille 4,25 % des suffrages et celui auprès d'un élément des FARDC ou de la police 5,89 %. Le taux relativement faible d'achat dans un pays voisin tend à confirmer que le territoire congolais est saturé d'armes et que la majorité des achats se fait « en interne », à la nuance près qu'il est fort possible que certaines armes se retrouvant sur le « marché noir » proviennent de l'étranger.

Tableau 24 Classement des principaux modes d'acquisition d'une arme, par région

	Maniema	Tanganyika	Ituri	Nord-Kivu	Sud-Kivu
1	Marché noir	Marché noir	Pays voisin	Achat à police/FARDC	Marché noir
2	Grande ville	Emprunt à ami/parent	Marché noir	Achat à criminels	Achat à criminels
3	Province voisine	En chercher une abandonnée	Achat à police/FARDC	Marché noir	Achat à police/FARDC

Les disparités régionales sont très importantes. Au Maniema, le marché noir obtient 32,9 % des avis, le déplacement dans une ville voisine 10,74 % et celui dans une province ou un district voisin 10,3 %. Au Tanganyika, un nombre significatif (7,4 %) rechercherait une arme abandonnée, tandis que le nombre de répondants estimant qu'il serait vain d'essayer de s'en procurer y est le plus élevé (12,63 %). En Ituri, le déplacement dans un pays voisin est en tête des différents modes d'acquisition, avec 14,27 %. Notons que ce sont surtout les territoires de Mahagi (23,21 %) et d'Irumu (22,78 %) qui sont les plus enclins à l'achat d'armes à l'étranger (Ouganda ?). Au Nord-Kivu, 23,07 % répondants se

procureraient une arme auprès de membres des FARDC ou de la police, que ce soit par achat (16,45 %) ou emprunt (6,62 %), et 13,26 % auprès de criminels. Au Sud-Kivu, où l'on enregistre le plus haut taux de personnes « ne sachant pas » (32,65 %, grimant à 38,11 % pour l'échantillon féminin et à 75,31 % pour celui de Bukavu), les principaux modes d'acquisition sont le marché noir (20,76 %) et l'achat auprès de criminels (11,08 %).

Globalement, le principal mode d'acquisition est le marché noir, suivi de l'achat auprès de criminels et auprès de membres des FARDC ou de la police. A noter que plus d'un quart des répondants déclarent ne pas savoir comment ils se procureraient une arme.

- **Question 17 (classification des détenteurs d'armes)**

Remarquons tout d'abord que seuls 1,55 % des répondants ont déclaré ne pas savoir quels acteurs avaient des armes dans leur village ou quartier et 0,09 % ont refusé de répondre à cette question. Autrement dit, **98,36 % des répondants ont désigné des acteurs armés évoluant dans leur environnement**. Ces résultats entrent, à première vue, en contradiction avec ceux de la question 8, où 16,29 % des répondants déclaraient qu'il n'y avait « certainement » ou « probablement » pas d'arme dans ce même environnement, réponses au sujet desquelles nous avons émis des réserves (voir supra Q8, §2) qui sont ici confirmées.

Ainsi dans le cas de Kindu (Maniema), où seuls 49,19 % des répondants avaient admis la présence d'armes dans leur quartier (Q8), ils sont 98,44 % à désigner des porteurs d'armes dans le même environnement (Q17). En très forte majorité (73,15 % des réponses¹⁴¹), il s'agit de détenteurs d'armes a priori « légaux » : police, FARDC, services de sécurité de l'Etat, MONUC et gardes privés. De même, dans le territoire de Djugu (Ituri), seuls 26,43 % des personnes sondées avaient reconnu que des armes étaient présentes dans leur environnement, mais ils sont pourtant 99,68 % à déclarer l'existence d'acteurs armés dans leur localité. Ici aussi, les détenteurs « légaux » sont majoritaires (52,7 % des réponses). Il semble donc clair que nombre de répondants ont interprété la question 8 en la restreignant aux armes « illégales » (détenues par des acteurs n'appartenant aux divers services de sécurité).

Globalement, les acteurs « légaux » sont désignés par 54,78 % des réponses, les FARDC (22,49 %) précédant de peu la police nationale (21,44 %) et très nettement la MONUC (9,11 %). Comme il est normal que ces acteurs soient habituellement armés, ces chiffres semblent refléter davantage la présence sur le terrain de ces diverses forces.

Concernant les acteurs armés « illégitimes », les plus fréquemment rencontrés par les répondants seraient les bandits (8,43 %), les chasseurs, y compris braconniers (7,86 %), les démobilisés ou déserteurs (7,48 %), les groupes armés congolais (7,27 %) et les groupes armés non-congolais (6,57 %).

¹⁴¹ Il s'agit ici de réponses et non de répondants, car plus d'un acteur pouvait être désigné par un répondant.

Tableau 25 Qui détient des armes ?

Réponses	Maniema	Tanganyika	Ituri	Nord-Kivu	Sud-Kivu	Moyenne
FARDC	15,99 %	19,58 %	30,00 %	23,28 %	23,07 %	22,49 %
Police	26,73 %	18,21 %	26,41 %	20,57 %	18,20 %	21,44 %
MONUC	4,46 %	9,10 %	5,16 %	11,66 %	12,47 %	9,11 %
Bandits	3,78 %	7,91 %	10,93 %	9,15 %	9,38 %	8,43 %
Chasseurs/ braconniers	19,87 %	12,24 %	3,42 %	2,90 %	4,24 %	7,86 %
Démobilisés/ déserteurs	5,35 %	8,91 %	9,22 %	6,42 %	7,32 %	7,48 %
Groupes armés congolais	6,22 %	7,49 %	3,33 %	8,59 %	9,34 %	7,27 %
Groupes armés non- congolais	5,21 %	5,74 %	1,88 %	6,72 %	11,47 %	6,57 %

Notons que, au Maniema uniquement, la police arrive en 1^{ère} place (26,73 % contre 15,99 % pour les FARDC), signe peut-être d'un climat davantage pacifié dans cette province, et que la 2^{ème} place est occupée par la catégorie « chasseurs-braconniers » (avec 19,87 % des réponses). Au Tanganyika, les chasseurs arrivent en 3^{ème} position (12,24 %), devant la MONUC (9,1 %) et les démobilisés/déserteurs (8,91 %). En Ituri, les FARDC sont les acteurs armés les plus remarquables (30 %), devant la police (26,41 %), les bandits (10,93 %) et les démobilisés/déserteurs (9,22 %). Le taux de ces derniers est ici le plus élevé des cinq régions. Relevons que, malgré une présence massive dans certaines localités du district, la MONUC n'est citée que dans 5,16 % des cas. Au Nord-Kivu, après les FARDC (23,07 %), la police (20,57 %) et la MONUC (11,66 %), les plus cités sont les bandits (9,15 %), les groupes armés congolais (8,59 %) et les groupes armés non-congolais (6,72 %). Au Sud-Kivu, si le trio de tête est le même qu'au Nord-Kivu, la 4^{ème} place est occupée par les groupes armés non-congolais (11,47 %), qui obtiennent ici leur plus haut taux des 5 régions étudiées. Si les groupes congolais sont également fort remarquables au Sud-Kivu (9,34 %), cette province est la seule région où les groupes armés étrangers semblent plus fréquents que les groupes « autochtones ». Les groupes étrangers semblent particulièrement bien implantés dans les territoires de Mwenga (17,44 %), Fizi (19,08 %), Kalehe (20,09 %) et Kabare (24,52 %).

Globalement, les FARDC précédées de la police sont les principaux détenteurs d'armes dans les diverses régions. Cependant, la détention d'armes serait également fréquente auprès des criminels, des chasseurs/braconniers, des démobilisés/déserteurs et des divers groupes armés. Certaines caractéristiques de chacune des régions sont à nouveau confirmées, notamment la popularité de la chasse au Maniema et au Tanganyika, le problème posé par les démobilisés ou déserteurs en Ituri et la prolifération de groupes armés au Sud-Kivu.

- **Question 18 (évaluation de la quantité d'armes)**

Cette question, où les répondants devaient évaluer la quantité d'armes illégales présentes dans leur village ou quartier, semble avoir posé des problèmes aux personnes interrogées. En effet, 46,17 % des répondants ont répondu « ne pas savoir », un taux s'élevant même 67,78 % en Ituri. La quantité

d'armes a été jugée « basse » ou « trop basse » par 25,09 % de l'échantillon, « élevée » ou « trop élevée » par 15,89 % et « comme il faut » par 9,88 %. Au Sud-Kivu et au Tanganyika, davantage de répondants ont estimé la quantité d'armes « élevée » ou « trop élevée » (respectivement 22,22 % et 21,22 %) que l'inverse (respectivement 21,96 % et 18,81 %). C'est également au Tanganyika qu'est enregistré le plus haut taux de répondants considérant que la quantité d'armes est « comme il faut » (16,17 %).

Ces données ont été débattues durant l'atelier de restitution de novembre 2010. L'analyste du Maniema, où 42,16 % des répondants ont estimé la quantité d'armes « basse » ou « trop basse », a argué que **l'arme, même illégale, n'est pas nécessairement perçue négativement** dans sa province, étant associée, d'une part à la chasse, d'autre part à l'autodéfense ou à la protection de la communauté, ce que tendent à confirmer les résultats de la question suivante. D'autres analystes ont interprété le faible niveau perçu de la quantité d'armes illégales comme se rapportant à leur manque de visibilité, ce type d'armes n'étant généralement pas exhibé.

Le taux élevé de répondants « ne sachant pas » remet quelque peu en question l'intérêt de la question. Parmi ceux qui ont répondu, environ la moitié considère que la quantité d'armes est basse, tandis que l'autre moitié considère qu'elle est élevée ou appropriée.

d) Insécurité causée par les ALPC (SAIS)

- **Question 19 (insécurité causée par les armes)**

Notons que la traduction swahilie du questionnaire distribuée aux enquêteurs pourrait avoir entraîné de la confusion autour de cette question. En effet, selon les analystes¹⁴², la traduction du mot « insécurité », en swahili tel qu'il est parlé à Bukavu, a été perçue différemment selon les régions couvertes par l'étude (un peu de sécurité, trop peu de sécurité, pas assez de sécurité...), ce qui a pu entraîner des réponses ne reflétant pas tout à fait le sentiment des répondants.

Si, en moyenne, 60,91 % des répondants estiment que les armes à feu provoquent de l'insécurité dans leur environnement, ils sont 34,6 % à penser le contraire. Cette perception de l'insécurité est plus aigüe chez les hommes (62,44 %) que chez les femmes (57,25 %). Cependant, ces pourcentages varient fortement d'une région à l'autre. Au Maniema et au Tanganyika, une majorité estime que les armes ne causent pas d'insécurité (respectivement 59,12 % et 53,55 %), tandis que la tendance est à l'opposé dans les autres régions, le cas extrême étant le Sud-Kivu où 84,51 % des répondants pensent que les armes provoquent de l'insécurité.

Au Sud-Kivu, relevons que Bukavu et trois territoires, ceux de Kabare, Mwenga et Shabunda, ont des taux de perception de l'insécurité supérieurs à 90 %, alors que l'île d'Idjwi connaît une majorité, 55,13 %, estimant que les armes ne causent pas d'insécurité. Au Nord-Kivu, les villes et territoires où l'insécurité causée par les armes semble la plus répandue sont Goma (96,48 %), Walikale (94,54 %) et Rutshuru (87,23 %), tandis que seule Butembo connaît une majorité de répondants estimant que les armes ne provoquent pas d'insécurité (50 %, contre 45,56 % d'avis contraire). En Ituri, les résultats sont extrêmement contrastés entre les territoires de Djugu, Mahagi et Irumu (où les taux de répondants insécurisés par les armes sont supérieurs à 90 %) et ceux d'Aru et de Mambasa (où ces

¹⁴² Atelier de restitution, Goma, 11/11/09.

taux sont respectivement de 33,26 % et de 6,54 %). Un simple coup d'œil aux deux tableaux ci-dessous montre que le Maniema et le Tanganyika sont, de loin, les deux régions les moins affectées par l'insécurité causée par les armes.

Carte 5 Insécurité provoquée par les armes

Pourcentage de répondants qui déclarent que les armes à feu provoquent l'insécurité dans leur quartier/village (question 19)

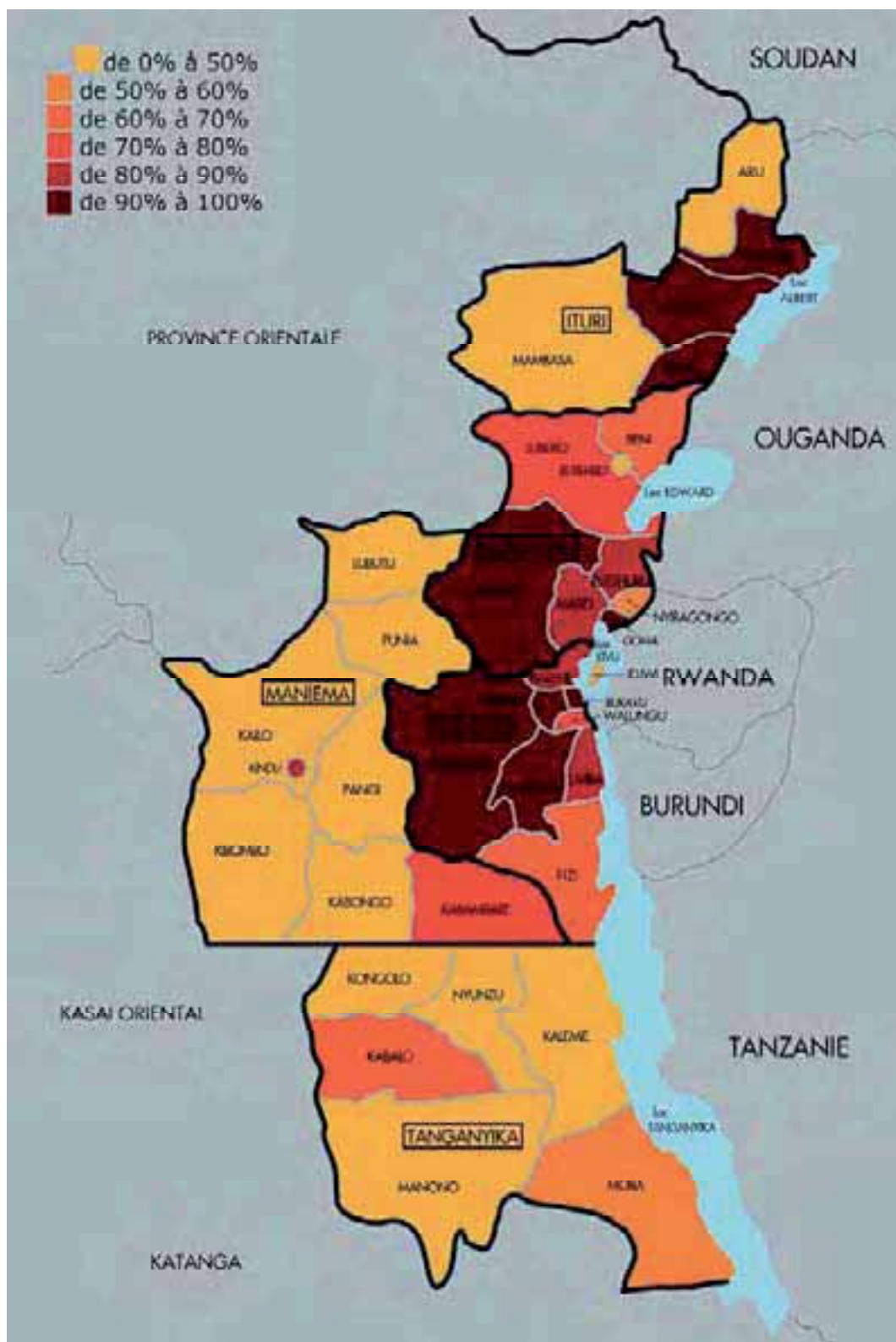


Tableau 26 Les 10 territoires les plus insécurisés par les armes

Ville/territoire	Région	Réponses positives
Djugu	Ituri	98,90 %
Kabare	Sud-Kivu	97,73 %
Goma	Nord-Kivu	96,48 %
Mwenga	Sud-Kivu	95,48 %
Walikale	Nord-Kivu	94,54 %
Mahagi	Ituri	93,70 %
Shabunda	Sud-Kivu	92,76 %
Bukavu	Sud-Kivu	90,99 %
Irumu	Ituri	90,27 %
Kindu	Maniema	88,71 %

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10

Tableau 27 Les 10 territoires les moins insécurisés par les armes

Ville/territoire	Région	Réponses négatives
Mambasa	Ituri	93,46 %
Pangi	Maniema	80,00 %
Punia	Maniema	79,91 %
Kailo	Maniema	75,12 %
Manono	Tanganyika	74,49 %
Nyunzu	Tanganyika	73,16 %
Kibombo	Maniema	73,00 %
Lubutu	Maniema	72,57 %
Kasongo	Maniema	69,17 %
Kongolo	Tanganyika	62,80 %

Une **comparaison** de ces tableaux avec ceux de la **1^{ère} question**, portant sur la perception de la sécurité par les répondants, nous permet de constater que 5 des 10 villes ou territoires où l'insécurité est la plus aigüe se retrouvent dans le « top 10 » de ceux où le plus d'insécurité par les armes est ressentie. En outre, nous constatons que 8 des 10 territoires dont les répondants se déclarent le plus en sécurité se retrouvent également dans le classement des territoires où l'insécurité due aux armes est la moins ressentie. Ceci nous permet de conclure que, là où règne **l'insécurité**, celle-ci est **étroitement liée à la prolifération d'armes**, même si d'autres facteurs devraient être pris en compte.

Ces très fortes disparités entre régions et à l'intérieur de chaque région révèlent et confirment de profondes différences de perception. Schématiquement, on pourrait en conclure que, plus une région ou un territoire connaît, ou a connu récemment, des violences armées, au plus l'arme est perçue comme insécurisante. A l'inverse, l'arme n'est pas (ou moins) perçue comme attentatoire à la sécurité dans les provinces (Maniema), les districts (Tanganyika), les territoires (Idjwi, Mambasa) et les villes (Butembo) n'ayant pas connu d'affrontements majeurs au cours des dernières années.

- **Question 19a (acteurs de l'insécurité armée)**

Les bandits sont désignés comme les principaux acteurs de l'insécurité dans l'environnement des répondants, avec un taux moyen de 24,15 %, évoluant entre 9,7 % au Maniema et 31,32 % en Ituri. En 2^{ème} place, sont citées les FARDC, avec un taux moyen de 21,41 %. Ensuite, on trouve les démobilisés ou déserteurs (12,56 %), les groupes armés non-congolais (12,17 %) et les groupes armés congolais (11,24 %). Notons que les FARDC sont perçues comme la menace principale au Nord-Kivu (23,5 %) et au Maniema (19,76 %), que les démobilisés ou déserteurs sont le plus souvent pointés en Ituri (16,3 %), que les groupes armés congolais le sont surtout au Tanganyika (13,92 %), au Sud-Kivu (12,46 %) et au Nord-Kivu (12,3 %) et que les groupes armés non-congolais seraient facteurs d'insécurité surtout au Sud-Kivu (18,71 %), au Maniema (16,31 %) et au Nord-Kivu (13,47 %).

En outre, la catégorie des « autres civils » est particulièrement désignée comme causant de l'insécurité en Ituri (11,43 %) et au Tanganyika (10,22 %). Au Maniema, la police se voit attribuer le rôle de facteur d'insécurité par 12,12 % des répondants et les chasseurs/braconniers par 7,35 % d'entre eux.

Tableau 28 Principaux acteurs d'insécurité (par région)

	Maniema	Tanganyika	Ituri	Nord-Kivu	Sud-Kivu
1	FARDC	Bandits	Bandits	FARDC	Bandits
2	Groupes armés non-congolais	Démobilisés/déserteurs	FARDC	Bandits	FARDC
3	Police	Groupes armés congolais	Démobilisés/déserteurs	Groupes armés non-congolais	Groupes armés non-congolais
4	Groupes armés congolais	FARDC	Autres civils	Groupes armés congolais	Groupes armés congolais
5	Démobilisés/déserteurs	Autres civils	Groupes armés congolais	Démobilisés/déserteurs	Démobilisés/déserteurs

Certaines tendances décelées dans des questions précédentes trouvent ici leur confirmation, comme la relativement faible criminalité au Maniema ou le problème des démobilisés ou déserteurs en Ituri. Certains autres résultats peuvent poser question, comme le haut taux de menace attribué au Maniema aux groupes non-congolais. En consultant les résultats au niveau des territoires, on constate que c'est surtout dans celui de Kabambare que ces groupes sont mentionnés comme auteurs d'insécurité (par 42,21 % des répondants), tandis que les groupes congolais y reçoivent également de nombreux suffrages (30,22 %). Or, on a constaté récemment un regain d'activité des FDLR dans ce territoire et, en réaction, la reformation d'un groupe Maï-Maï (voir chapitre sur les groupes armés). De même, dans le territoire de Punia, 31,71 % des répondants se disent menacés par des groupes non-congolais. Nous pouvons supposer qu'il s'agit d'éléments FDLR chassés du Sud-Kivu par l'opération Kimia II et cherchant refuge dans un territoire du Maniema, voisin de cette province.

Notons aussi que, dans le Sud-Kivu, les groupes armés non-congolais apparaissent les plus menaçants dans le territoire de Kabare (31,96 %) et les groupes armés congolais dans celui de Fizi (31,02 %). Au Nord-Kivu, les habitants de Walikale (64,52 %) et de Rutshuru (24,39 %) sont les plus enclins à désigner les groupes non-congolais comme auteurs d'insécurité et ceux du territoire de Lubero les plus affectés par les groupes congolais (22,21 %). Au Tanganyika, 26,52 % des répondants de Kabalo se plaignent de l'insécurité causée par les groupes non-congolais et 20 % de ceux de Nyunzu. Il s'agit de deux territoires où, effectivement, la présence de FDLR ou Interahamwe a été constatée (voir chapitre sur les groupes armés). Dans le territoire de Nyunzu, la menace causée par les groupes congolais est évoquée par 27,14 % des répondants.

Tableau 29 Principales villes ou territoires les plus insécurisés par les armes selon les acteurs d'insécurité

	Bandits	FARDC	Démobilisés / déserteurs	Groupes armés non-congolais	Groupes armés congolais
1	Bukavu (SK)	Kindu (MA)	Irumu (IT)	Walikale (NK)	Mwenga (SK)
2	Kabare (SK)	Shabunda (SK)	Djugu (IT)	Kabare (SK)	Irumu (IT)
3	Mahagi (IT)	Mwenga (SK)	Mahagi (IT)	Shabunda (SK)	Shabunda (SK)
4	Djugu (IT)	Mahagi (IT)	Goma (NK)	Mwenga (SK)	Goma (NK)
5	Irumu (IT)	Goma (NK)	Kindu (MA)	Mahagi (IT)	Mahagi (IT)

En limitant nos recherches aux dix territoires ou villes les plus insécurisés par les armes selon les résultats de la question 19 (donc à ceux pour lesquels nous avons eu le plus grand nombre de répondants à la question 19a), nous constatons que le banditisme semble surtout être une menace au Sud-Kivu et en Ituri, que les FARDC sont perçues comme insécurisantes surtout au Maniema, au Sud-Kivu et en Ituri, que le problème des démobilisés/déserteurs se pose avant tout en Ituri, que les groupes armés non-congolais sont surtout actifs dans les deux Kivu et les groupes armés autochtones surtout au Sud-Kivu et en Ituri.

Globalement, s’il est « normal » que des bandits et des groupes armés rebelles sèment l’insécurité, il est hélas moins normal que plus d’un répondant sur 5 classent les FARDC, censées assurer le maintien de l’ordre, comme un des principaux facteurs d’insécurité. Comme le montre le cas du Maniema, cette situation n’est pas propre aux régions directement affectées par les combats opposant les FARDC à des groupes armés. Cette constatation suggère qu’une profonde réforme devrait être menée sans tarder au niveau des forces armées de l’Etat congolais.

- **Question 20 (existence de violences)**

Sur l’ensemble de la zone couverte, 59,73 % des personnes sondées déclarent qu’il y a des cas de violences dans leur environnement. Cependant, ces chiffres varient considérablement d’une région à l’autre : Sud-Kivu 79,72 %, Nord-Kivu 69,49 %, Ituri 58,76 %, Tanganyika 48,55 %, Maniema 41,83 %. Précisons que, dans ces deux dernières régions, les répondants déclarant une absence de violence sont majoritaires, respectivement 50,1 % et 57,61 %. Notons également que les hommes semblent davantage sensibles à l’existence de violences que les femmes (61,08 % contre 56,44 %).

Tableau 30 *Eventualité de violences, par district/province*

Province/district	Existence de cas
Sud-Kivu	79,72 %
Nord-Kivu	69,49 %
Ituri	58,76 %
Tanganyika	48,55 %
Maniema	41,83 %
Moyenne	59,73 %

Le tableau ci-dessus illustre parfaitement la conflictualité propre à chaque région au moment de l’enquête : multiplication des affrontements entre FARDC et groupes armés au Sud-Kivu dans le cadre de *Kimia II*, combats « résiduels » entre FARDC et groupes armés au Nord-Kivu suite à l’opération *Umoja Wetu*, résurgence de groupes armés en Ituri et situation plus calme au Tanganyika et au Maniema.

Tableau 31 *Eventualité de violences, par ville/territoire*

Territoire/ville	Province/district	Existence de cas
Goma	Nord-Kivu	98,51 %
Kabare	Sud-Kivu	96,36 %
Shabunda	Sud-Kivu	96,36 %
Nyiragongo	Nord-Kivu	91,67 %

Territoire/ville	Province/district	Existence de cas
Bukavu	Sud-Kivu	90,54 %
Fizi	Sud-Kivu	90,16 %
Kibombo	Maniema	87 %
Mahagi	Ituri	86,15 %
Lubero	Nord-Kivu	82,32 %
Manono	Tanganyika	79,59 %

Le classement par région est confirmé quand on examine la situation de la violence par ville ou territoire, à savoir que les provinces les plus violentes sont bel et bien les deux Kivu. Il faut néanmoins tenir compte de la densité de la population, qui explique que deux grandes villes occupent le haut du classement. En effet, il y a davantage de chances que des violences se produisent dans une ville densément peuplée que dans un village isolé.

Les réponses à cette question corroborent les informations disponibles sur les incidents armés et autres violences dans l'Est de la RDC vers la mi-2009, des informations suggérant une dégradation très nette de la situation au Sud-Kivu suite aux opérations militaires qui s'y déroulaient.

- **Question 20a (type de violences)**

Un bon quart (25,18 %) des répondants ayant répondu positivement à la question précédente précisent que les cas de violence ont pour objet des vols ou tentatives de vol. Ensuite viennent les viols (15,43 %), les agressions physiques/ tabassages (15,32 %), les menaces (13,6 %), les violences domestiques (9,17 %) et les meurtres (7,24 %). Relevons les résultats sensiblement différents du Maniema, où les viols seraient les actes violents les plus fréquents (27,44 %) et où un taux, a priori étonnant, de 10,95 % de violences résultant de combats est enregistré. Ces dernières se produiraient surtout dans le territoire de Kabambare (plus de la moitié des violences de ce type enregistrées dans la province) et, dans une moindre mesure, dans ceux de Lubutu et de Kibombo.

Notons également que le Nord-Kivu se caractérise par des taux élevés de meurtres (12,22 %) et d'enlèvements (7,75 %, pour une moyenne de 3,92 %), tandis que les femmes sont sensiblement plus nombreuses que les hommes à évoquer des actes de viols (18,40 % contre 14,22 %) et des violences domestiques (11,71 % contre 8,22 %).

Tableau 32 Les 10 territoires connaissant le plus de vols

Ville/territoire	Région	Taux de répondants
Mahagi	Ituri	94,09 %
Goma	Nord-Kivu	89,11 %
Manono	Tanganyika	74,69 %
Kabare	Sud-Kivu	74,09 %
Shabunda	Sud-Kivu	70,91 %
Mwenga	Sud-Kivu	69,37 %
Rutshuru	Nord-Kivu	66,67 %
Bukavu	Sud-Kivu	66,21 %
Kalehe	Sud-Kivu	59,91 %
Fizi	Sud-Kivu	57,92 %

Tableau 33 Les 10 territoires connaissant le plus de viols

Ville/territoire	Région	Taux de répondants
Shabunda	Sud-Kivu	91,36 %
Kibombo	Maniema	79,00 %
Mwenga	Sud-Kivu	64,41 %
Mambasa	Ituri	52,56 %
Kabambare	Maniema	44,98 %
Kindu	Maniema	39,43 %
Walungu	Sud-Kivu	36,61 %
Moba	Tanganyika	33,48 %
Kalemie	Tanganyika	33,48 %
Goma	Nord-Kivu	32,67 %

Les chiffres ci-dessus ont été obtenus en se basant sur l'ensemble des répondants à la question 20, c'est-à-dire en tenant compte de ceux qui ont déclaré qu'aucune violence ne se produisait dans leur environnement, ont refusé de répondre ou ont dit n'en rien savoir. Au niveau des vols, on constate que **6 des 9 ville/territoires du Sud-Kivu figurent parmi les 10 territoires connaissant le plus de vols** dans l'ensemble de la zone investiguée. Par contre, aucun des 8 ville/territoires du Maniema ne figure dans ce classement. Concernant les viols, chacune des régions compte au moins une de ses sous-divisions dans le « top 10 ». En Ituri, le seul territoire à y figurer est la généralement paisible entité de Mambasa. Ceci laisse suggérer que **la pratique du viol n'est pas uniquement liée aux affrontements** qui se produisent dans la région et que d'autres facteurs devraient être pris en compte si on veut la combattre efficacement.

• **Question 20b (implication d'armes dans ces violences)**

Dans une grande majorité des cas (79,87 %), des armes ont été impliquées dans ces violences, dans une fourchette variant entre 63,20 % (Maniema) et 92,78 % (Sud-Kivu).

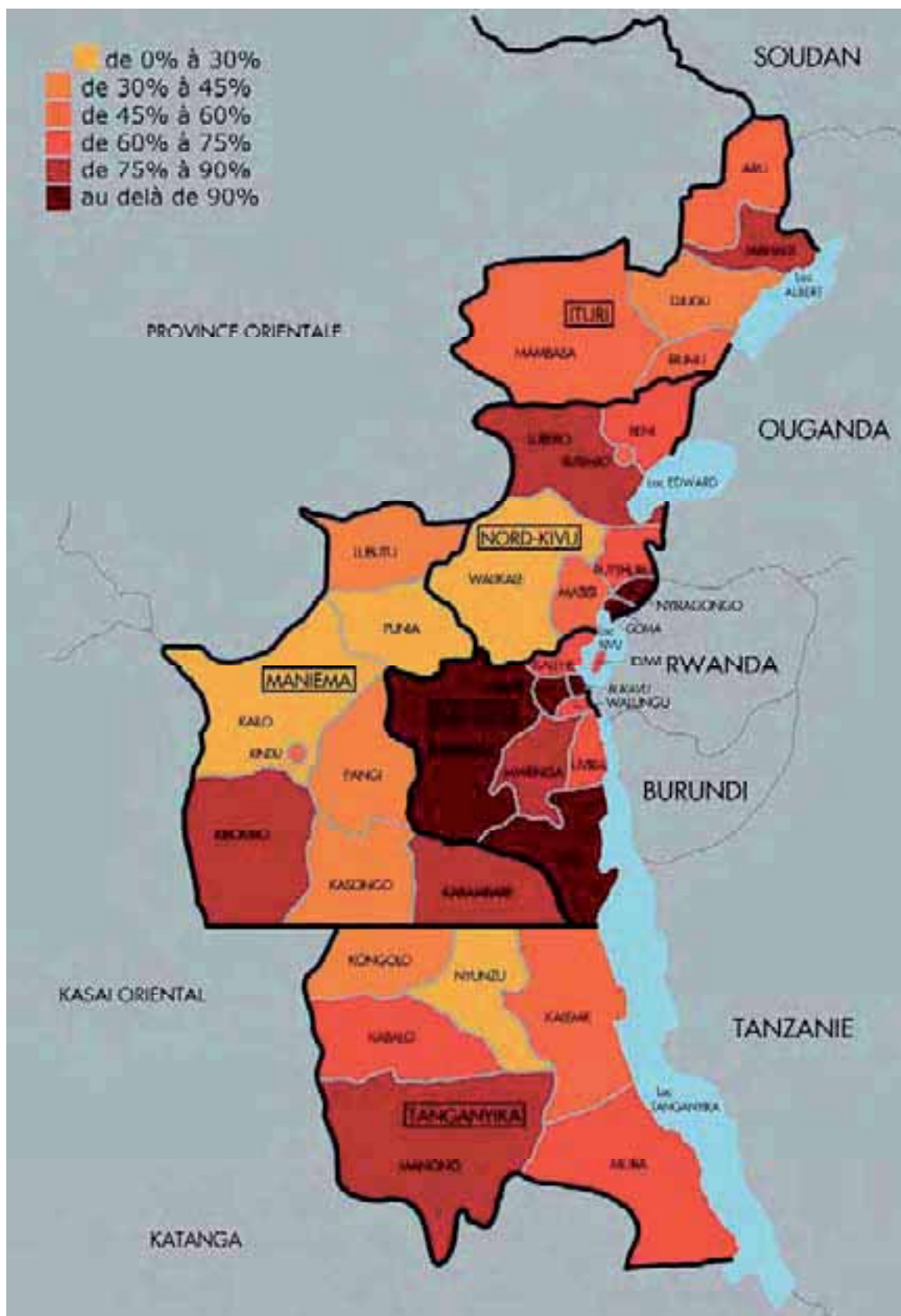
Tableau 34 Utilisation d'armes lors des violences, par district/province

Province/district	Armes utilisées
Sud-Kivu	92,78 %
Nord-Kivu	86,38 %
Ituri	75,49 %
Tanganyika	69,06 %
Maniema	63,20 %
Moyenne	79,87 %

Remarquons que l'ordre de ce classement est rigoureusement identique à celui de la question 20, portant sur l'éventualité de violences. Autrement dit, **au plus une région connaît de violences, au plus souvent ces violences connaissent l'utilisation d'armes.**

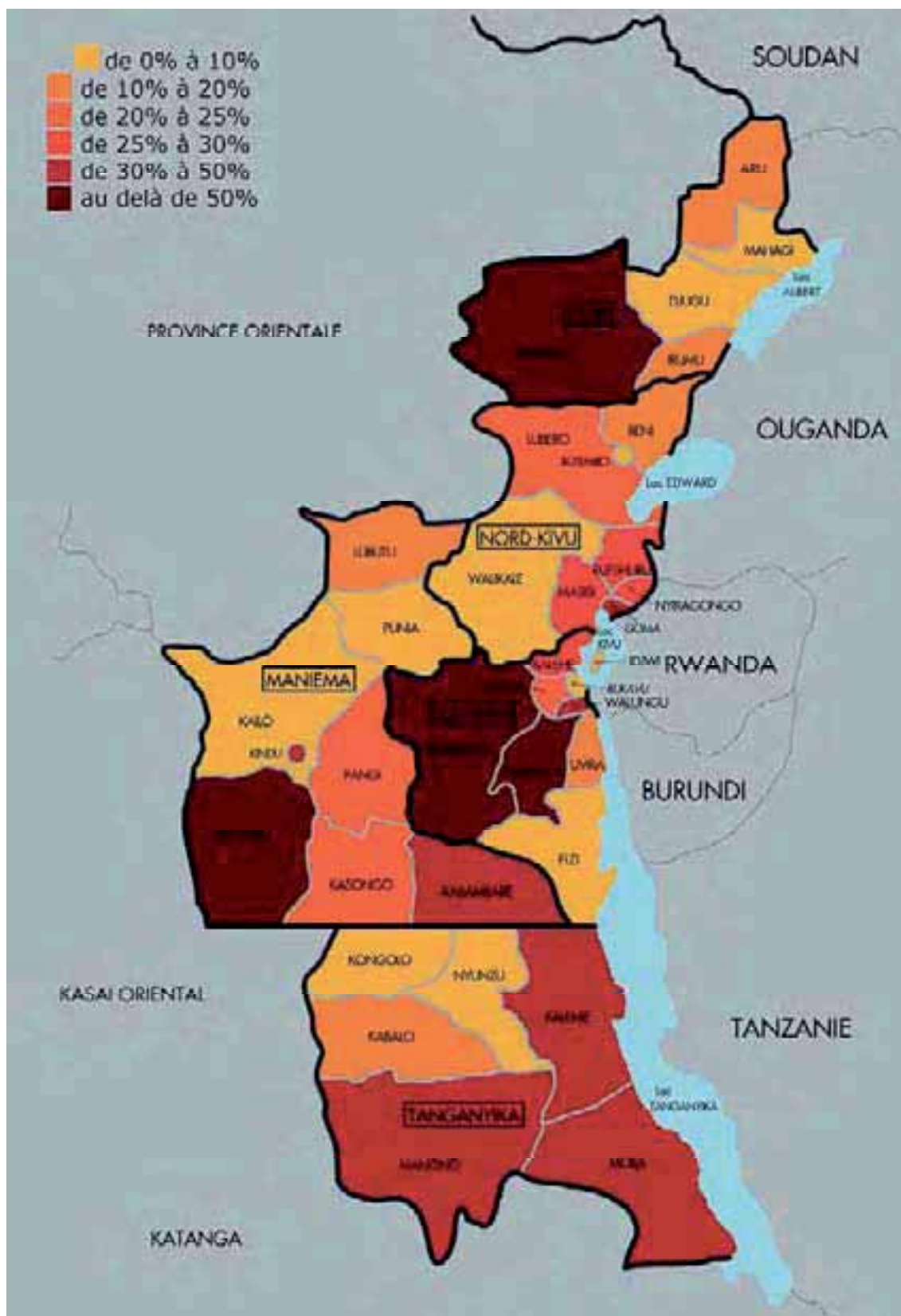
Carte 6 Cas de violences

Pourcentage de répondants qui déclarent qu'il y a des cas de violence dans leur village/quartier (question 20)



Carte 7 Cas de viols

Pourcentage de répondants qui déclarent que des viols se produisent dans leur village/quartier (question 20a)



- **Question 20c (type d'armes impliquées dans ces violences)**

Les armes impliquées dans les violences se produisant dans leur environnement sont, selon les répondants, d'abord des armes à feu (48,97 %), puis des armes blanches (31,35 %) et des bâtons (12,08 %). Notons que c'est au Nord-Kivu que les armes à feu seraient les plus fréquemment utilisées (56,11 %), tandis que, au Maniema, elles ne recueillent qu'un taux de 39,63 %, alors qu'on y aurait également fréquemment recours aux armes blanches (36,84 %) et aux bâtons (20,09 %). Dans cette province, ainsi qu'au Tanganyika, les armes blanches et bâtons seraient un peu plus souvent utilisés que les armes à feu en cas de violence. Relevons aussi que les grenades et autres explosifs semblent davantage utilisés au Sud-Kivu (7,01 %) que dans les autres régions (moyenne de 4,32 %).

Tableau 35 Principales armes utilisées lors de ces violences

	Maniema	Tanganyika	Ituri	Nord-Kivu	Sud-Kivu	Moyenne
Armes à feu	39,63 %	46,53 %	51,91 %	56,11 %	45,97 %	48,97 %
Armes blanches	36,84 %	38,72 %	28,29 %	26,21 %	32,13 %	31,35 %
Bâtons	20,09 %	7,99 %	14,93 %	10,42 %	10,63 %	12,08 %

Tableau 36 Types d'armes utilisés pour agresser les ménages des répondants

	Maniema	Tanganyika	Ituri	Nord-Kivu	Sud-Kivu	Moyenne
Armes à feu	64,68 %	56,98 %	62,30 %	54,44 %	53,28 %	56,54 %
Armes blanches	20,90 %	29,65 %	21,86 %	20,93 %	20,08 %	21,70 %
Bâtons	11,94 %	3,49 %	9,29 %	17,04 %	11,33 %	12,26 %

Au niveau du Maniema, ces résultats vont dans le même sens que ceux de la question 19, selon lesquels les armes à feu provoqueraient relativement peu d'insécurité, malgré une détention largement répandue (cf. question 14). Cependant, dans chaque région, l'arme à feu est l'outil auquel on semble avoir le plus fréquemment recours en cas de violences.

- **Question 21 (agression d'un membre de la famille)**

Parmi les 59,73 % de répondants ayant déclaré que des cas de violence se produisaient dans leur environnement (Q 20), 22,85 % déclarent qu'une personne vivant sous leur toit a été victime d'une agression armée entre Noël 2008 et le moment de l'interview. Le Sud-Kivu et le Nord-Kivu connaissent les taux les plus élevés, respectivement 30,25 % et 28,11 %, suivis du Maniema (21,45 %), du Tanganyika (15,84 %) et de l'Ituri (13,23 %).

Les résultats du Maniema sont relativisés si l'on prend en compte l'ensemble de l'échantillon (donc y compris ceux qui n'ont pas répondu positivement à la question 20 portant sur l'existence de cas de violences), ce qui met par contre en exergue l'intensité de la violence sévissant au Sud-Kivu et au Nord-Kivu où, respectivement, près d'un quart et près d'un cinquième des ménages ont été victimes d'une agression armée au cours des mois précédant leur interview. Globalement, en prenant en compte l'ensemble de l'échantillon (dernière colonne du tableau ci-dessous), plus d'une famille sur huit a subi une agression armée au cours d'une période d'à peine six mois !

Tableau 37 Taux d'agressions armées ayant visé un membre du ménage

Région	Part réponses positives à Q21	Nb réponses positives à Q21	Echantillon total (cf Q20)	Agressions sur ensemble échantillon
Sud-Kivu	30,25 %	480	1972	24,34 %
Nord-Kivu	28,11 %	423	2157	19,61 %
Maniema	21,45 %	178	1975	9,01 %
Tanganyika	15,84 %	163	2075	7,86 %
Ituri	13,23 %	154	2001	7,70 %
Moyenne/Totaux	22,85 %	1398	10180	13,73 %

Une violence extrêmement importante semblait donc sévir au Sud-Kivu au moment de l'enquête, à peine moins grande au Nord-Kivu. Le Tanganyika et l'Ituri apparaissent comme les moins violentes des régions investiguées.

- **Question 21a (types d'armes utilisées dans ces violences)**

Parmi les personnes ayant répondu positivement à la question précédente, une forte majorité (56,54 %) pointe l'arme à feu comme instrument de l'agression du membre de leur ménage. Ensuite viennent les armes blanches (21,7 %) et les bâtons (12,26 %). Les armes à feu seraient le plus utilisées au Maniema (64,68 %) et le moins au Sud-Kivu (53,28 %), ce qui semble quelque peu contredire les résultats de la question 20c. Alors que l'on semble avoir davantage recours aux armes blanches au Tanganyika (29,65 %) et aux bâtons au Nord-Kivu (17,04 %), la prolifération des grenades semble surtout atteindre le Sud-Kivu (10,74 % pour une moyenne de 5,38 %), comme le suggérait déjà la question 20c.

Comme le suggérait déjà la question 20c, l'arme à feu est, dans chaque région, l'arme à laquelle on a le plus fréquemment recours pour agresser les membres des ménages des répondants, suivie de l'arme blanche et du bâton. Cependant, à part au Nord-Kivu et en particulier au Maniema, il semble que les répondants rapportent plus souvent l'utilisation d'une arme à feu si elle a servi à agresser un membre de leur ménage que si elle est impliquée dans des violences ne les ayant pas atteint directement.

- **Question 21b (devenir des victimes)**

Si dans 19,52 % des cas, la victime d'une agression armée dans le cercle familial du répondant n'a pas eu besoin de traitement médical, ce qui indique qu'elle n'a pas été blessée ou ne l'a été que légèrement, elle en a reçu un dans 20,68 % des cas et n'a pas pu en recevoir dans 11,86 % des cas. 22,47 % des victimes seraient décédées et 20,44 % d'entre elles seraient guéries ou en voie de guérison. Les plus hauts taux d'inaccessibilité aux soins de santé sont enregistrés au Nord-Kivu (13,37 %) et au Sud-Kivu (13,8 %) et le plus haut taux de décès en Ituri (33,14 %).

e) Caches d'ALPC (SADS)

- **Question 22 (existence de caches d'armes)**

A la question portant sur l'existence, dans leur village ou quartier, de stocks ou de caches d'armes n'appartenant ni à la police, ni aux FARDC, ni à la MONUC, un grand nombre de répondants, 36,83 %, a manifesté son ignorance, dans une proportion variant entre 29,25 % au Maniema et 45,5 % au Sud-Kivu. Dans chaque région, le nombre de personnes déclarant qu'il y a « certainement » ou « probablement » des caches d'armes, a priori illégales, est supérieur à celles affirmant qu'il n'y en avait « certainement » ou « probablement » pas (38,05 % contre 23,27 % sur l'ensemble de l'échantillon).

Tableau 38 Existence de caches d'armes

	Ituri	Nord-Kivu	Sud-Kivu	Maniema	Tanganyika	Moyenne
Oui	28,80 %	36,31 %	38,69 %	40,09 %	46,21 %	38,05 %
Non	25,46 %	25,36 %	14,11 %	30,46 %	20,95 %	23,27 %
NSP/NVPR	45,74 %	38,34 %	47,20 %	29,45 %	32,83 %	38,68 %

Des caches d'armes semblent donc exister dans la majorité des localités couvertes par l'enquête. Le **Tanganyika** (plus grand nombre de réponses positives) et le **Sud-Kivu** (plus petit nombre de réponses négatives) semblent particulièrement affectés par ce phénomène.

- **Question 22a (nombre de caches d'armes)**

Parmi les personnes déclarant que des caches d'armes illégales sont présentes dans leur village ou quartier, une nette majorité (59,65 %) déclare ne pas connaître leur nombre. Comme souvent, les répondants du Maniema semblent le mieux informés (38,81 % « ne sachant pas ») et ceux d'Ituri le moins bien (80 %). Quant au nombre de caches, il s'élèverait à plus de 3 pour 22 % des répondants et à 1 pour 7,47 %. Mais, au Maniema, 20,35 % estiment qu'il n'y a qu'une seule cache dans leur localité et 29,96 % qu'il y en a plus de 3. Au Sud-Kivu, 25,29 % sont d'avis qu'il y en a plus de 3, mais seuls 1,04 % qu'il n'y en a qu'une.

- **Question 22b (utilisation des armes cachées)**

Les armes seraient essentiellement cachées en vue de commettre des actes de banditisme pour 24,97 % des répondants, pour la protection (23,98 %), pour la chasse (20,84 %) ou en vue de combats (20,02 %).

Tableau 39 Utilisation des armes cachées

	Ituri	Nord-Kivu	Sud-Kivu	Maniema	Tanganyika	Moyenne
Banditisme	40,54 %	38,64 %	30,69 %	7,22 %	17,92 %	24,97 %
Protection	14,46 %	21,74 %	20,98 %	32,69 %	25,24 %	23,98 %
Chasse	17,39 %	5,89 %	14,49 %	38,69 %	24,09 %	20,84 %
Combats	10,76 %	28,29 %	23,77 %	16,19 %	18,19 %	20,02 %

Au Maniema, la chasse serait en tête des motivations de ceux qui stockent illégalement des armes (38,69 %), suivie du désir de protection (32,69 %), tandis que relativement peu de bandits disposeraient de caches (7,22 %). Au Tanganyika, les armes seraient d'abord cachées afin de se protéger (25,24 %), puis pour la chasse (24,09 %). Les résultats sont fort différents en Ituri, au Nord-Kivu et au Sud-Kivu, où les armes seraient principalement dissimulées en vue du banditisme (selon, respectivement, 40,54 %, 38,64 % et 30,69 % des répondants). Au Nord-Kivu et au Sud-Kivu, le

stockage se ferait, en second lieu, en vue de combats ultérieurs (selon, respectivement, 28,29 % et 23,77 % des répondants).

- **Question 22c (lieux où sont cachées des armes)**

Si une moyenne de 15,22 % des répondants sachant qu'il y a des armes cachées ignorent où elles se trouvent, ils sont 30,64 % à affirmer qu'elles sont enterrées (jusqu'à 34,62 % au Tanganyika) et 29,14 % qu'elles sont dissimulées dans des maisons privées (jusqu'à 44,9 % au Maniema). En troisième place, sont cités les bâtiments vides (5,15 %, mais 10,87 % en Ituri). Notons qu'une proportion de 9,51 % (17,44 % en Ituri et 14,35 % au Tanganyika) cite d'« autres » lieux où seraient cachées des armes. Suite à nos discussions avec des analystes et des enquêteurs, il semble qu'il s'agirait notamment des annexes de maisons privées (toilettes) ou des terrains attenants (parcelles).

Sans surprise, un grand nombre de répondants ignore s'il existe des caches d'armes et, parmi ceux qui savent qu'il y en a, un nombre substantiel ignore leur nombre ou leur localisation. L'enterrement et le stockage dans des habitations seraient les méthodes privilégiées de cache. Au Nord et au Sud-Kivu, où les conflits récents ont été les plus intenses, les armes seraient d'abord cachées en vue de commettre des actes de banditisme, puis en préparation de nouveaux combats.

f) Conditions d'un désarmement civil (SACS/SAPS)

- **Question 23 (existence de collectes d'armes)**

Pour 69 à 89 % des répondants des cinq régions, il n'y a pas eu de collectes d'armes à feu dans leur village/quartier depuis les élections présidentielles.

Notons toutefois que près d'une personne sur quatre signale au moins une collecte en Ituri (23,37%) et plus ou moins une personne sur cinq au Tanganyika (20,91 %) et au Sud-Kivu (18 %). En revanche, très peu de personnes répondent positivement au Maniema (8,38 %) et au Nord-Kivu (7,77 %).

C'est en Ituri que le plus de personnes interrogées signalent au moins une collecte d'armes, ce qui semble faire écho aux récents efforts de DDR déployés par le PNUD et la MONUC dans cette région. Toutefois, une moyenne de 3 Congolais sur 4 déclare ne pas avoir connaissance du phénomène.

- **Question 24 (appréciation d'un éventuel programme DCV)**

Pour 88 à 95 % des répondants des cinq régions, un programme de désarmement des civils sur base volontaire dans leur village/quartier serait une bonne idée.

Une écrasante majorité de Congolais semble très réceptive à l'idée d'un programme de désarmement des civils dans l'ensemble des régions étudiées.

- **Question 25 (conditions d'un DCV)**

Parmi les conditions les plus souvent mentionnées pour faciliter une collecte d'armes à feu chez les civils, il faut relever :

- La sensibilisation dans 23 à 29 % des cas, sauf au Tanganyika (15,26 %).
- Si le détenteur reçoit une compensation en argent dans 18 à 29 % des cas.
- Si le détenteur reçoit une compensation en nature dans 14 à 29 % des cas.

- Si le quartier/village bénéficie de projets de développement dans 13 à 21 % des cas.
- Si le détenteur est amnistié dans 11 à 15 % des cas au Tanganyika et dans les Kivus.

Dans toutes les régions, sauf au Tanganyika, la sensibilisation est l’option la plus souvent choisie pour la mise en œuvre d’un programme de désarmement. Toutefois, c’est la compensation en argent (24,34 %) qui, en moyenne, est la plus souvent choisie dans les cinq régions étudiées. La compensation en nature (19,61 %) et les projets de développement (16,38 %) arrivent, en moyenne, en troisième et quatrième positions.

Les compensations en argent (28,77%) ou en nature (28,75%) arrivent en tête au Tanganyika. La compensation en argent arrive en deuxième position au Maniema (28,94%), en Ituri (24,14%) et au Nord-Kivu (21,58 %). L’option « armes contre développement » arrive en deuxième position au Sud-Kivu (21,25 %), en troisième position en Ituri (17,96 %), en quatrième position au Maniema (15,62 %) et au Tanganyika (13,19 %) et en cinquième position au Nord-Kivu (13,73 %). C’est l’amnistie qui recueille le moins de suffrages toutes régions confondues, sauf au Nord-Kivu (14,66 %) où elle arrive en quatrième position.

Tableau 40 Classement des méthodes de mise en œuvre du désarmement des civils (par région)

	NORD-KIVU	SUD-KIVU	ITURI	MANIEMA	TANGANYIKA
1	Sensibilisation	Sensibilisation	Sensibilisation	Sensibilisation	Argent
2	Argent	Développement	Argent	Argent	Nature
3	Nature	Nature	Développement	Nature	Sensibilisation
4	Amnistie	Argent	Nature	Développement	Développement
5	Développement	Amnistie	Amnistie	Amnistie	Amnistie

La place prépondérante de l’argent comme moyen d’échange dans quatre des cinq régions peut en partie s’expliquer par le fait que c’est le mode de paiement le plus couramment pratiqué lors de l’achat de l’arme, comme le confirment les résultats de la question 11.

• **Question 26 (à qui remettre les armes ?)**

Si un programme de collecte d’armes sur base volontaire débutait dans leur communauté, la population souhaiterait remettre ses armes de préférence :

- Au chef coutumier (28,37 %) ou aux autorités locales (19,08 %) en Ituri.
- Aux ONG internationales (26,63 %) ou à la MONUC (24,61 %) au Tanganyika.
- Aux responsables religieux (24,06 %) ou aux ONG internationales (15,36 %) au Maniema.
- Aux FARDC (19,30 %) dans le Sud Kivu, mais aussi dans une moindre mesure aux responsables religieux (13,17 %), aux chefs coutumiers (12,16 %) ou à la police (12,08 %).
- A la MONUC (17,94 %), aux FARDC (16,69 %) ou aux autorités locales (14,57 %) au Nord-Kivu.

Les résultats semblent extrêmement contrastés. Aucune région ne fait prioritairement confiance aux mêmes interlocuteurs.

Cependant, toutes régions confondues, c'est la MONUC (15,21 %) qui arrive en tête du classement, suivie de près par les ONG internationales (14,67 %), les chefs coutumiers (13,27 %), les responsables religieux (12,77 %), les FARDC (12,33 %) et les autorités locales (12,06 %). La police n'arrive qu'en septième position, avec 8,08 %. Les ONG locales n'atteignent 10 % de répondants qu'au Maniema.

Tableau 41 Classement des institutions à qui remettre les armes (par région)

	NORD-KIVU	SUD-KIVU	ITURI	MANIEMA	TANGANYIKA
1	MONUC	FARDC	Chef coutumier	Resp. religieux	ONG inter.
2	FARDC	Resp. religieux	Autorités loc.	ONG inter.	MONUC
3	Autorités loc.	Chef coutumier	MONUC	MONUC	FARDC
4	ONG inter.	Police	ONG inter.	Chef coutumier	Chef coutumier
5	Police	Autorités loc.	Resp. religieux	Autorités loc.	Resp. religieux
6	Resp. religieux	ONG inter.	FARDC	ONG locales	Autorités loc.
7	Chef coutumier	MONUC	Police	Police	Police
8	ONG locales	ONG locales	ONG locales	FARDC	ONG locales

En comparant avec les résultats de la question 2 concernant les institutions qui sont perçues comme étant en charge de la sécurité (surtout la police et les FARDC), on s'aperçoit que ce sont rarement ces organismes à qui les personnes interrogées seraient prêtes à remettre leurs armes, sauf aux Kivus pour les FARDC. **Une nette différenciation est donc faite entre assurer la sécurité et pouvoir collecter des armes. C'est la police qui semble le plus pâtir du manque de confiance des répondants.**

Les fortes disparités selon les régions dans les réponses aux questions 25 et 26 devraient nous faire réfléchir à la possibilité de profiler une future politique de désarmement civil selon les réalités locales, notamment concernant les conditions de collecte des armes ainsi que les institutions chargées de la collecte.

- **Question 27 (perdants d'un DCV)**

Selon les répondants, ceux qui auraient le plus à perdre d'un programme de désarmement volontaire des civils sont :

- les bandits dans 22 à 39 % des cas ;
- les groupes armés congolais dans 14 à 19 % des cas, sauf au Maniema (8,42 %) ;
- les groupes armés non congolais dans 13 à 18 % des cas, sauf en Ituri (3,09 %).

Ces trois groupes se détachent fortement de toutes les autres réponses possibles (16 au total). Il est intéressant de noter que les groupes armés (congolais et non congolais) arrivent en tête au Tanganyika (33,22 %) et au Maniema (26,18 %), alors que les bandits se détachent largement en Ituri (38,87 %). Les deux groupes armés se partagent les suffrages dans les Kivus (autour des 29-32 %).

Les groupes armés congolais arrivent en deuxième position au Tanganyika (19,56 %) et en Ituri (16,38 %), alors que ce sont plutôt les groupes armés non-congolais au Sud-Kivu (18,54 %), au Maniema (17,76 %) et au Nord-Kivu (14,89 %). C'est en effet essentiellement dans ces trois dernières régions que se trouvent les plus importantes concentrations de combattants du FDLR et (auparavant) du CNDP.

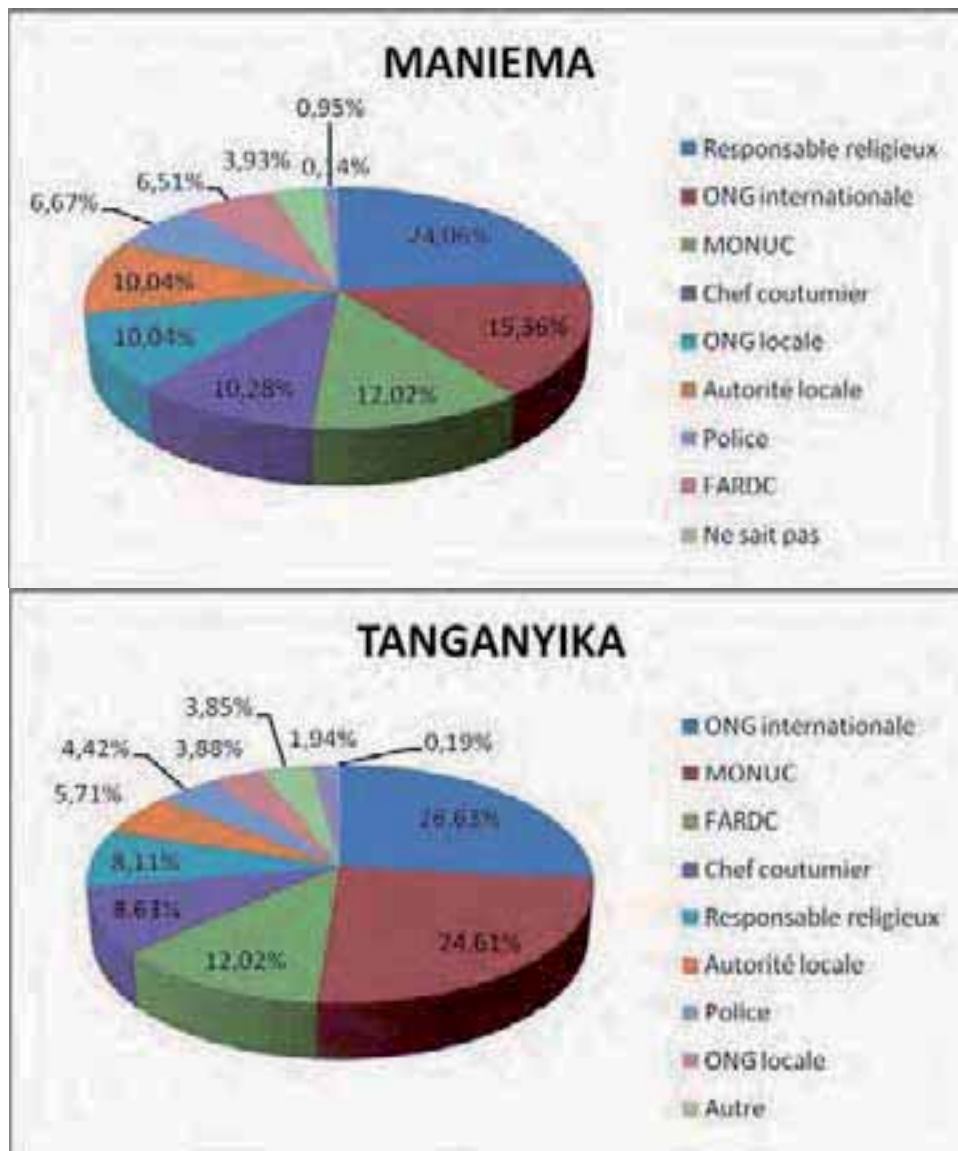
Pour une forte majorité des personnes interrogées, ce sont donc les groupes armés et les criminels qui auraient surtout à en pâtir du désarmement civil. L'Ituri est la seule région où la criminalité semble nettement prendre le dessus.

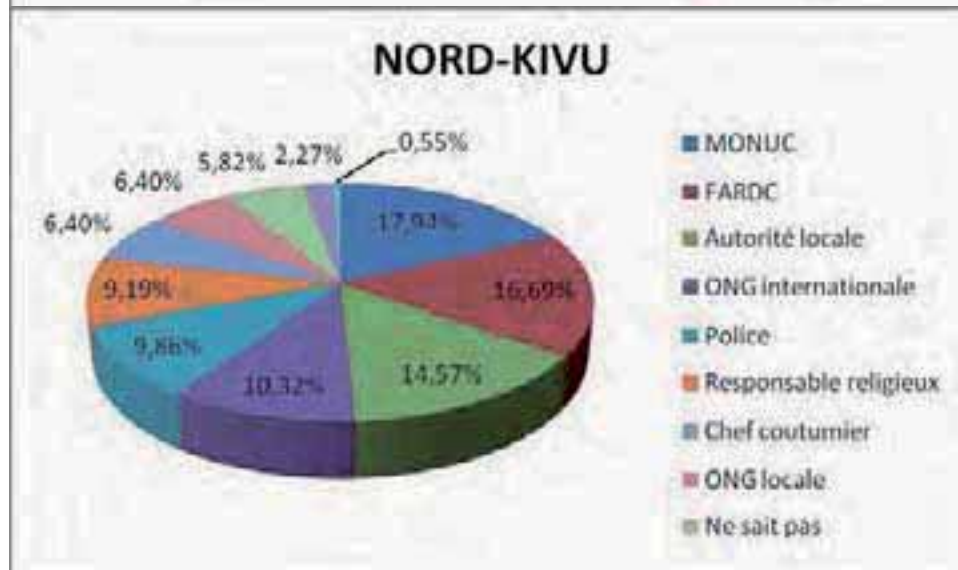
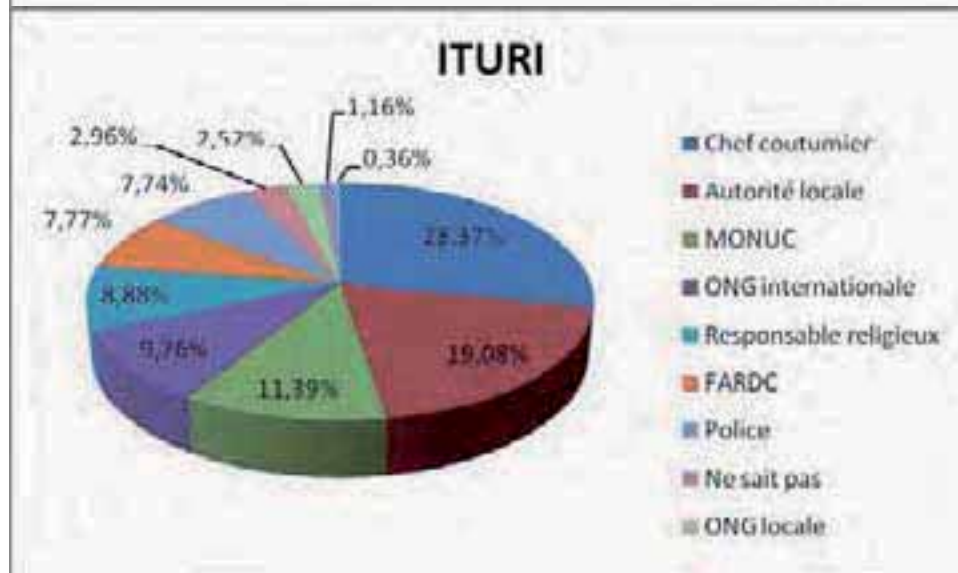
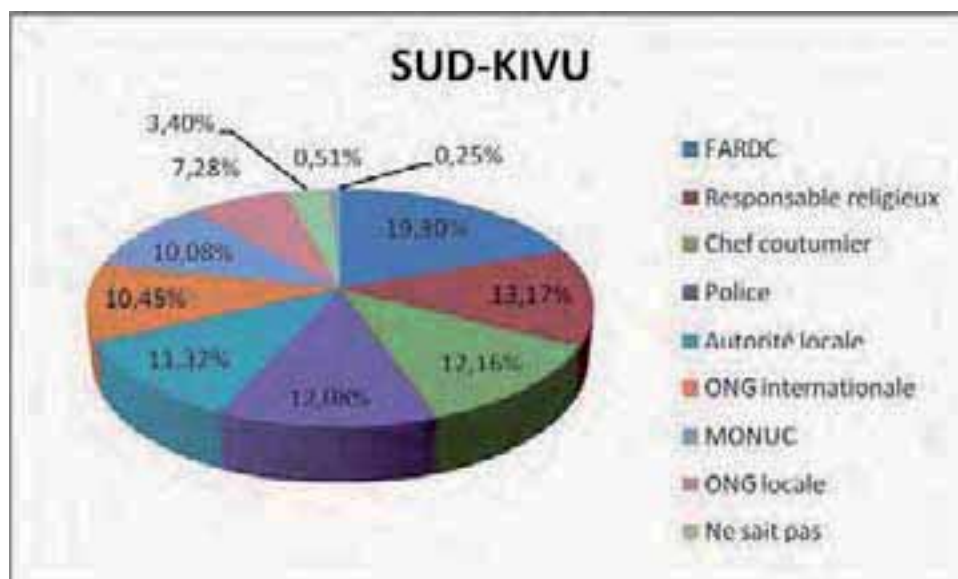
D'autres groupes obtiennent parfois des résultats non négligeables :

- les commerçants au Maniema (9,89 %) ;
- les gardes privés en Ituri (9,88 %) ;
- les politiciens (de 6 à 8 %) dans toutes les régions, sauf en Ituri ;
- les FARDC dans les deux Kivus (de 4,81 à 6,24 %).

Graphiques 1 à 5 A qui remettre les armes ?

Pourcentage de répondants qui souhaiterait remettre leurs armes à une ou plusieurs institutions spécifiques (question 26)





10. Profil de l'insécurité due aux ALPC, par région

Du fait des disparités parfois énormes entre provinces ou districts, et aussi entre territoires, nous avons jugé utile d'établir un profil par région étudiée. Ce chapitre reprend à la fois les résultats les plus marquants de l'enquête par questionnaire et les principaux enseignements pertinents tirés des rencontres spécifiques avec différents acteurs de terrain.

En effet, conformément aux termes de référence de l'étude, les analystes de chaque province/district étaient chargés d'organiser une dizaine de discussions de groupes focaux et d'interviews d'acteurs-clé dans la région sous leur responsabilité. Cette méthode a permis de rassembler nombre d'informations qualitatives, complétant utilement les données, davantage quantitatives, collectées via les questionnaires.

a) Ituri

Dans le district de l'Ituri, dix discussions de groupes focaux (7 à Bunia, 2 à Mahagi, 1 à Aru) et dix interviews d'acteur-clé (8 à Bunia, 2 à Mahagi) ont été organisées.

Profil des répondants

Concernant le profil des répondants, retenons tout d'abord que l'Ituri se caractérise par un échantillon nettement plus masculin que la moyenne générale (22,27 % de femmes, pour une moyenne de 29,77 %), bien que les enquêteurs de cette région aient été les seuls à être dirigés par une analyste féminine. D'autre part, les répondants de l'Ituri sont beaucoup plus âgés que ceux des autres régions (moins de 14 % de répondants de 30 ans ou moins et 53,58 % de répondants de plus de 40 ans, alors que les taux correspondants pour l'échantillon global sont, respectivement de 28,94 % et de 39,41 %).

Perception de l'insécurité

Le pourcentage de personnes considérant que les habitants de leur quartier/village se considère en danger est proche de la moyenne générale (39,37 % contre 38,15 %). Seul le territoire de Djugu figure dans le « top 10 » des territoires où l'insécurité est perçue comme la plus grande, à la 3^{ème} place, avec un taux de 78,85 %. Par contre, le territoire de Mambasa figure en 3^{ème} place des territoires se percevant le plus en sécurité (99,53 %, voir tableau Q1).

C'est dans ce district que la disparité hommes/femmes au niveau de la perception de l'insécurité, est la plus importante : 43,79 % des hommes perçoivent une situation d'insécurité contre 23,71 % des femmes, soit un écart de plus de 20 %.

S'ils étaient victimes d'une agression armée, une forte majorité (81,77 %) des répondants iraient se plaindre ; 55,28 % de ces derniers s'adresseraient alors à la police. Parmi ceux qui n'iraient pas se plaindre, la plupart (73,94 %) s'en abstiendraient par crainte que cela n'entraîne des problèmes contre eux ou leurs proches.

Les taux de répondants déclarant qu'eux ou des membres de leur ménage n'ont pas eu accès au marché, à l'école ou aux soins médicaux à cause de la présence ou du crépitement d'armes à feu depuis Noël 2008 (15,17 à 21,75 %) sont dans la moyenne générale.

Prolifération des armes

Le taux de personnes niant la présence d'armes dans leur environnement est le plus élevé en Ituri : 24,93 %, pour seulement 51,85 % d'avis contraire. En examinant les résultats par territoire, on se rend compte de très fortes variations : si 91,63 % des répondants de Mambasa déclarent la présence d'armes, ils ne sont que 26,43 % à Djugu à l'admettre, où une nette majorité – 48,46 % - affirme qu'il n'y a pas d'armes. Or, paradoxalement, Mambasa est le territoire jugé le plus sûr du district et Djugu celui considéré comme le plus insécurisé !

Si environ deux tiers des répondants disent pouvoir reconnaître des armes, il s'agit surtout du fusil automatique et des munitions correspondantes qui semblent connues en Ituri.

Seuls 4,6 % des répondants déclarant que des armes sont présentes dans leur environnement reconnaissent qu'eux-mêmes ou quelqu'un vivant sous leur toit en possède une, soit 2,83 % de l'échantillon global de l'Ituri. Pour une majorité de ceux qui reconnaissent la détention d'une arme (52,22 %, plus haut taux des 5 régions), celle-ci est du type « fusil d'assaut ». Parmi ceux qui déclarent ne pas en posséder, seuls 2,77 % – de loin le taux le plus bas de la zone d'enquête – souhaiteraient en acquérir une.

D'après les informations recueillies lors des groupes focaux et interviews-clé, les civils n'achèteraient actuellement que rarement des armes. Les milices encore actives ne seraient que faiblement armées (selon les avis concordants d'un major des FARDC et d'un ancien responsables des FRPI). Leur champ d'action se situerait essentiellement dans le sud du territoire d'Irumu et dans l'est de celui de Djugu.

Acteurs de l'insécurité

Relevons tout d'abord que, comme ailleurs, un grand nombre de répondants de l'Ituri niant la présence d'armes dans leur environnement admettent sans difficulté la présence d'acteurs armés. Ainsi, dans le territoire de Djugu, seuls 26,43 % des personnes sondées avaient reconnu la présence d'armes, mais ils sont pourtant 99,68 % à déclarer l'existence d'acteurs armés dans leur localité.

Dans le district, les FARDC sont les acteurs armés les plus remarquables (30 %), devant la police (26,41 %), les bandits (10,93 %) et les démobilisés/déserteurs (9,22 %). Les taux de ces deux dernières catégories, ainsi que celui des FARDC, sont les plus élevés des cinq régions. Relevons que, malgré une présence massive dans certaines localités, la MONUC n'est citée que dans 5,16 % des cas.

Selon une forte majorité de répondants (71,75 %), les armes causent de l'insécurité dans leur environnement. Cette situation est extrêmement contrastée suivant les territoires, puisque ceux de Djugu, Mahagi et Irumu figurent parmi les 9 territoires les plus insécurisés par les armes, avec des taux de plus de 90 %, alors que celui de Mambasa serait, de loin, le plus sûr de toute la zone d'enquête (avec plus de 93 % des répondants déclarant que les armes ne provoquent pas d'insécurité).

Selon les répondants, les acteurs de l'insécurité seraient d'abord les bandits (31,32 %, plus haut taux des 5 régions), suivis des FARDC (22,88 %) et des démobilisés/déserteurs (16,3 %, également le plus haut taux des 5 régions).

Relevons que les discussions de groupes focaux et interviews-clé mettent beaucoup plus l'accent sur le rôle négatif des FARDC, dont des éléments commettraient directement des agressions ou prêteraient leurs armes à des bandits). Sont également mis en cause lors de ces entretiens : les

démobilisés, qui seraient nombreux à s'être « recyclés » dans le banditisme, la PNC, divers types de marginaux (fumeurs de chanvre, enfants de la rue, évadés...) et des militaires de l'UPDF¹⁴³ dans les zones frontalières.

Cache d'armes

Parmi les répondants déclarant l'existence de caches d'armes (28,8 %, contre 45,74 % déclarant ne pas le savoir ou refusant de répondre), plus de 40 % d'entre eux pensent qu'elles sont utilisées à des fins de banditisme (plus haut taux des 5 régions). Une majorité relative (34,54 %) pense que ces armes sont enterrées, 13,59 % qu'elles sont cachées dans des maisons privées et 10,87 % dans des bâtiments vides.

Les entretiens organisés par les analystes ont également évoqué l'utilisation de toilettes pour dissimuler les armes et une prolifération de caches le long de la frontière ougandaise.

Prix des armes

Une majorité (54,83 %) déclare ignorer comment sont payées les armes, alors que 23,7 % pensent que les transactions sont faites au moyen d'argent. Concernant le prix des armes, 11,27 % des répondants à cette question acceptent de fournir des estimations, soit un peu plus de 5 % de l'échantillon global. Si les fourchettes de prix récoltées semblent faire de l'Ituri la région la plus chère après le Maniema, le faible nombre de répondants rend ces résultats assez peu fiables. Cependant, au niveau du territoire de Mahagi, il est intéressant de relever que les quelques réponses récoltées par questionnaires recourent les déclarations faites au cours d'une discussion de groupe focal, évoquant des armes disponibles à des prix extrêmement bas (20-30 USD).

Origine des armes

Une majorité (très) relative des répondants (14,27 %), mais en fort contraste avec la moyenne globale (3,61 %), irait se procurer une arme dans un pays voisin, alors 12,33 % l'achèteraient au marché et 11,32 % auprès de membres de la PNC ou des FARDC.

L'importance du trafic transfrontalier est corroborée par les discussions de groupes focaux et les entretiens-clé. Ainsi, selon un responsable de la DGM¹⁴⁴ à Bunia, des armes seraient transférées à travers le lac Albert à partir de l'Ouganda. Selon un responsable de l'ANR¹⁴⁵, un marché aux armes se tiendrait à la frontière soudanaise. L'UPDF serait directement impliquée dans ces trafics et échangeraient parfois des armes contre des matières précieuses (or...). Dans le territoire d'Aru, les principaux pourvoyeurs d'armes seraient la SPLA¹⁴⁶, des civils soudanais et des bandits ougandais.

De manière quasi-unanime (à l'exception d'un major des FARDC), l'autre grand pourvoyeur d'armes serait l'armée congolaise qui vendrait des armes à la fois aux malfrats et aux groupes armés. La police nationale a également été pointée du doigt, notamment par le responsable de la DGM. Notons que, selon le groupe ayant rassemblé le personnel académique de Bunia, la MONUC livrerait également des armes au x groupes armés et, selon un groupe de jeunes de Bunia, ces derniers seraient armés par des « mains invisibles ».

¹⁴³ Uganda People's Defence Force, armée de l'Ouganda.

¹⁴⁴ Direction générale de migration.

¹⁴⁵ Agence nationale de renseignements.

¹⁴⁶ Sudan People's Liberation Army, armée du Sud-Soudan.

Impact des armes

58,76 % des répondants affirment qu'il y a des violences dans leur environnement, soit un taux assez proche de la moyenne globale (59,73 %). Seul Mahagi est dans le classement des 10 territoires les plus affectés par la violence, figurant à la 8^{ème} place avec 86,15 %.

Selon 27,72 % des réponses, ces violences seraient accompagnées de vols. En se référant à l'échantillon global, c'est-à-dire y compris ceux qui n'ont déclaré aucune violence, nous arrivons à 94,09 % des répondants de Mahagi évoquant des vols,, faisant de ce territoire le plus affecté par ce phénomène dans toute la zone d'enquête. Si seuls 9,52 % (taux le plus bas de la zone d'enquête) des réponses à cette question mentionnent le viol comme motivation de la violence, Mambasa figure en 4^{ème} place des territoires de la zone d'enquête les plus touchés par ce phénomène (52,56 % des répondants se plaignent de viols).

Un taux de 75,49 % des répondants de l'Ituri, un peu inférieur à la moyenne de la zone (79,87 %), déclare que ces violences sont menées avec des armes, en majorité des armes à feu (51,91 %) et des armes blanches (28,29 %).

7,7 % des répondants, en se basant sur l'échantillon global, disent qu'eux-mêmes ou quelqu'un vivant sous leur toit a été victime d'une agression armée au cours du semestre précédant l'enquête, soit le taux le plus bas de la zone d'enquête.

Selon les entretiens menés par l'analyste, les principales conséquences négatives de la prolifération d'ALPC seraient :

- entrave au développement, au commerce, aux investissements ;
- entrave à l'action humanitaire ;
- entrave à l'agriculture, les femmes n'osant plus s'aventurer aux champs ;
- exode rural, notamment par la fuite des acteurs économiques ;
- inaccessibilité des soins médicaux et des écoles ;
- extermination de la faune dans le territoire d'Aru (par FARDC et braconniers).

Motivations des acteurs armés

Selon les répondants à la question 9, c'est-à-dire une bonne moitié de l'échantillon global, les armes seraient d'abord utilisées à des fins de banditisme (33,55 %, le plus haut taux des 5 régions), puis pour le maintien de l'ordre (28,26 %, également le plus haut taux des 5 régions).

Selon les discussions de groupes focaux, à l'époque de la guerre, nombre de villageois se sont cotisés pour acheter des armes afin de défendre leur communauté. Actuellement, ceux qui achètent des armes le font surtout à des fins de banditisme. Dans le territoire de Mahagi, des villageois seraient également motivés par les conflits fonciers qui les opposent à leurs voisins.

Désarmement civil volontaire

Selon 23,37 % des répondants, taux le plus élevé des 5 régions, des collectes d'armes ont eu lieu dans leur quartier ou village au cours des dernières années, ce qui semble refléter les divers programmes DDR menés en Ituri.

Selon une forte majorité (89,79 %), néanmoins inférieure à la moyenne globale (92,37 %), il serait opportun d'introduire un programme de DCV.

Selon 28,77 % des répondants, un éventuel DCV devrait être précédé d'une campagne de sensibilisation, alors que 24,14 % pensent que des compensations en argent devraient être accordées aux détenteurs remettant leurs armes. Ces dernières devraient être collectées prioritairement par les autorités coutumières selon 28,37 % des répondants (de loin le plus haut taux de la zone d'enquête, où la moyenne est de 13,27 %), les autorités locales (19,08 %, également le plus haut taux de la zone d'enquête) et la MONUC (11,39 %).

Les bandits seraient les grands perdants d'un éventuel DCV selon 38,87 % des répondants (plus haut taux de la zone d'enquête), suivis des groupes armés congolais (16,38 %).

Lors des discussions des groupes focaux et interviews d'acteurs-clé, les participants ont fait émerger de nombreux préalables à un éventuel DCV. En premier lieu, une phase de sensibilisation est absolument nécessaire. Parmi les autres préalables les plus souvent cités, nous retrouvons : le casernement, le paiement régulier et l'amélioration des conditions de vie des militaires ; le renforcement des contrôles aux frontières, y compris par la lutte contre la corruption ; la négociation avec les groupes armés encore actifs, à mettre sur le même pied que ceux du Kivu ; la nécessité que les détenteurs puissent être « occupés » après avoir remis leurs armes.

Plusieurs répondants (y compris un commissaire de la PNC) se sont déclarés en faveur d'une remise des armes aux structures religieuses et aux ONG locales, bénéficiant de la confiance de la population (à l'inverse des FARDC ou de la PNC). Selon le responsable de l'ANR, les autorités sont incapables de collecter des armes.

La grande majorité des intervenants (à l'exception du responsable de la DGM) se sont déclarés favorables à des formes de compensation à accorder aux détenteurs d'armes illégales qui les remettraient volontairement. Certains d'entre eux se sont prononcés en faveur de compensations financières (avec des primes variant entre 100 et 500 USD), tandis que d'autres se sont fermement opposés à une telle éventualité, arguant que cela favoriserait les trafics. Certains ont évoqué des compensations en matériel (vélo, tôles...) et d'autres des projets de développement.

Concernant les DDR précédents, l'évêque catholique de Bunia considère que ceux-ci « n'ont pas vraiment réussi », tandis que les femmes de Bunia pensent qu'il faudrait organiser un nouveau DDR à destination des groupes armés encore en activité. Enfin, signalons que, selon le major des FARDC, les DDR précédents ont permis de collecter environ 60 % des armes illégales présentes dans le district.

b) Nord-Kivu

Au Nord-Kivu, suite aux problèmes causés notamment par le changement d'analyste, seules huit discussions de groupes focaux (7 à Goma, 1 à Butembo) et trois interviews d'acteur-clé (à Goma) ont pu être tenues. En outre, les informations recueillies lors de 2 de ces interviews manquaient à ce point de vraisemblance et de pertinence qu'elles n'ont pas fait l'objet d'un compte-rendu.

Profil des répondants

Avec 30,36 % de répondantes, l'échantillon féminin du Nord-Kivu est dans la moyenne des 5 régions (29,77 %). La moyenne d'âge y est sensiblement plus basse que dans l'ensemble de la zone

d'enquête : 31,98 % de plus de 40 ans (contre une moyenne de 39,41 %) et 35,45 % de moins de 30 % (contre 28,94 %). Si, comme dans les autres régions, la profession d'agriculteur ou d'éleveur y est prépondérante (pour 24,12 % des répondants), elles l'est nettement moins que dans le reste de la zone (moyenne générale de 33,98 %).

Perception de l'insécurité

Le pourcentage de personnes considérant que les habitants de leur quartier/village se considère en danger est proche de la moyenne générale (37,57 % contre 38,15 %). Seul le territoire de Lubero figure dans le « top 10 » des territoires où l'insécurité est perçue comme la plus grande, à la 10^{ème} place, avec un taux de 56,39 %. A l'inverse, le territoire de Nyiragongo figure également en 10^{ème} place, mais dans le classement des territoires se percevant le plus en sécurité (83,87 %, voir tableau Q1).

La disparité hommes/femmes au niveau de la perception de l'insécurité est la plus faible : 38,19 % pour les hommes, contre 35,37 %, soit un écart de moins de 3 %.

S'ils étaient victimes d'une agression armée, une majorité de 71,49 % (cependant un peu en dessous de la moyenne globale) des répondants iraient se plaindre ; 41,64 % de ces derniers s'adresseraient alors à la police et 35,2 % à leurs autorités locales. Parmi ceux qui n'iraient pas se plaindre, 41,8 % s'en abstiendraient par crainte que cela n'entraîne des problèmes contre eux ou leurs proches.

Le taux de répondants déclarant qu'eux ou des membres de leur ménage n'ont pas eu accès au marché, à l'école ou aux soins médicaux à cause de la présence ou du crépitement d'armes à feu depuis Noël 2008 (18,36 à 24,55 %) est nettement plus élevé que la moyenne générale.

Prolifération des armes

Le taux de personnes niant la présence d'armes dans leur environnement est plus élevé au Nord-Kivu – 20,82 % – est plus élevé que la moyenne des autres régions (16,29 %). Au niveau des villes/provinces, le taux de présence reconnue d'armes est le plus élevé en ville de Goma (100 %), suivie du territoire de Rutshuru (90,68 %). Relevons que, dans le territoire de Nyiragongo, 29,51 % des répondants affirment ne pas savoir s'il y a des armes autour d'eux, un taux près de 2,5 fois supérieur à la moyenne provinciale.

Si 64,3 % des répondants à cette question (c'est-à-dire ceux qui déclarent qu'il y a des armes dans leur environnement) disent pouvoir reconnaître des armes, il s'agit d'abord du fusil automatique, suivi de l'arme de poing, de la munition pour fusil d'assaut et de la grenade.

13,19 % des répondants à la question 14 reconnaissent qu'eux-mêmes ou quelqu'un vivant sous leur toit en possède une, soit 8,89 % de l'échantillon global du Nord-Kivu (moyenne globale de 9,34 %). Il s'agit le plus souvent d'un fusil d'assaut (42,45 %) ou d'une arme de poing (26,62 %). Parmi ceux qui déclarent ne pas en posséder, 21,37 % souhaiteraient en acquérir une, un taux proche de la moyenne des 5 régions (20,68 %).

Relevons également que, sur base de ces chiffres et des données démographique de la zone, nous avons pu établir que, au Nord-Kivu, vivaient davantage de ménages armés que dans toute autre région de la zone d'enquête (83.879 sur un total de 292.473).

Les discussions de groupes focaux et les interviews d'acteurs-clé ont surtout permis de rassembler des suggestions sur la manière d'améliorer la lutte contre la prolifération incontrôlée des ALPC, parmi lesquelles :

- application du code pénal existant,
- dépolitisation de la justice, lutte contre l'impunité,
- instauration d'une politique de « tolérance zéro » envers les détenteurs illégaux
- accélération du processus de réforme du secteur de la sécurité,
- casernement des militaires, interdiction qui leur soit faite de sortir avec des armes,
- lutte contre la « culture des armes » et la banalisation du port d'armes à feu,
- implication active de la population contre la présence de détenteurs illégaux.

Acteurs de l'insécurité

98,82 % des répondants désignent au moins un acteur armé évoluant dans leur environnement, bien que près de 21 % déclarent qu'il n'y a pas d'arme. Il s'agit surtout de détenteurs « légaux » (FARDC 23,28 %, PNC 20,57 %, MONUC 11,66 %...), mais aussi de bandits (9,15 %) et de démobilisés/déserteurs (6,42 %). Ces chiffres sont assez proches des moyennes des 5 régions étudiées.

A 73,7 %, les répondants du Nord-Kivu estiment que les armes causent de l'insécurité dans leur environnement. Les villes et territoires où l'insécurité causée par les armes semble la plus répandue sont Goma (96,48 %, en 3^{ème} place du « top 10 » des villes/territoires les plus insécurisés), Walikale (94,54 %, à la 5^{ème} place) et Rutshuru (87,23 %), tandis que seule Butembo connaît une majorité de répondants estimant que les armes ne provoquent pas d'insécurité (50 %, contre 45,56 % d'avis contraire). Cependant, aucun territoire/ville de la province ne figure parmi les dix les moins insécurisés par les armes.

Selon les répondants, les acteurs de l'insécurité seraient d'abord les FARDC (23,5 %, plus haut taux des 5 régions), puis les bandits (21,9 %), les groupes armés non-congolais (13,47 %), les groupes armés autochtones (12,3 %) et les des démobilisés/déserteurs (11,49 %).

Les personnes interrogées dans le cadre de discussions de groupes focaux ou d'interviews-clé mettent avant tout en cause les FARDC dans le climat persistant d'insécurité, et en particulier la police militaire et les enfants de la rue (Maibobo) recrutés clandestinement en ville de Goma. A part l'armée congolaise, qualifiée de « première menace » pour la population par un interlocuteur du groupe de Butembo, ont également été cités :

- les bandits,
- les groupes armés locaux (dont RNL¹⁴⁷/Vurondo à proximité de Butembo) et étrangers (ADF-NALU¹⁴⁸ et FDLR dans le Grand Nord),
- la milice urbaine « Parlement debout » en ville de Butembo,
- les déserteurs et démobilisés,
- les anciens cadres politico-militaires du RCD-K/ML (à Butembo),

¹⁴⁷ RNL : Résistance nationale lumumbiste.

¹⁴⁸ Allied Democratic Forces/National Army for the Liberation of Uganda.

- les consommateurs d'alcool et de chanvre (à Butembo),
- les « policiers venus de Kinshasa » (à Goma).

Caches d'armes

Parmi les répondants déclarant l'existence de caches d'armes (36,31 %, contre 38,34 % déclarant ne pas le savoir ou refusant de répondre), 38,64 % d'entre eux pensent que les armes sont cachées à des fins de banditisme, 28,29 % en vue de combats (plus haut taux des 5 régions) et 21,74 % pour se protéger. Les armes seraient cachées principalement dans des maisons privées (34,56 %) ou enterrées (26,29 %).

Des participants aux discussions de groupes focaux ont évoqué la possibilité que des armes soient dissimulées dans des maisons privées, des toilettes, des poubelles...

Prix des armes

Une nette majorité (59,88 %, taux le plus haut de la zone d'enquête) déclare ignorer comment sont payées les armes, alors que 23,42 % pensent que les transactions sont faites au moyen d'argent. Concernant le prix des armes, 14,79 % des répondants à cette question acceptent de fournir des estimations, soit environ 10 % de l'échantillon global. Les fourchettes de prix récoltées semblent faire du Nord-Kivu la région où les armes sont les moins chères : fusil d'assaut coûtant entre 30 et 60 USD selon 32,56 % des répondants (90 USD ou moins selon 58,73 %), fusil non-automatique entre 61 et 90 USD selon un répondant sur 3, arme de poing à 120 USD ou moins selon 67,42 % des répondants... Cependant, les munitions pour fusil d'assaut semblent être plus chères que la moyenne des 5 régions (plus de 0,9 USD/pièce selon 54,55 %, pour une moyenne globale de 46,66 %).

Origine des armes

Selon les répondants, quelqu'un qui aurait besoin d'une arme l'achèterait auprès de membres de la PNC ou des FARDC (16,45 %, plus haut taux de la zone d'enquête), à des criminels (14,28 %) ou au marché noir (12,38 %). Relevons que près de 30 % des répondants déclarent ne pas savoir comment il serait possible de se procurer une arme.

Selon les participants aux discussions de groupes focaux, à Goma et dans les environs, des armes ont été distribuées gratuitement « à une catégorie de la population par certaines autorités de l'époque du RCD ». Les mouvements rebelles importaient des armes de pays voisins. Actuellement, selon un colonel de l'armée congolaise, les FARDC « couvrent et favorisent le trafic d'armes » et certains de ses officiers, originaires de l'Est, se livreraient à ces pratiques avec d'autres motivations que le simple intérêt financier.

Impact des armes

69,79 % des répondants affirment qu'il y a des violences dans leur environnement, soit près de 10 % de plus que la moyenne globale (59,73 %). Ce taux est de 98,51 % à Goma (en tête des villes/territoires les plus affectés par la violence dans la zone étudiée), de 91,67 % dans le territoire de Nyiragongo (en 4^{ème} place de ce classement) et de 82,32 % dans celui de Lubero (9^{ème}).

25,45 % des réponses portent sur des violences accompagnées de vols. En se référant à l'échantillon global, nous constatons que 89,11 % des répondants de Goma se plaignent de vols et 66,67 % de ceux de Rutshuru, ce qui place ces entités en, respectivement, 2^{ème} et 7^{ème} places des villes/

territoires les plus affectés par ce phénomène dans toute la zone d'enquête. 15,39 % des réponses, portent sur des tabassages, 12,22 % sur des meurtres (plus haut taux des 5 régions) et 11,58 % sur des viols (mais 32,67 % des répondants de Goma évoquent ce type de violences, ce qui place le chef-lieu du Nord-Kivu en 10^{ème} place des villes/territoires connaissant le plus de viols).

Pour 86,38 % des répondants, soit environ 6,5 % de plus que la moyenne globale, des armes sont impliquées dans ces violences, des armes à feu selon 56,11 % des répondants (plus haut taux de toutes les régions) et des armes blanches (26,21 %).

19,61 % des répondants, en se basant sur l'échantillon global, disent qu'eux-mêmes ou quelqu'un vivant sous leur toit a été victime d'une agression armée au cours du semestre précédant l'enquête, soit le taux le plus élevé après le Sud-Kivu.

La plupart des participants aux groupes focaux ont évoqué la destruction de vies humaines, les violations des droits humains et les déplacements de populations parmi les principales conséquences de la prolifération incontrôlée des ALPC. Selon un responsable d'un des principaux hôpitaux de Goma, son établissement accueille encore régulièrement des blessés par balles et des victimes de viols commis sous la menace d'armes.

Cette situation hypothèque les initiatives de développement, entraîne le déclin du commerce et le désinvestissement. En outre, le sous-développement perdure et l'insécurité alimentaire devient plus aigue, tandis que les actions humanitaires sont entravées ou subissent d'importants surcoûts.

Motivations des acteurs armés

Selon les répondants à la question 9, les armes seraient d'abord utilisées à des fins de banditisme (31,97 %), puis pour le maintien de l'ordre (24,98 %) et le combat (18,67 %, taux le plus élevé de la zone d'enquête).

Désarmement civil volontaire

Seuls 7,77 % des répondants du Nord-Kivu – taux le plus bas de la zone d'enquête – ont connaissance de collectes d'armes s'étant déroulées dans leur quartier ou village au cours des dernières années.

Selon une forte majorité (88,52 %), néanmoins inférieure à la moyenne globale (92,37 %), il serait opportun d'introduire un programme de DCV.

Selon 23,53 % des répondants, un éventuel DCV devrait être précédé d'une campagne de sensibilisation, alors que 21,58 % pensent que des compensations en argent devraient être accordées aux détenteurs remettant leurs armes et 15,94 % optent pour des compensations en nature. Les armes devraient être collectées prioritairement par la MONUC selon 17,94 % des répondants, les FARDC (16,69 %) et les autorités locales (14,57 %) et la MONUC (11,39 %).

Les bandits seraient les grands perdants d'un éventuel DCV selon 32,48 % des répondants, suivis des groupes armés non-congolais (14,89 %) et des groupes armés congolais (14,76 %).

Comme en Ituri, les discussions de groupes focaux et interviews d'acteurs-clé ont fait émerger de nombreux préalables à un éventuel DCV, notamment la maîtrise des stocks d'armes des FARDC, le contrôle des frontières, l'amnistie des détenteurs illégaux désireux de remettre leur arme, le désarmement des officiers supérieurs FARDC. Si certains intervenants ont évoqué la nécessité d'une compensation, d'autres ont mis en garde face à d'éventuelles opérations « armes contre 100 \$ » ou « armes contre tôles », leur préférant le concept « armes contre développement ». Quelques uns se

sont élevés contre l'idée même d'une compensation, considérant que seul un désarmement forcé des civils pouvait avoir des chances de réussir (« comme avec les FDLR »). Le problème de la suspicion, qui serait particulièrement répandue dans la province, a été évoqué comme un des principaux obstacles à un DCV efficace.

D'autre part, il a été fait état d'opérations de DCV lancées récemment dans la région, notamment en 2005-2006 dans le Masisi (opération brusquement stoppée) et en 2008 dans certaines localités du Rutshuru (opération « arme contre vélo » organisée par l'ONG Hope in Action, financée par la coopération norvégienne). Enfin, l'ouverture d'un bureau du PAREC à Bukavu a été signalée, ainsi que son intention de prochainement étendre son action au Nord-Kivu.

c) Sud-Kivu

Les discussions de groupes focaux se sont tenues à travers toute la province, c'est-à-dire à Bukavu, à Uvira Centre, à Walungu Centre, à Kavumu et Katana (territoire de Kabare), à Kalehe Centre et Kalonge (Territoire de Kalehe) et à Mboko (Territoire de Fizi), à raison d'une dans chacune de ces localités, sauf à Bukavu qui en a connu trois. D'autre part, cinq interviews d'acteur-clé ont eu lieu : trois à Bukavu, une à Mboko et une à Luberizi (territoire d'Uvira, plaine de la Ruzizi). Le climat d'insécurité généralisée, exacerbé par l'opération *Kimya II* qui était en cours, a fortement influencé les propos des intervenants.

Profil des répondants

C'est au Sud-Kivu que l'échantillon féminin a été le plus important (35,51 %) des 5 régions de la zone d'enquête. La moyenne d'âge y est sensiblement plus basse que dans l'ensemble de la zone d'enquête : 34,99 % de plus de 40 ans (contre une moyenne de 39,41 %) et 36,65 % de moins de 30 ans (contre 28,94 %). La profession d'agriculteur ou d'éleveur y est prépondérante (pour 30,14 % des répondants) et le taux de « sans travail » important (13,99 %).

Perception de l'insécurité

Le pourcentage de personnes considérant que les habitants de leur quartier/village se sentent en danger y est, de loin, le plus élevé de la zone d'enquête : 58,48 %, soit plus de 20 % au-dessus de la moyenne globale. Parmi les 8 villes ou territoires se sentant le plus en danger, se trouvent 6 des 9 villes/territoires du Sud-Kivu : Kalehe (1^{er}, 90,05 %), Shabunda (2^{ème}, 87,79 %), Bukavu (4^{ème}, 75,22 %), Kabare (6^{ème}, 71,04 %), Walungu (7^{ème}, 64,07 %) et Mwenga (8^{ème}, 61,26 %). En fort contraste, l'île d'Idjwi occupe la 1^{ère} place du classement des territoires se sentant le plus en sécurité (100 % de répondants se sentant plutôt ou généralement en sécurité, voir tableau Q1).

Comme dans la plupart des autres régions, les hommes semblent davantage sensibles à l'insécurité que les femmes (61,93 % contre 53 %).

En cas d'agression armée, 66,6 % iraient se plaindre auprès d'une autorité, le plus faible taux des 5 régions étudiées ; 47,51 % s'adresseraient alors à la police et 22,47 % aux FARDC (plus haut taux des 5 régions). Parmi ceux qui n'iraient pas se plaindre, 28,74 % craignent que cela n'entraîne des problèmes contre eux ou leurs proches, 27,74 % pensent que « personne n'y ferait attention » et 23,09 % que « personne ne pourrait m'aider ».

Les taux de répondants déclarant qu'eux ou des membres de leur ménage n'ont pas eu accès au marché, à l'école ou aux soins médicaux à cause de la présence ou du crépitement d'armes à feu depuis Noël 2008 se situent entre 33 et 37 %, soit de très loin les taux les plus élevés des 5 régions.

Prolifération des armes

Le taux de personnes déclarant que les armes sont absentes de leur environnement y est le plus bas des 5 régions, soit 9,99 %, alors que 81,91 % sont d'un avis contraire. A nouveau, les villes/territoires du Sud-Kivu sont fortement représentés dans le classement des lieux où la plus grande présence d'armes (voir tableau Q8) est rapportée : Idjwi occupe la 1^{ère} place (100 %), Mwenga la 3^{ème} (99,55 %), Fizi la 4^{ème} (98,4 %), Bukavu la 5^{ème} (97,75 %) et Kalehe la 7^{ème} (95,04 %). Seul le territoire de Kabare, avec seulement 35,57 % de réponses affirmatives, est à contre-courant. Cependant, le haut de taux de répondants déclarant ne pas savoir s'il y a des armes autour d'eux (22,97 %) fait planer certains doutes sur l'exactitude des résultats.

65,93 % des répondants déclarant qu'il y a des armes dans leur environnement pourraient en reconnaître certaines : essentiellement le fusil d'assaut, l'arme de poing et la munition pour fusil d'assaut.

La détention d'armes par eux-mêmes ou quelqu'un vivant sous leur toit est admise par 11,76 % des répondants à cette question, soit 9,64 % de l'échantillon global, ce qui représente le 2^{ème} taux le plus élevé après le Maniema. Au niveau des villes/territoires (voir tableau Q14), les taux les plus élevés se rencontrent à Kalehe (26,54 %), Mwenga (20,36 %), Idjwi (17,95 %) et Fizi (17,39 %)

Pour une majorité de ceux qui reconnaissent la détention d'une arme (50,24 %), celle-ci est du type « fusil d'assaut ». Parmi ceux qui déclarent ne pas en posséder, 16,73 % souhaiteraient en acquérir une, ce qui est sensiblement plus bas que la moyenne de la zone d'enquête (20,68 %).

Selon des participants aux groupes focaux et interviews-clé, les civils auraient fréquemment des armes, par exemple à Mboko, dans le Fizi (9 maisons sur dix selon le groupe focal) et à Bukavu (5 familles sur dix selon un responsable de la société civile). Parmi les civils, les commerçants seraient fréquemment armés, de même que les démobilisés.

Pour combattre la prolifération incontrôlée des ALPC, les participants à ces entretiens ont fait de nombreuses suggestions, dont :

- intégration dans les FARDC ou démobilisation des groupes armés nationaux,
- rapatriement forcé des groupes armés étrangers, par l'intensification de l'opération Kimya II,
- inciter la population à se désolidariser des groupes armés,
- opérations de bouclage pour traquer les détenteurs illégaux d'armes,
- création de structures de lutte contre l'insécurité ou de mécanismes de contrôle des ALPC au niveau local,
- création d'un cadre de concertation rassemblant FARDC, PNC et société civile,
- création d'unités spéciales ALPC au sein des FARDC et de la PNC,
- réforme des services de sécurité, casernement des militaires,
- augmentation des effectifs de la PNC, dans certaines localités du moins,
- fin de l'impunité,
- rétablissement de l'autorité de l'Etat.

Acteurs de l'insécurité

99,85 % des répondants ont désigné au moins un acteur armé évoluant dans leur environnement. Il s'agit d'abord des FARDC (23,07 %), suivies de la police (18,2 %), de la MONUC (12,47 %, plus haut de la zone d'enquête), des groupes armés non-congolais (11,47 %, de très loin le plus haut taux de la zone d'enquête), des bandits (9,38 %) et des groupes armés congolais (9,34 %, également plus haut taux de la zone d'enquête).

Beaucoup plus que dans les autres régions, les répondants du Sud-Kivu sont d'avis que les armes causent de l'insécurité dans leur environnement (84,51 %, pour une moyenne de 60,91 % sur les 5 régions). Cette insécurité serait la plus aigüe dans les territoires de Kabare (97,73 %, où pourtant seuls 35,57 % reconnaissent qu'il y a des armes dans leur environnement !), Mwenga (95,48 %) et Shabunda (92,76 %), ainsi qu'en ville de Bukavu (90,99 %). Aucune entité du Sud-Kivu ne figure parmi les 10 villes/territoires de la zone d'enquête les moins insécurisés par les armes.

Selon les répondants, les acteurs de l'insécurité seraient d'abord les bandits (23,89 %), suivis des FARDC (21,95 %), des groupes armés non-congolais (18,71 %, plus haut taux des 5 régions), des groupes armés congolais (12,46 %) et des démobilisés/déserteurs (10,06 %).

Selon les informations glanées lors des discussions de groupes focaux et des interviews-clé, les groupes armés nationaux (Maï-Maï Zabuloni, Mudundu 40, PARECO, Mongol, Simba, FRF...) et, encore plus, les groupes armés étrangers (FDLR, parfois FNL) sont pointés comme les principaux vecteurs de l'insécurité. Les FARDC, la police et les bandits armés sont moins fréquemment cités que dans d'autres régions comme acteurs de l'insécurité.

Cache d'armes

Parmi les répondants déclarant connaître l'existence de caches d'armes (38,69 %, contre 47,20 % déclarant ne pas le savoir ou refusant de répondre), plus de 30 % pensent qu'elles sont cachées à des fins de banditisme, 23,77 % qu'elles sont stockées en vue de prochains combats et 20,98 % qu'elles sont destinées à la protection. Selon 31,82 % des répondants, les armes sont cachées dans des habitations privées, alors que 26,25 % pensent qu'elles sont enterrées.

Stocks d'armes

Interrogé par l'analyste, un officier de la PNC de Bukavu est d'avis que les stocks de la police sont plutôt « bien gérés », à l'inverse de ceux des FARDC dont la « faiblesse de gestion » serait étroitement liée à « l'accès aux armes par les groupes armés ».

Prix des armes

Une nette majorité (59,27 %) déclare ignorer comment sont payées les armes, alors que 24,64 % pensent que les transactions sont faites au moyen d'argent. Concernant le prix des armes, seuls 8,73 % (taux le plus bas de l'ensemble de la zone) acceptent ou sont capables de fournir des estimations, soit environ 6,5 % de l'échantillon global. Les fourchettes de prix récoltées semblent faire du Sud-Kivu la région où les armes sont les moins chères après le Nord-Kivu : fusil d'assaut coûtant 60 USD ou moins selon 37,38 % des répondants, munition pour ce fusil à 0,2 USD ou moins selon 59,09 % des répondants, arme de poing à 90 USD ou moins selon 1 répondant sur 2. Cependant, le fusil non-automatique serait relativement cher : plus de 160 USD selon 53,57 % des répondants.

Selon un participant à la discussion de groupe focal tenue à Mboko, un fusil AK-47 serait vendu localement à USD 85 avec un chargeur plein, à USD 50-60 (ou 2 chèvres) sans chargeur.

Origine des armes

Selon les répondants, quelqu'un qui aurait besoin d'une arme l'achèterait prioritairement au marché noir (20,76 %) ou à des criminels (11,08 %). Notons que 32,65 % (plus haut taux des 5 régions) déclarent ne pas savoir comment on pourrait acheter une arme.

Selon les discussions de groupes focaux et interviews-clé, les groupes armés nationaux seraient des pourvoyeurs du trafic d'armes. Les armes en provenance du Burundi passeraient par la plaine de la Ruzizi. Bukavu serait approvisionnée à partir du Burundi, du Rwanda et de l'Ouganda. Ces résultats ne confirment pas les résultats de l'enquête par questionnaire, où seuls 1,95 % des répondants déclarent pencher pour un achat d'arme dans un pays voisin.

Selon un officier de police de Bukavu, des éléments des FARDC, y compris des officiers, seraient les principaux pourvoyeurs d'armes des groupes armés, tant nationaux qu'étrangers, ainsi que des civils. Leur motivation serait essentiellement pécuniaire.

Impact des armes

79,72 % des répondants affirment qu'il y a des violences dans leur environnement, soit pratiquement 20 % de plus que la moyenne globale (59,73 %). Quatre villes/territoires du Sud-Kivu sont parmi les 6 entités les plus affectées par les violences : Kabare et Shabunda (2^{ème} place avec 96,36 %), Bukavu (5^{ème}, 90,54 %) et Fizi (6^{ème}, 90,16 %).

27,8 % des réponses portent sur des cas de vols accompagnés de violences. Par territoire, en se référant, à l'échantillon global (comprenant ceux qui ne déclarent aucune violence dans leur environnement), 74,09 % des répondants à Kabare se plaignent de vols, 70,91 % à Shabunda, 69,37 % à Mwenga, 66,21 % à Bukavu, 59,91 % à Kalehe et 57,92 % à Fizi, ce qui place ces entités, respectivement, aux 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème}, 8^{ème}, 9^{ème} et 10^{ème} places des villes/territoires les plus affectés par ce phénomène dans toute la zone d'enquête. Pour 17,81 % des répondants, les violences consisteraient en tabassages et pour 15,77 % de viols (mais 91,36 % à Shabunda, de loin le territoire le plus affecté dans toute la zone d'enquête, 64,41 % à Mwenga (3^{ème}) et 36,61 % à Walungu (7^{ème}).

Pour une très forte majorité de répondants (92,78 %), la plus forte de la zone d'enquête, des armes sont impliquées dans ces violences, des armes à feu selon 45,97 % des répondants et des armes blanches (32,13 %).

Près d'un répondant sur quatre (24,34 %), en se basant sur l'échantillon global, disent qu'eux-mêmes ou quelqu'un vivant sous leur toit a été victime d'une agression armée au cours du semestre précédant l'enquête, soit le taux le plus élevé de toute la zone d'enquête.

Selon les participants aux groupes focaux et interviews-clé, les conséquences de la prolifération des armes sont multiples et variées. Tout d'abord, elle favorise le développement du banditisme et la multiplication des groupes armés, ce qui entraîne une insécurité généralisée, se manifestant notamment sous la forme de violations massives des droits humains (tueries, destruction de villages et d'infrastructures, assassinats ciblés, pillages, vols à main armée, violences sexuelles, enlèvements...), et rendant difficile l'accès aux soins médicaux, à l'enseignement et à l'aide humanitaire. Les forces de l'ordre abusent de leurs armes en « tracassant » la population. Enfin, cette prolifération aiguise les conflits entre communautés, handicape l'agriculture et le commerce,

fait fuir les capitaux, détruit le tissu économique, maintient la région dans le sous-développement et sape l'autorité de l'Etat.

Motivations des acteurs armés

Selon les répondants à la question 9, les armes seraient d'abord utilisées à des fins de banditisme (26,1 %), puis pour le maintien de l'ordre (22,47 %), la protection (19,54 %) et le combat (18,55 %).

Selon les participants aux discussions de groupes focaux, nombre de civils armés, dont les commerçants, sont motivés par la protection de leur personne ou leurs biens. Certains acquièrent des armes afin de commettre des crimes, des trafics d'armes ou contrôler des carrés miniers. Dans le Fizi, la détention d'armes serait motivée par des conflits fonciers et par l'intolérance ethnique opposant Bembe et Buyu d'une part, et Bembe et Banyamulenge d'autre part.

Les groupes armés s'arment pour piller la population et les ressources minières, accroître leur pouvoir, se positionner politiquement et faciliter leur intégration dans les FARDC.

Désarmement civil volontaire

Selon 18 % des répondants, es collectes d'armes ont eu lieu dans leur quartier ou village au cours des dernières années.

Selon une forte majorité (93,18 %), il serait opportun d'introduire un programme de DCV.

Selon 24,76 % des répondants, un éventuel DCV devrait être précédé d'une campagne de sensibilisation, alors que 21,25 % (taux le plus élevé des 5 régions) pensent que des compensations sous forme de projets de développement devraient être accordées aux localités dont les détenteurs remettant leurs armes. La compensation en nature offerte au détenteur arrive en 3^{ème} choix (18,5 %) et la remise d'une somme d'argent seulement en 4^{ème} position (18,31 %, taux le plus faible des 5 régions).

Les armes devraient être collectées prioritairement par les FARDC selon 19,3 % des répondants (plus haut taux de la zone d'enquête), les responsables religieux (13,17 %), les autorités coutumières (12,16 %), la police (12,08 %, plus haut taux de la zone d'enquête), les autorités locales (11,32 %), les ONG internationales (10,45 %) et la MONUC (10,08 %). Ensemble, police et FARDC bénéficient donc de la confiance de 31,38 % des répondants, soit nettement plus que la moyenne de la région (20,41 %).

Les bandits seraient les grands perdants d'un éventuel DCV selon 31,06 % des répondants, suivis des groupes armés non-congolais (18,54 %, plus haut taux de la région) et des groupes armés congolais (14,12 %).

Au sein des groupes focaux, plusieurs intervenants ont prôné la mise en place de programmes de DCV précédés de campagne de sensibilisation, à confier à la société civile, et accompagnés de compensations, en particulier des projets de développement ou d'appui communautaire.

Divers obstacles à de tels programmes ont été identifiés, dont l'insécurité, la pauvreté et l'absence d'autorité de l'Etat sur tout le territoire.

d) Tanganyika

L'analyste du district du Tanganyika a organisé, comme prévu, dix discussions de groupes focaux (5 à Kalemie, 2 à Kabalo, 1 à Manono, 1 à Moba et 1 à Lubumbashi) et dix interviews d'acteur-clé (4 à Kalemie, 2 à Kabalo, 2 à Manono, 1 à Moba et 1 à Kongolo).

Perception de l'insécurité

Au Tanganyika, 43,65 % des personnes interrogées se considèrent en danger, ce qui est le taux d'insécurité le plus élevé après le Sud-Kivu. Cette situation préoccupante peut en partie s'expliquer par la persistance de certains groupes rebelles mais aussi par les nombreuses exactions commises par les FARDC. Deux des territoires se déclarant le plus en danger sont Moba (73,85 %) et Kabalo (58,77 %), alors qu'à Manono, 91,84 % des répondants se sentent en sécurité. Mais, rappelons que c'est à Manono que, en début d'enquête, la société civile locale a cru bon de faire passer dans la population le mot d'ordre que la situation sécuritaire y était parfaite (voir chapitre sur les difficultés rencontrées).

Il faut également noter que, contrairement à toutes les autres régions étudiées, les femmes se sentent globalement plus en danger que les hommes (46,5 % contre 42,52 %). Elles ont également beaucoup moins tendance que les hommes à porter plainte auprès d'une autorité en cas d'agression avec une arme à feu (62,11 % contre 74,95 %).

En cas de plainte, les autorités locales seraient sollicitées par 37,44 % des répondants, contre 34,60 % pour la police. Le chef coutumier (14,90 %) recueille sensiblement plus que la moyenne des réponses dans les autres régions.

Malgré le grand nombre de personnes se sentant en danger, on constate que très peu d'entre elles déclarent avoir été empêchées d'aller à l'école (5,28 %), au marché ou chez le médecin (moins de 5 %) au cours des six mois précédents du fait de la présence ou du crépitement d'armes à feu. L'impact des armes sur les activités familiales est donc le plus bas des cinq régions. Cela peut notamment s'expliquer par les disparités au niveau des territoires : Moba et Kabalo cristallisent le sentiment d'insécurité alors que les quatre autres territoires sont bien plus calmes.

Le Tanganyika reste également la zone où on entend le moins de coups de feu (29,96 %) et où leur fréquence compte parmi les plus faibles, bien qu'on les entende aussi bien le jour que la nuit. Toutefois, parmi les femmes qui entendent des crépitements, une plus grande proportion que les hommes les entendent plus fréquemment (53,85 % contre 35,44 % plusieurs fois par mois).

Prolifération des armes

Au Tanganyika, 75,53 % des répondants sont d'avis qu'il y a des armes dans leur environnement, mais ils sont 88,62 % à Manono, 91,29 % à Moba et 96,07 % à Kabalo à exprimer cet avis.

Il se pose un réel problème dans le territoire de Kalemie en termes d'acquisition et de circulation des ALPC, notamment dans les localités de Miketo (35 km de Kalemie), Wimbi (à 180 km), Kabulo, Kampulu (à plus de 140 km) et Fatuma. Les habitants de toutes ces localités ont fourni un grand nombre de combattants Maï-Maï. Le Commandant de Brigade en charge du territoire de Manono rapporte par exemple que, dans le village de Kasese constitué de 22 maisons, il a trouvé des armes dans 18 d'entre elles.

D'après un responsable de Danish Church Aid (DCA) interviewé à Kalemie, l'ONG internationale a pu élaborer une cartographie des mines antipersonnel en RDC qui montre que le territoire de Kabalo est en tête des zones minées de toute la RDC. La base des FDLR dans ce territoire est la localité de Lukundu où il y aurait des stocks d'armes et un nombre important de munitions.

Acteurs de l'insécurité

Parmi les détenteurs d'armes au Tanganyika, les chasseurs arrivent en 3^{ème} position (12,24 %), juste après les FARDC (19,58 %) et la police (18,21 %) mais devant la MONUC (9,1 %) et les démobilisés/déserteurs (8,91 %).

Malgré le grand nombre de répondants se sentant en danger, une majorité estime que les armes en elles-mêmes ne causent pas d'insécurité (53,55 %). Par ailleurs, davantage de répondants ont estimé la quantité d'armes « comme il faut », « basse » ou « trop basse » (34,98 %) qu'« élevée » ou « trop élevée » (21,22 %). On peut dès lors avancer l'hypothèse que l'arme est beaucoup moins perçue comme attentatoire à la sécurité dans les régions n'ayant pas connu d'affrontements majeurs au cours des dernières années.

Selon les personnes interrogées, les principaux acteurs de l'insécurité armée sont d'abord les bandits, suivis par les démobilisés et déserteurs. Les groupes armés congolais et les FARDC n'occupent que les troisième et quatrième places. Toutefois, une petite minorité de territoires contredit fortement ce classement général. Par exemple, 26,52 % des répondants de Kabalo se plaignent de l'insécurité causée par les groupes armés non-congolais ainsi que 20 % de ceux de Nyunzu. Il s'agit de deux territoires où, effectivement, la présence de FDLR a été constatée (voir chapitre sur les groupes armés). Dans le territoire de Nyunzu, la menace causée par les groupes armés congolais est également évoquée par 27,14 % des répondants.

Les dernières opérations militaires conjointes menées par les FARDC et les casques bleus de la MONUC dans les deux Kivu ont eu une influence négative au Tanganyika avec l'arrivée massive des groupes armés (FDLR, Interahamwe et autres) traqués par l'opération Kimya II.

Dans la localité de Bendera (à 120 km de Kalemie), on comptait pendant l'enquête pas moins de 9 check point installés par les FARDC, soumettant les populations locales à des tracasseries sous prétexte de l'insécurité du secteur. Sur l'axe Nyemba, il existait des coupeurs des routes armés qui tracassaient la population paysanne. La localité de Wimbi semblait également un cas de figure en matière d'insécurité.

Caches d'armes

Les caches d'armes semblent un phénomène plus important au Tanganyika qu'ailleurs puisque 46,21 % des personnes interrogées déclarent qu'elles existent certainement ou probablement. Près d'un quart d'entre elles indiquent qu'il y en a plus que trois dans leur village/quartier. Toutefois, c'est la protection qui arrive en tête des motivations, suivie par la chasse. Le combat et le vol/banditisme n'arrivent qu'en troisième et quatrième positions.

Des caches d'armes auraient été identifiées et signalées dans la localité de Wimbi où les Mai-Mai du groupe Yakutumba (basé au Sud-Kivu) sont encore actifs. Dans les localités de Nyemba (90 km de Kalemie), sur la voie ferrée vers Nyunzu et de Kabimba (60 km de Kalemie) et le long du lac Tanganyika vers Uvira, des caches d'armes seraient également identifiées.

Dans la zone de Moba, on peut noter, en plus de la présence massive d'APLC détenues par les ex-combattants, la découverte de 4 grandes caches d'armes :

- 2 caches d'armes dans la localité de Lyapenda sur l'axe Pepa,
- 1 cache d'armes sur l'axe Kala vers Kalemie,
- 1 cache d'armes dans la localité de Mutoto Moya (sur l'axe Pweto) avec d'importantes caisses de munitions.

Prix des armes

Une forte majorité des répondants à cette question (67,27 %) se dit capable de reconnaître différents types d'armes. Près de la moitié ignore comment les armes de leur village/quartier sont payées, mais 23,76 % pensent que c'est avec de l'argent.

Pour une majorité relative (35,57 %), le fusil non-automatique (c'est-à-dire principalement les armes de chasse) vaut entre 91 et 120 USD. Le fusil d'assaut serait plus cher, estimé entre 121 et 160 USD par 45,12 % des répondants, et la munition pour fusil d'assaut coûterait entre 0,41 et 0,6 USD selon respectivement 38,24 % et 37,5 % des répondants. L'arme de poing, quant à elle, coûterait plus de 160 USD selon 57,14 % des personnes interrogées. Ces estimations de prix font du district une des régions les plus chères avec le Maniema.

Origine des armes

S'ils devaient se procurer une arme, un nombre significatif l'emprunterait à un ami ou un parent (9 %), voire à la police ou au FARDC (7,37 %) ou rechercherait une arme abandonnée (7,4 %). C'est au Tanganyika que le nombre de répondants estimant qu'il serait vain d'essayer de se procurer une arme est le plus élevé (12,63 %).

A Kalemie, des personnes interrogées par l'analyste signalent que les FARDC et parfois la PNC seraient à la base de transferts d'armes à des coupeurs de route, à des criminels pratiquant des vols à main armée ou des exécutions sommaires, les butins de toutes ces activités revenant en grande partie aux responsables politiques et militaires locaux.

Impact des armes

Au Tanganyika, près de la moitié (48,55 %) des personnes interrogées déclarent qu'il y a des cas de violence dans leur environnement. Manono arrive en tête des territoires avec 79,59 %.

Les vols avec violence (27,77 %) arrivent en tête, suivis par les menaces (20,22 %), les viols (18,54 %) et les agressions/tabassages (14,56 %). Dans 69,06 % des cas, des armes – à feu ou blanches – sont impliquées dans ces violences.

Relativement peu de familles déclarent avoir été directement victimes de cette violence (7,86 % en tenant compte de l'échantillon global).

Motivations des acteurs armés

Au Tanganyika, si la chasse (24,9 %) et la protection (24,67 %) arrivent largement en tête des motivations supposées des détenteurs d'armes, notons que, dans le territoire de Manono, les armes serviraient autant au maintien de l'ordre qu'à la protection (24,41 %) et que, dans les territoires de Nyunzu et Moba, respectivement affectés par l'opération *Kimya II* et par des rumeurs de « retour des Banyamulenge », elles seraient stockées en vue de combats par une proportion assez importante des répondants (respectivement 19,29 % et 15,25 %).

Désarmement civil volontaire

Un peu plus d'une personne sur cinq (20,91 %) indiquent qu'une ou plusieurs collectes d'armes à feu ont eu lieu dans leur village/quartier depuis les élections présidentielles. La quasi-totalité (95,59 %) est favorable à l'idée d'un programme de désarmement civil volontaire.

Contrairement aux autres régions, les compensations en argent (28,77 %) ou en nature (28,75 %) arrivent en tête des méthodes préférées de collectes d'armes, la sensibilisation n'arrivant qu'en troisième position (15,26 %). Les ONG internationales et la MONUC sont les deux premières institutions à qui on préférerait remettre ses armes, avant tout autre organe de l'Etat. Enfin, ce sont les bandits et les groupes armés (congolais et non congolais) qui auraient le plus à perdre du désarmement des civils.

En revanche, pour une grande partie des acteurs-clés interrogés par l'analyste, cette étude devrait être suivie d'une phase de sensibilisation à la remise volontaire des armes où les églises devraient être impliquées. Cette phase devrait être précédée par l'élaboration d'un cadre juridique, notamment des mesures d'amnistie pour les détenteurs illégaux d'armes et la mise en application de la réforme du secteur de la sécurité. Cette idée d'implication des églises dans le domaine de la lutte contre les ALPC est soulignée car elle aurait réussi avec d'autres programmes comme le déminage.

Selon l'analyste, c'est dans le territoire de Kongolo que l'expérience du désarmement a le mieux fonctionné par le biais de la section DDRRR de la MONUC, ainsi que grâce à la collecte d'armes organisée par le PAREC. De ce fait, beaucoup pensaient que ce territoire ne présentait plus de danger en matière d'ALPC. Mais l'arrivée de rebelles du Kivu et la récente découverte des mines de diamant sur le territoire de Kongolo pourrait tout remettre en cause.

Dans le territoire de Manono également, il faut noter la cérémonie de destruction publique d'armes qui a eu lieu sous les auspices de la MONUC au moment de l'intégration des commandants Mai-Mai Kabezya Tango Fort et Kabonde, ainsi que plusieurs initiatives et programmes de désarmement menés par la section DDRRR de la MONUC, sa section Protection de l'enfant, par la CONADER et l'ONG internationale IFESH ainsi que, tout récemment, par la Commission de sensibilisation pour la remise volontaire des armes coordonnée par la Société civile de Manono.

e) Maniema

Dans la province du Maniema, onze discussions de groupes focaux (7 à Kindu, 1 dans le territoire de Kailo, 1 dans celui de Kibombo et 2 en des lieux indéterminés) et dix interviews d'acteur-clé (apparemment toutes à Kindu) ont été organisées.

Perception de l'insécurité

Les personnes interrogées au Maniema sont de loin celles qui, dans la zone étudiée, se considèrent le plus en sécurité (88,26 %). Aucun territoire du Maniema n'est recensé dans les dix territoires comptant le plus de répondants se sentant en danger. En revanche, six territoires se classent parmi ceux qui se sentent le plus en sécurité (voir tableau concernant la question 1 du chapitre précédent). Cette tendance est confirmée par le faible nombre de ceux qui déclarent avoir été empêchés d'aller au marché (7,61 %), à l'école ou chez le médecin (moins de 7 %) au cours des mois précédents.

En revanche, 1 personne sur 2 interrogée au Maniema a entendu des armes à feu, et ce plusieurs fois par mois, voire plusieurs fois par semaine. Ce paradoxe peut s'expliquer par le fait que la région compte de nombreux chasseurs et que leurs crépitements, essentiellement diurnes, ne sont pas perçus comme des entraves aux activités quotidiennes.

La chasse reste en tête des motivations des utilisateurs d'armes, avant la recherche de protection. Il s'agit également de la région où la criminalité semble la moins répandue. Paradoxalement, c'est peut-être pourquoi – avec 25 % de l'échantillon – les taux reconnus de possession d'arme sont les plus élevés de toutes les zones étudiées. Mais il s'agit à plus de 70 % de fusils non-automatiques. Il est donc vraisemblable que la possession d'arme apparaît davantage « légitime », moins « clandestine » au Maniema qu'ailleurs. En revanche, malgré ces taux élevés, nous ne pouvons en conclure que les armes soient nécessairement plus répandues au Maniema.

Notons par ailleurs que c'est surtout dans le sud de la province, dans les territoires de Kabambare (54,5 %) et Kasongo (32,04 %), que le taux de répondants reconnaissant la détention d'armes est le plus élevé. Il s'agit d'ailleurs des taux les plus élevés de toute la zone d'enquête.

La police et les autorités locales sont les acteurs en charge de la sécurité les plus souvent cités. C'est surtout à la police que la plupart (67,03 %) iraient se plaindre en cas d'agression armée.

Prolifération des armes

Au Maniema, 73,47 % des répondants sont d'avis qu'il y a des armes dans les environs de leur lieu de résidence. Mais ils sont 94,9 % dans le territoire de Pangi et 89,6 % dans celui de Kabambare à le penser.

Le territoire de Kabambare compte parmi les territoires les moins sûrs au Maniema. Cette insécurité est due à la présence de FDLR fuyant les opérations au Sud et au Nord-Kivu et qui s'installent près des mines d'or. Pour faire face à cette présence, la population s'est organisée et a fondé un mouvement d'auto-défense appelé « Rahia Mutomboki ». Ce mouvement a comme responsable un député Provincial du Maniema.

Dans le territoire de Kailo, une partie des Maï-Maï a accepté de désarmer et a intégré les FARDC, une autre par contre s'est « auto-démobilisée » et garde les armes pour des raisons économiques. Parmi les leaders Maï-Maï, le Général Kabambe a son quartier général dans le territoire de Kailo, mais contrôle aussi une partie de celui de Punia.

D'après différents témoignages, la situation à Kindu est particulière. Selon l'association des mamans cultivatrices, il y a des grenades, des munitions, voire même des armes abandonnées dans les champs autour de la ville, mais beaucoup d'entre elles ont peur d'être arrêtées si elles les collectaient elles-mêmes.

Dans le territoire de Punia, on signale surtout des armes de chasse, mais les armes de guerre existent aussi dans les centres miniers où la plupart des Maï-Maï se sont réfugiés, comme à Kasese, Saulia et sur la route entre Kowe et Punia.

Dans le territoire de Lubutu, connu comme territoire muleliste, les Simba existent encore et n'ont jamais été désarmés. Ils sont installés au Parc national de Maiko. Le plus souvent, les armes entrent à Lubutu via Kisangani et Walikale, et d'autres par Bukavu. Actuellement, avec la présence de FDLR dans le site minier, la population garde ses armes à des fins de protection.

Les points les plus chauds du territoire de Pangî sont Mumbuza et Kalima. Dans cette dernière ville, des forgerons fabriquent les armes de chasse. C'est à partir du territoire de Kibombo que la plupart des chasseurs se ravitaillent en arme de chasse, mais plusieurs forgerons qui fabriquaient ces armes commencent aussi à « adapter » les armes de guerre.

Dans le territoire de Kasongo, la population possède surtout des armes de chasse. Mais sur le site minier de Bikenge, les Maï-Maï sont devenus creuseurs d'or. Ces derniers se sont auto-démobilisés.

Acteurs de l'insécurité

Le Maniema connaît généralement un faible taux de violence, sauf dans des zones bien délimitées comme par exemple Kabambare du fait des FDLR, Lubutu avec les Simba ou Kailo par la présence des Maï-Maï.

Parmi les détenteurs d'armes, la police arrive en 1^{ère} place (26,73 %), immédiatement suivie par la catégorie des chasseurs-braconniers (19,87 %).

Par ailleurs, des chefs d'entreprises se plaignent de l'insécurité à Kindu. Selon le président du Tribunal de grande instance de Kindu, la ville était sécurisée, mais la présence importante de militaires venus de Goma a plongé Kindu dans l'insécurité. Selon un groupe d'anciens combattants Maï-Maï de Tokolote à Kindu, certains sont prêts à intégrer les FARDC, mais d'autres sont réticents et détiennent des armes pour s'adonner à la chasse.

Pour le chef d'antenne du programme DDR du Maniema, trois catégories d'ex-combattants sont à la base des tensions permanentes dans ces territoires :

- les ex-combattants démobilisés en attente des Projets additionnels à Punia et Kasongo ;
- des ex-combattants identifiés en attente d'intégrer le processus ;
- les candidats volontaires à la démobilisation à Punia, parmi lesquels les Simba de Maiko à Lubutu et les Rahia Mutomboki à Kasongo et Kabambare.

Cache d'armes

Comme ailleurs, une majorité des répondants pense que des armes sont cachées illégalement. Au Maniema, la chasse serait en tête des motivations de ceux qui stockent des armes (38,69 %), suivie du désir de protection (32,69 %). Enfin, 44,9 % des répondants à cette question pensent qu'elles sont cachées dans des maisons privées et 32,1 % qu'elles sont enterrées.

Prix des armes

C'est au Maniema que l'aptitude à reconnaître les armes à feu est – de loin – la plus élevée, avec 94,41 % des répondants à cette question. Le fusil non-automatique – dont les armes de chasse font partie – est reconnu par plus de 95 % des répondants, alors que le fusil d'assaut l'est par un peu plus de 62 % d'entre eux. A noter que le pourcentage de reconnaissance du fusil non-automatique est d'autant plus élevé que l'utilisation des armes à des fins de chasse (Q9) est élevée et qu'il n'y a qu'en ville de Kindu où le fusil d'assaut soit mieux connu que le fusil non-automatique.

L'argent arrive en tête des moyens de paiement (42,2 %), suivi des animaux (25,36 %) et des minerais (13,1 %). Pour les fusils non-automatiques, le prix se situerait au-delà de 160 USD pour 82,34 % des répondants. Même estimation de prix pour le fusil d'assaut et les armes de poing, selon l'avis, respectivement, de 79,75 % et de 67,39 % des personnes interrogées. Ces montants sont les plus

élevés de toutes les zones étudiées, sans doute du fait de l'enclavement de la région et du manque de routes.

Ces réponses tendent à confirmer que les armes de chasse (non-automatiques) sont particulièrement répandues au Maniema, que leur prix semble presque aussi communément connu que d'autres articles de consommation courante, et que l'enclavement de cette province affecte le prix de tous les biens non produits localement, y compris les armes, qu'elles soient destinées ou non à la chasse.

Origine des armes

Le mode d'acquisition le plus fréquent est l'achat (44,68 % des réponses, soit le résultat le plus élevé de toutes les zones étudiées), mais cela se fait principalement au marché noir (32,9 %). Par ailleurs, 39,6 % des personnes ne possédant pas d'armes déclarent vouloir en acquérir une, ce qui peut expliquer que 42,16 % des répondants du Maniema estiment curieusement la quantité d'armes illégales en circulation chez eux « basse » ou « trop basse ».

Pour certains entrepreneurs locaux de la Fédération des entreprises du Congo (FEC), c'est le gouvernement qui a introduit les armes au Maniema en ravitaillant les Mai-Mai dans la forêt.

Selon le directeur provincial de l'ANR, plusieurs réalités doivent être soulignées :

- les armes de chasse viennent surtout du Congo Brazzaville mais il y a des forgerons qui les fabriquent aussi artisanalement au Maniema ;
- les forgerons du Maniema fabriquent aussi des armes de guerre ;
- il existe aussi des trafics de munitions au Maniema ;
- les armes de chasse non seulement exterminent les animaux mais aussi, par l'inexpérience des chasseurs, suscitent de nombreux accidents.

Selon des membres locaux de la Commission Justice et Paix, il y a à Kibombo beaucoup de forgerons fabriquant des armes de chasse, mais qui travaillent aussi sur les armes de guerre. Dès lors, ils proposent l'identification de tous les forgerons et l'arrêt de cet aspect de leur activité car les hommes armés viennent de plus en plus s'y ravitailler. Selon eux, ce pôle d'expertise locale sur les armes et les munitions risque de plonger un jour le territoire dans l'insécurité car on vient de loin pour se ravitailler.

Impact des armes

Au Maniema, une importante majorité (59,12 %) estime que les armes ne causent pas d'insécurité. Cet avis a été confirmé par plusieurs responsables de haut niveau. Pour le gouverneur de la province, pour le commandant adjoint de la région, ainsi que pour les entrepreneurs de la FEC, le Maniema compte aujourd'hui parmi les provinces les plus sécurisées du pays.

Pourtant, si l'on s'attache aux différents types de violences, les répondants du Maniema sont les seuls à placer le viol en tête (28,49 %), surtout à Kabambare, Lubutu et Kibombo, loin devant les vols avec violence (14,29 %) et la violence domestique (13,40 %).

Malgré cela, selon un groupe focal réunissant des étudiants, les armes au Maniema n'insécurisent pas tellement la population « *car la culture de la violence ne s'est pas implantée au Maniema* ». Certains vont même jusqu'à avancer que : « *Le Maniema est en sécurité car on peut circuler 24/24 heures sans être inquiété* ». En revanche, les armes servent souvent à la chasse, avec comme conséquence l'extermination des animaux.

On peut en déduire que les armes sont beaucoup moins perçues comme attentatoires à la sécurité dans les provinces n'ayant pas connu d'affrontements majeurs au cours des dernières années.

Par ailleurs, les répondants déclarant une absence de violence sont fortement majoritaires (57,61 %), mais certains territoires démentent radicalement cette tendance, comme Kibombo (87 % de cas de violence). Ainsi, il faut souligner le haut taux de menace attribué aux groupes armés non-congolais, surtout dans le territoire de Kabambare (42,21 % des répondants), tandis que les groupes armés congolais y reçoivent également de nombreux suffrages (30,22 %). Or, on a constaté récemment un regain d'activité des FDLR dans ce territoire et, en réaction, la reformation d'un groupe Maï-Maï (voir chapitre sur les groupes armés). De même, dans le territoire de Punia, 31,71 % des répondants à cette question se disent menacés par des groupes non-congolais. Il s'agit vraisemblablement d'éléments FDLR chassés du Sud-Kivu par l'opération *Kimya II*. En se référant à l'échantillon global, environ 9 % des répondants déclarent qu'un membre de leur famille a été victime d'une agression armée au cours des six mois précédents.

Motivations des acteurs armés

Les armes seraient utilisées pour la chasse dans plus de la moitié des cas dans les territoires de Kailo (61,7 %), Pangi (55,1 %) et Punia (53,33 %). Précisons qu'il s'agit plus vraisemblablement de braconnage que de chasse autorisée. Elles seraient fréquemment utilisées pour le banditisme à Kindu (45,38 %), mais jamais à Kailo (0 %). Enfin, à Kabambare, où une forte tension s'est fait jour entre Maï-Maï et FDLR, les armes seraient destinées au combat dans 28,05 % des cas.

Un groupe focal composé uniquement de Maï-Maï, réuni à Kindu, confirme que certains ont remis leurs armes, alors que d'autres les gardent encore. Des officiers peuvent posséder jusqu'à 10 armes de guerre. Les Maï-Maï déclarent qu'ils détiennent des armes pour assurer la protection et la défense de l'intégrité du territoire national, bien que sans mandat du gouvernement. Ils n'accepteront de désarmer que contre de l'argent ou du matériel de construction. Selon un autre groupe Maï-Maï (de Tokolote, quartier de Kindu), c'est la crise qui les pousse à commettre des crimes et leur force c'est leur arme.

Certains suggèrent dès lors que l'encadrement des ex-combattants prévoit le paiement régulier d'une solde. « *Sans quoi le problème persistera* ».

Désarmement civil volontaire

Pour 91,62 % de personnes interrogées au Maniema, il n'y a pas eu de collectes d'armes à feu dans leur village/quartier depuis les élections présidentielles.

Ce résultat est à nuancer car, après les élections, la CONADER a lancé une campagne « arme contre vélo et matériel aratoire ». Beaucoup d'anciens combattants avaient alors remis leurs armes. Mais certains d'entre eux ont ensuite constaté que la CONADER de Kindu confiait ces armes à des civils qui revenaient les échanger contre de nouveaux vélos au profit des agents de la CONADER. Parmi les civils, beaucoup n'ont pas remis leurs armes et les ont gardées pour la chasse.

Par ailleurs, les responsables provinciaux ont tenté de collecter des armes à différents endroits comme Lokando, Kabambare, etc. Les gens acceptaient le principe mais, faute de moyens, la province a vite rencontré des difficultés. Selon ces responsables, ceux qui ont combattu pour le compte du gouvernement et des FARDC n'ont rien gagné comme récompense. Ils pensent que cela peut être une des raisons qui pousse les ex-combattants à garder leurs armes.

La quasi-totalité (94,99 %) est favorable à l'idée d'un programme de désarmement civil volontaire. Comme dans la plupart des régions, les personnes interrogées sur les méthodes de désarmement civil à privilégier citent le plus souvent la sensibilisation (29,06 %), immédiatement suivi par une compensation en argent (28,94 %). Cela peut notamment s'expliquer par le fait que la plupart des armes ont été achetées en argent et à un prix élevé. Selon un groupe d'étudiants de Kindu, l'influence du PAREC joue également un rôle important. Beaucoup attendent 100 \$ contre leur arme. Ils suggèrent quant à eux d'échanger plutôt les armes de guerre contre des armes de chasse, mais reconnaissent que cela peut s'avérer coûteux.

En revanche, pour le Vice-gouverneur, « *au Maniema, les gens sont disposés à rendre leurs armes sans condition, il faut seulement les sensibiliser* ».

Les Maï-Maï de Tokolote accepteraient de rendre leurs armes, mais en échange d'une récompense en espèce qui peut monter jusqu'à 500 \$ par arme. Ils les considèrent souvent comme une source de financement : tuer un seul animal peut rapporter de 10 à 50 \$. Et de poser la question : « *Quelle récompense en espèce ou en nature pourrait-elle couvrir les besoins aujourd'hui couverts par les armes ?* ».

Selon un groupe de femmes de Kindu, la population devrait, à l'issue de la phase de sensibilisation, dénoncer les personnes qui garderaient encore des armes. Pour que la population n'ait pas peur d'une telle opération, il faudrait, selon elles, impliquer des hommes influents (députés, représentants du clergé, hommes d'affaires crédibles...) et produire un document d'amnistie signé par le chef de l'Etat qui absoudrait les détenteurs illégaux. Elles voudraient également privilégier le système « armes contre projets locaux » ou, en tout cas, proposer une activité qui rétribue celui qui doit rendre son arme, « *car c'est peut-être avec cette arme qu'il fait étudier ses enfants* ». Mais après la campagne, ceux qui ont malgré tout gardé leurs armes devraient passer en justice.

Selon le chef de la Collectivité de la Chefferie de Bangengele (territoire de Kailo), un système « armes contre matériel de construction » (tôles ou machines à briques) serait préférable.

Pour le directeur provincial de l'ANR, il faut penser à une politique d'encadrement des gens qui vont rendre leurs armes. Par ailleurs, il remarque qu'il est parfois trop tôt pour démarrer un programme de désarmement pendant que la population vit « *sous l'occupation* » (par exemple à Kabambare avec les FDLR). Il faut donc assurer la sécurité avant de commencer le désarmement proprement dit. A Kabambare, à l'initiative de l'exécutif provincial, une campagne de désarmement a commencé, mais seulement une quarantaine d'armes ont été remises car la population réclame la restauration de la sécurité avant de lancer officiellement le programme de désarmement sur base volontaire.

Le Maniema se distingue par le choix des institutions à qui remettre les armes en cas de collecte. Parmi les trois principales, on note d'abord les responsables religieux, suivis par les ONG internationales et la MONUC. L'absence d'autorité étatique dans ce trio peut être interprétée comme une marque de défiance.

Enfin, selon 26,18 % des répondants, ce sont principalement les groupes armés qui pâtiraient d'un désarmement volontaire, mais les commerçants pourraient également en subir les effets négatifs (selon 9,89 %).

11. Conclusions

a) Informations sur les personnes sondées

Le profil type des répondants à l'enquête correspond à un/une chef de famille (ou un/une adulte le remplaçant), âgés de 21 à 50 ans, agriculteur ou éleveur. Les enseignants, les étudiants, les sans travail ou les commerçants font également partie des occupations les plus souvent mentionnées.

Un répondant sur trois en moyenne est une femme dont l'occupation est principalement liée à l'agriculture et à l'élevage mais aussi aux travaux domestiques, à l'enseignement ou aux études.

Parmi les cinq zones couvertes par l'enquête, on peut d'emblée distinguer les deux Kivu et l'Ituri du Maniema et, dans une moindre mesure, du Tanganyika. Le profil des trois premières zones est clairement influencé par la conflictualité importante qu'elles connaissent ou qu'elles ont récemment connue. Le cas du Sud-Kivu où l'opération militaire Kimya II se déroulait en même temps que l'enquête est particulièrement emblématique. Le profil des deux autres zones semble bien plus éloigné de ces réalités, en particulier pour le Maniema où la problématique du braconnage influence beaucoup plus les répondants.

b) Perception de la sécurité

Une partie importante (de 38 à 58%) des répondants a le sentiment que leur quartier ou leur village est en danger, sauf au Maniema. Le sentiment de danger affiché par les répondants semble particulièrement dépendant de la conflictualité armée sur leur territoire. De ce fait, des disparités énormes peuvent apparaître au sein d'une même région, même si celle-ci est dans son ensemble réputée comme plutôt dangereuse ou plutôt sûre.

L'enquête montre que, plus une région ou un territoire connaît ou a connu des violences armées importantes, plus les armes y sont perçues comme insécurisantes. C'est l'enseignement que l'on peut tirer des réponses aux questions 1, 4, 5, 6, 7 et 19 où les Kivu et l'Ituri se placent régulièrement en tête dans la perception du danger alors que le Maniema offre *a contrario* une image de sécurité relative. Le Tanganyika se situe entre les deux. Dans chaque zone étudiée se trouvent des territoires qui démentent – parfois de façon radicale – la tendance générale, qu'ils se perçoivent plus en danger ou plus en sécurité que la moyenne.

Dans toutes les régions, sauf au Tanganyika, près de la moitié ou plus des personnes interrogées ont entendu des armes à feu dans leur village/quartier au cours des 5 ou 6 derniers mois. Outre la Maniema qui est un cas particulier du fait du nombre important de chasseurs, le Sud-Kivu et l'Ituri sont les régions où l'on entend le plus souvent des armes à feu. Par ailleurs, les trois régions comptant le plus de répondants empêchés d'aller au marché/à l'école/au dispensaire sont aussi celles qui comptent en général le plus de personnes se sentant en danger.

Le Sud-Kivu occupe une place particulière car de nombreux résultats y sont exacerbés, même par rapport aux autres zones se percevant comme les plus en danger. Le déroulement de l'opération militaire Kimya II pendant le déroulement de l'enquête pourrait être un élément d'explication conjoncturel majeur de ce phénomène.

Les réponses aux questions 1, 4, 5, 6, 7 et 19 montrent également qu'une plus grande proportion d'hommes que de femmes se montre sensible à l'insécurité, aux coups de feu ainsi qu'aux cas de violence et d'agression. En revanche, comme le suggère l'analyse plus fine de la question 7a, on peut avancer l'hypothèse que celles qui se disent en insécurité en ont une perception plus forte que les hommes.

Une importante majorité des personnes interrogées considère la police ou les autorités locales comme des interlocuteurs valables en cas de crime ou de délit commis avec l'usage d'arme à feu. Toutefois, une part importante de ceux qui décident de ne pas se plaindre n'ont pas confiance dans les autorités ou même les craignent.

c) Prolifération des ALPC

D'après nos estimations, au moins 300.000 armes sont aux mains de civils dans la zone étudiée (voir tableau 21).

Selon les répondants, les armes sont d'abord utilisées à des fins de banditisme, puis de sécurité ou maintien de l'ordre, de protection et de chasse. Cependant, au Maniema et au Tanganyika, c'est l'utilisation à des fins de chasse (y compris le braconnage) qui prime.

Près de d'un répondant sur dix admet qu'une arme est présente sous son toit, les plus hauts pourcentages étant relevés dans le sud du Maniema.

Les démobilisés/déserteurs semblent être un important facteur de trafic d'armes, surtout en Ituri, ce qui laisse penser que beaucoup y reste à faire en matière de désarmement. Relevons que dans ce district que l'achat d'une arme dans un « pays voisin » semble le plus populaire.

Enfin, c'est dans les zones frontalières où la conflictualité est (ou a été) la plus élevée que les fusils d'assaut sont les plus répandus et les moins chers (Nord-Kivu, suivi du Sud-Kivu). Par ailleurs, le caractère enclavé de certaines régions (essentiellement le Maniema) fait monter les prix de tous les types d'armes.

d) Insécurité causée par les ALPC

Bien qu'une importante majorité estime que les armes à feu provoquent de l'insécurité (question 19), l'enquête a permis de déterminer qu'il n'y a pas forcément de parallèle entre une présence d'armes importante et la perception d'un haut niveau d'insécurité. En effet, au Maniema et, dans une moindre mesure au Tanganyika, une majorité considère que les armes à feu – utilisées surtout pour le braconnage – ne provoquent pas d'insécurité. Certaines zones ayant peu souffert du conflit connaissent un sentiment de sécurité très élevé (Ile d'Idjwi, Mambasa), alors qu'on y compte beaucoup d'armes. En revanche, là où le sentiment d'insécurité est élevé et où il devrait y avoir beaucoup d'armes, on constate que relativement peu de gens reconnaissent leur présence. Les grandes villes comme Goma et Bukavu font cependant exception.

Dans l'ensemble de la zone couverte, plus d'une famille sur huit a été touchée en son sein par une agression armée au cours des six mois précédant l'enquête. Ici encore, les Kivu, et avant tout le Sud-Kivu, connaissent les taux les plus élevés, tandis que le Tanganyika et l'Ituri connaissent les taux les plus bas. Cependant, c'est en Ituri que le taux de décès suite à ces agressions est le plus élevé.

Ce sont les bandits et les FARDC qui reviennent le plus souvent parmi les principaux acteurs de l'insécurité, consistant principalement en des vols avec violence ou des viols. Au Maniema et au Sud-Kivu, les FARDC sont considérées comme porteuses de davantage d'insécurité que les bandits et toute autre catégorie. Quatre fois sur cinq, des armes ont été impliquées dans ces méfaits.

e) Conditions d'un désarmement civil

Une écrasante majorité de répondants semble très réceptive à l'idée d'un programme de désarmement des civils dans l'ensemble des régions étudiées. Une moyenne de 3 personnes sur 4 déclare ne pas avoir eu connaissance de récoltes d'armes dans leur environnement immédiat. C'est en Ituri que le plus de personnes interrogées signalent au moins une collecte d'armes.

Dans presque toutes les régions, la sensibilisation est l'option la plus choisie pour la mise en œuvre d'un programme de désarmement. Toutefois, c'est la compensation en argent qui, en moyenne, est la plus souvent choisie dans les 5 régions étudiées. La compensation en nature et les projets de développement arrivent en troisième et quatrième positions.

Une nette différenciation est faite entre assurer la sécurité et pouvoir collecter des armes. Aucune région ne fait prioritairement confiance aux mêmes interlocuteurs. C'est la police qui semble le plus pâtir du manque de confiance des répondants alors qu'elle est, comme on l'a vu, souvent considérée comme un interlocuteur valable en cas de crimes et de délits.

Pour une forte majorité des personnes interrogées, ce sont les groupes armés et les criminels qui auraient surtout à pâtir du désarmement civil. L'Ituri est la seule région où la criminalité semble nettement prendre le dessus.

f) Disparités hommes/femmes

Nous constatons d'abord que les femmes semblent moins bien connaître les caractéristiques des armes à feu que les hommes.

A l'exception du Tanganyika, les femmes sont toujours proportionnellement moins nombreuses à avoir le sentiment que les gens se sentent en danger. Toutefois, les femmes qui disent entendre des coups de feu déclarent plus souvent que les hommes qu'ils se produisent avec une périodicité rapprochée, voire très rapprochée. On peut dès lors formuler l'hypothèse qu'elles en sont plus préoccupées que les hommes.

Par ailleurs, les femmes étant globalement plus réticentes à se plaindre à une autorité, on peut dès lors émettre l'hypothèse qu'elles ont moins confiance que les hommes dans les institutions chargées de la sécurité publique.

Enfin, nous constatons par la question 20a que les femmes sont davantage sensibles aux violences sexuelles et domestiques que les hommes.

12. Recommandations

- **L'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de désarmement civil sont hautement recommandables dans l'ensemble des régions couvertes par l'enquête.** Cette initiative se justifie par le fait que l'enquête a montré le rôle majeur joué par la détention et la circulation des armes légères sur l'occurrence et la fréquence des coups de feu, sur le sentiment d'insécurité, la fréquence des agressions ainsi que par leur impact négatif sur des activités familiales fondamentales. Par ailleurs, l'enquête a montré la grande réceptivité des personnes interrogées à l'égard d'un tel programme.
- **Dès la phase d'élaboration d'un programme de désarmement civil – et a fortiori lors de sa mise en œuvre – il faudrait tenir compte des importantes disparités relevées par l'enquête entre régions, de même qu'entre territoires au sein des mêmes régions.** Ces disparités concernent des éléments essentiels susceptibles d'influencer le déroulement du programme comme l'occurrence et la fréquence des coups de feu, la perception du danger, le niveau de violence ou les institutions jugées dignes de confiance.
- **Un programme de désarmement civil devrait établir une liste de territoires où les actions seraient menées de façon prioritaire en fonction de critères de dangerosité préétablis.** Ces critères pourraient s'appuyer notamment sur la carte de l'insécurité produite dans le cadre de l'enquête mais aussi sur la fréquence de détention des armes, l'occurrence et la fréquence des coups de feu, la fréquence des agressions et l'impact sur les activités familiales.
- **Un programme de désarmement civil devrait adopter une approche spécifique selon la conflictualité de la zone à laquelle il s'applique.** Les ravages causés par les armes dans les zones de conflit ou qui ont récemment connu un conflit, sont particulièrement traumatisants pour les populations locales, ce qui affecte négativement leur perception du danger et par conséquent augmente l'urgence du besoin de désarmement.
- **Un programme de désarmement civil devrait adopter une approche spécifique selon les détenteurs des armes.** En effet, l'utilisation des armes par les criminels, les chasseurs, les démobilisés ou les citoyens en quête de protection sera différente selon les cas, de même que la perception du danger qui en résultera. Ici aussi, un ordre de priorité devrait être établi en fonction du degré de nuisance de l'utilisation de l'arme.
- **La méthode de collecte des armes devrait être modulée en fonction des spécificités régionales, voire territoriales soulignées par l'enquête.** Les spécificités dont il faudrait tenir compte sont notamment le type d'armes détenues, les modes de compensation préférés et les institutions jugées dignes de confiance.
- **Si un programme de rachat d'armes contre de l'argent devait être mis sur pied, il faudrait moduler les primes offertes aux détenteurs en fonction des prix locaux.** C'est l'enseignement qu'on peut tirer des fortes disparités relevées concernant le prix des armes selon les régions et les territoires, en particulier concernant le fusil d'assaut.

- **La sensibilisation est la méthode de mise en œuvre qui semble la plus appropriée pour débiter un programme de désarmement civil.**
- **Un programme de désarmement civil devrait tenir compte du différentiel de perception parfois important entre hommes et femmes.** C'est le cas notamment en matière de perception du danger et de confiance dans les institutions.
- **Chaque fois que cela est possible, il faudrait faire concorder la mise en œuvre du désarmement civil avec d'autres actions de désarmement ou de lutte contre la criminalité et contre l'impunité afin d'augmenter les chances de succès de l'opération.** Chez beaucoup de civils, il y a un lien fort entre leur sentiment d'insécurité et la détention d'armes pour leur besoin de protection. Il est donc peu probable qu'ils remettent leurs armes en grand nombre s'ils ne constatent pas une certaine concomitance avec les programmes de DDR, DDRR, voire avec l'ensemble de la Réforme du secteur de la sécurité (RSS), y compris la reconstruction de la justice.
- **L'élaboration d'un programme de désarmement civil devrait tenir compte de l'influence cruciale de la pauvreté, de la gouvernance et des défis du développement sur l'utilisation illégale des armes.** La problématique de la détention et de l'utilisation des armes ne dépend pas uniquement de questions de conflits et de sécurité. A défaut d'emploi ou faute de toucher son salaire, beaucoup d'armes en RDC sont utilisées pour assurer la survie de leurs détenteurs ainsi que de leur famille. Un programme de désarmement doit donc pouvoir répondre correctement à ce défi, sous peine de compromettre ses résultats.